

# La politique de jeunesse à Chypre



Council of Europe Publishing  
Éditions du Conseil de l'Europe

# **La politique de jeunesse à Chypre**

**Conclusions de l'étude internationale  
du Conseil de l'Europe**

Ditta Dolejsiova

Peter Lauritzen

Daniel Menschaert

Yael Ohana

Stanko Salamon

Anca Sirbu

Howard Williamson

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise:

*Youth policy in Cyprus*

ISBN 978-92-871-6048-5

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

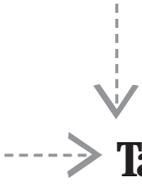
Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Editions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-6227-4

© Conseil de l'Europe, septembre 2007

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe



# Table des matières

<b>Introduction</b>	5
<b>1. Aperçu des études internationales du Conseil de l'Europe sur la politique nationale de la jeunesse</b>	13
<b>2. Chypre – La “nation” en question</b>	17
<b>3. Les jeunes et la politique de jeunesse à Chypre</b>	21
3.1. Définition de la jeunesse	21
3.2. Définition de la politique de jeunesse	22
3.3. Le Conseil de la jeunesse de Chypre	23
3.3.1. La législation	23
3.3.2. Le budget et le financement	24
3.3.3. Les structures de mise en œuvre	26
3.3.4. Partenaires et coopération	31
3.4. Les organisations de la jeunesse	34
<b>4. Les dimensions de la politique de jeunesse</b>	39
4.1. Les grands domaines de la politique de jeunesse	39
4.1.1. L'éducation, la formation et l'emploi	39
4.1.2. Le travail de jeunesse et de l'éducation non formelle	44
4.1.3. La santé	46
4.1.4. Le logement	49
4.1.5. La protection sociale	50
4.1.6. La politique familiale et la protection de l'enfant	51
4.1.7. Les loisirs et la culture	51
4.1.8. La justice pour les jeunes	54
4.1.9. La défense nationale et le service militaire	55
4.1.10. L'Eglise	56



4.2	Les grands domaines de la politique de jeunesse .....	57
4.2.1.	Participation et citoyenneté .....	57
4.2.2.	La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'intégration .....	61
4.2.3.	L'information de la jeunesse .....	63
4.2.4.	Le multiculturalisme et les minorités .....	65
4.2.5.	La mobilité et l'internationalisme .....	68
4.2.6.	L'égalité des chances .....	69
<b>5.</b>	<b>Promouvoir la politique de jeunesse .....</b>	<b>71</b>
5.1.	La recherche sur la jeunesse .....	71
5.2.	La formation .....	73
5.3	La diffusion des bonnes pratiques .....	74
<b>6.</b>	<b>Elaborer la "politique de jeunesse" à Chypre dans le contexte européen – quelques points de vue, perspectives, défis et recommandations pour l'avenir .....</b>	<b>75</b>
6.1.	Les principes essentiels des travaux de la jeunesse du Conseil de l'Europe .....	75
6.1.1.	La participation.....	75
6.1.2.	La cogestion.....	75
6.1.3.	L'apprentissage interculturel.....	76
6.1.4.	Une politique et une pratique intégrées et intersectorielles .....	76
6.2.	Les indicateurs de la politique de jeunesse .....	76
6.3.	Les cinq "C" .....	77
6.3.1.	La couverture.....	77
6.3.2.	La capacité.....	78
6.3.3.	La compétence.....	78
6.3.4.	La coordination.....	78
6.3.5.	Le coût.....	78
6.4.	Les quatre «D» de la politique de jeunesse: une approche dynamique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de jeunesse .....	79
<b>7.</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>81</b>
<b>8.</b>	<b>Recommandations.....</b>	<b>83</b>
	Bibliographie.....	89
	Documents consultés.....	91
	Liste des diagrammes	
1.	Structure du Conseil de la jeunesse de Chypre.....	27
2.	Un cycle dynamique pour l'élaboration de la politique de jeunesse.....	79



# Introduction

“D’après la mythologie, Chypre est le berceau d’Aphrodite, déesse de la Beauté et de l’Amour. Cette île est à la fois une terre antique, avec une histoire et une civilisation vieilles de onze mille ans, et une jeune république indépendante, depuis 1960. La situation géographique de Chypre, au carrefour de trois continents – l’Europe, l’Asie et l’Afrique – et au point de rencontre de civilisations brillantes, a en partie influencé le cours de son histoire à travers les siècles” (*About Cyprus*, Bureau de presse et d’information de la République de Chypre, 2001, p. 18).

Toute étude internationale sur une politique nationale de la jeunesse s’accompagne de ses propres défis. Quelles que soient la composition, les connaissances, les compétences et l’expérience de l’équipe qui l’effectue, il est toujours difficile de définir les particularités d’un pays – ses traditions sociales, politiques, culturelles et historiques – par le biais de visites qui s’étendent rarement sur plus de deux semaines, et par la lecture de toute une variété de documents. Cette tâche est d’autant plus ardue que les conditions et les circonstances observées à Chypre sont singulières. L’équipe chargée de la présente étude internationale s’est efforcée de démêler une politique et des pratiques destinées aux jeunes, qui semblaient parfois d’une complexité “impénétrable”, aux niveaux de la gouvernance, des données, des services et des résultats. L’équipe s’est heurtée à une multitude de points de vue conflictuels et souvent contradictoires, à des informations incohérentes et souvent incomplètes, et à l’inévitable “question chypriote”, sur laquelle nous reviendrons, même si faire des commentaires directs sur un dilemme politique manifestement tenace ne fait pas partie de nos attributions.

C’est toutefois dans ce cadre politique que les jeunes de Chypre – issus des communautés chypriotes grecques et chypriotes turques, des groupes religieux minoritaires maronites, arméniens et latins, des communautés de colons, dans le nord de l’île, et des communautés de “nouveaux” immigrants – doivent vivre leur vie. Le Conseil de la jeunesse de Chypre (*the Cyprus Youth Board*), créé il y a une dizaine d’années, a cherché à développer un cadre politique et de pratiques répondant aux besoins des jeunes. Sa réussite en la matière est considérable et attire les éloges de milieux divers, bien que bon nombre de ses réalisations soient relativement récentes et en cours de consolidation.

Le présent rapport a été établi au moment où la Turquie tentait de donner plus de force à sa candidature pour devenir membre de l’Union européenne (UE), statut obtenu par Chypre en mai 2004. Il n’est pas étonnant de constater que l’occupation illégale du nord de Chypre a lourdement pesé dans le débat, même si – comme c’était le cas pour l’accession de Chypre à l’UE – les progrès à venir ne dépendent



pas de la résolution de cette grande “question”. Mais son influence se fera très certainement sentir dans les évolutions ultérieures, comme cela a été le cas dans nos propres réflexions. En effet, en mars 2003, l’attaché de presse du Commissaire européen, Gunter Verheugen, remarquait ce qui suit:

“Si, avant la soumission du rapport à la fin 2004, un accord n’a toujours pas été trouvé sur Chypre, nous serons face à une situation plutôt étrange dans laquelle un pays candidat qui frappe à notre porte ne reconnaît même pas l’un de nos propres Etats membres” (Bureau de presse et d’information de la République de Chypre, 22 mars 2004, p. 6).

Pourtant, Chypre n’est pas la seule à devoir affronter la division et la différence, que ce soit dans l’Europe d’aujourd’hui ou en dehors. Les aspirations “bicommunautaires” de certains Chypriotes ressemblent de façon frappante aux initiatives “transcommunautaires” développées au fil des ans en Irlande du Nord. La division naît d’un mélange complexe de tensions ethniques, religieuses, territoriales et constitutionnelles, comme c’est le cas dans les régions du Caucase, de l’ex-Yougoslavie, du Proche-Orient et également en Nouvelle-Zélande, où le traité de Waitangi continue, depuis plus de deux cents ans, à être source de conflits entre les Maoris et les “colons” blancs sur des questions de souveraineté et de gouvernance. Chypre n’est donc pas un cas unique en matière de lutte pour trouver un terrain d’entente acceptable en vue de résoudre un problème vieux de trente ans, dont les antécédents remontent à bien plus loin dans le passé.

La position de l’île au carrefour de continents et de civilisations n’est pas non plus totalement unique. Malte (dont la politique de jeunesse a été étudiée par le Conseil de l’Europe en 2003) a le même type de revendications. Si les divers contextes qui affectent Chypre ne sont pas uniques, ils constituent néanmoins un ensemble bien spécifique de questions – parmi lesquelles certaines concernent tout particulièrement les jeunes. Les inquiétudes qui se sont fait entendre ont trait à la nouvelle place de ces derniers au sein de l’Union européenne, aux conséquences de trente années de division et de conflit, ainsi qu’à une inquiétude grandissante au sujet de la toxicomanie. L’étude internationale a tenu à replacer ces questions dans un cadre plus vaste et également à s’interroger sur leur signification et sur leur importance dans le contexte particulier de Chypre, afin de réfléchir aux réponses politiques actuelles et éventuelles.

L’équipe d’étude internationale s’est efforcée d’apporter un “œil neuf” et a fait tout son possible pour observer une distance avec la question chypriote (malgré la difficulté de la chose) et pour placer les jeunes au centre de ses priorités. Les jeunes chypriotes d’aujourd’hui sont incontestablement à l’image de tous les jeunes européens, qui ont besoin d’une pensée critique et tournée vers l’extérieur pour satisfaire leurs propres intérêts et ceux des communautés dans lesquelles ils vivent:

“L’avenir de la culture européenne dépend de sa capacité à préparer les jeunes à constamment remettre en question et à chercher de nouvelles réponses sans aller à l’encontre des valeurs humaines. Ce fondement même de la citoyenneté est essentiel pour que la société européenne soit ouverte, multiculturelle et démocratique” (Commission européenne, 1995, p. 10; cité dans le projet de rapport national de Chypre, chapitre sur la culture, pp. 3-4).

C’est dans cet état d’esprit que l’équipe d’étude internationale s’est livrée à des interprétations variées de la “condition sociale” de la jeunesse chypriote et a cherché



à faire part de l’“inconnu familier” – en langage sociologique – pour provoquer une lecture critique de la conjoncture actuelle, tout en rendant hommage aux domaines novateurs. En termes de pratique éducative non formelle, ce rapport tente de placer tous les acteurs de la politique de jeunesse à Chypre dans une zone étendue – c’est-à-dire qui va au-delà de la zone de “confort”, mais s’arrête à la zone de “panique” qui tend à paralyser plus qu’à encourager la réflexion et l’innovation.

La politique de jeunesse, en tant que concept, était systématiquement considérée comme nouvelle à Chypre, et il est d’ailleurs nécessaire de la présenter dès le départ comme un élément relativement nouveau – en tant que concept cohérent et intégré – partout ailleurs. Le présent rapport indique que, dans certains domaines de la politique de jeunesse, Chypre en est toujours aux prémices, mais qu’à d’autres égards elle mérite des éloges car elle est en avance sur son temps. L’équipe de l’étude internationale espère que son analyse servira à la fois de catalyseur tenant compte de nouveaux développements dans des domaines particuliers, et confirmera que, dans d’autres, les initiatives récentes vont dans une direction constructive et déterminée.

L’équipe internationale est consciente du fort engagement chypriote pour concevoir une méthode plus solide et plus détaillée de “politique de jeunesse”. Dans sa réponse au questionnaire de la Commission européenne sur une meilleure compréhension de la jeunesse (le quatrième grand chapitre du Livre blanc de l’Union européenne sur la jeunesse, dans le cadre de la “méthode ouverte de coordination”), il est noté ce qui suit:

“Une stratégie et un programme de travail cohérents seront élaborés lors du processus de préparation d’un rapport national sur la politique de jeunesse et de la formulation écrite d’une politique nationale de la jeunesse” (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de la Commission européenne sur une meilleure compréhension de la jeunesse, p. 12).

Des points pertinents pour une étude et un programme de recherches sont ensuite proposés à la Commission:

“Les priorités et les thèmes les plus judicieux pour une telle stratégie portent sur la cohésion sociale, l’intégration des jeunes dans la vie économique (la transition de la vie d’étudiant à celle de travailleur), les groupes de jeunes désavantagés et leur intégration dans la vie civile, la participation des jeunes dans les processus décisionnels, la diffusion d’informations de qualité et un accès équitable à ces informations, l’égalité des sexes dans la vie politique et professionnelle, le soutien aux jeunes migrants et aux jeunes rapatriés, la garantie des droits des jeunes à l’expression créative et artistique” (*ibid.*, p. 14).

On peut supposer qu’il s’agit d’une sorte de déclaration sur les ambitions de la politique de jeunesse à Chypre, que l’on ait ou non mis en place des cadres stratégiques et des programmes opérationnels appropriés.

Dans son discours de bienvenue à l’équipe d’étude internationale, le 1<sup>er</sup> juin 2004, M. Costas Papacostas, membre du Parlement chypriote et président de la Commission permanente des affaires juridiques de la Chambre des représentants, a déclaré:

“Nous avons appris avec une immense satisfaction que le Conseil de la jeunesse de Chypre, en coopération avec le Conseil de l’Europe, l’université de Chypre et d’autres services publics et départements semi-gouvernementaux, œuvrait dans le but de définir une politique nationale de la jeunesse à Chypre.”



De même, le Président de la République de Chypre a affirmé de façon relativement explicite que les objectifs du gouvernement consistent notamment à “formuler une politique nationale de la jeunesse se penchant à long terme sur les besoins et les problèmes de la jeune génération”, à “tenir davantage compte de la jeunesse et [à] intégrer la politique de jeunesse dans toutes les politiques gouvernementales” (Programme de gouvernance de M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, p. 1). Les priorités de cette ambition globale identifiées par le Président sont les suivantes:

- l’exploitation créative/inventive des temps de loisirs;
- les domaines de la culture et des sports;
- la délinquance juvénile et la toxicomanie;
- l’esprit d’entreprise chez les jeunes;
- les étudiants;
- les militaires.

Cependant, l’équipe d’étude internationale s’est trouvée aux prises avec la présentation par divers groupes et individus de “listes” assez différentes de thèmes méritant une attention de premier ordre dans le cadre de la politique de jeunesse. Au cours des brefs exposés des présidents des comités directeurs parlementaires<sup>1</sup> et du représentant parlementaire de la communauté maronite, les points suivants ont été mentionnés:

- la toxicomanie;
- le chômage (en particulier chez les diplômés);
- la participation des jeunes dans les processus décisionnels;
- le tourisme et la mondialisation – ses conséquences sur l’identité chypriote;
- les jeunes délinquants;
- les réfugiés, les disparus et les jeunes des zones enclavées;
- la mobilité;
- l’unification;
- la violence domestique;
- l’éducation;
- l’égalité des sexes;
- l’entrepreneuriat et le travail indépendant;
- l’Europe – migration et retour au pays d’origine;
- la vie et les programmes multicommunautaires;
- l’égalité des chances et les droits de l’homme.

1. Sur les droits de l’homme et l’éducation; les réfugiés, les disparus et les jeunes des enclaves; la criminalité, la délinquance et la toxicomanie; la main d’œuvre et la protection sociale; les affaires européennes.



Les organisations de la jeunesse ont présenté une liste tout aussi longue, bien que comportant de nouveaux thèmes et mettant l'accent et la priorité sur d'autres aspects relatifs aux thèmes précédemment évoqués:

- l'information des jeunes et l'éducation par les pairs;
- les services de planning familial;
- la culture et l'éducation;
- l'environnement;
- la toxicomanie et le VIH/sida;
- la santé et les troubles du comportement alimentaire;
- la participation et la représentation;
- l'éducation parentale;
- les pressions scolaires;
- le service militaire;
- l'influence de l'Eglise;
- le tourisme et l'industrie du sexe;
- la situation des jeunes Chypriotes turcs dans le nord de l'île – l'émigration et le manque d'accès aux possibilités offertes par l'Europe;
- la criminalité;
- les comportements dangereux au volant.

L'équipe d'étude internationale a noté que ces listes constituent une vaste mosaïque de questions et de préoccupations, dont la plupart sont déjà traitées à un certain degré par les programmes d'envergure de nombre de ministères<sup>2</sup>, et prises en compte dans le Plan national de développement des services de la jeunesse 2004-2006 du Bureau de planification du ministère des Finances. Ces actions n'incluent pas les travaux tout aussi ambitieux du Conseil de la jeunesse de Chypre (bien que les activités se recoupent dans certains domaines), qui seront étudiés plus loin dans le détail.

Ce qui nous semble clair, à ce stade, c'est l'ambition dans le discours et dans la conception – et parfois dans la réalité –, des services de la jeunesse à Chypre. C'est dans ce contexte que l'équipe d'étude internationale espérait apporter une contribution productive à un débat «robuste» et transparent sur l'orientation et sur la forme à donner à la politique de jeunesse à Chypre. L'équipe a noté lors de ses visites que les stratégies et les pratiques semblent tournées vers l'avenir. Elles comptent, par exemple, les centres d'information de la jeunesse de Nicosie et Larnaca, le Conseil

2. Ministère de l'Education et de la Culture (organisation de spectacles, éducation à la santé, information sur la toxicomanie, sensibilisation à l'environnement, préservation du patrimoine, programmes européens [Socrates], soutien psychologique, programmes de prévention, zones d'éducation prioritaires, éducation spécialisée, conseils et orientation); ministère de l'Intérieur (logement); ministère du Travail (programmes d'apprentissage, services de prestations sociales, aide familiale, foyers pour mineurs, programmes européens [Léonard]); ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (développement des entreprises); ministère de la Justice et de l'Ordre public (centres pénitentiaires, services de police, Conseil de prévention et de lutte contre la délinquance, programme de recherches); ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (jeunes agriculteurs); ministère de la Défense (apprentissage de l'informatique pour les jeunes appelés du contingent); ministère des Finances (bourses de l'Etat).



de lutte contre la drogue et l'école en zone d'éducation prioritaire (ZEP) de Limmasol; pourtant, il convient de noter que ces évolutions sont dans l'ensemble fort récentes et qu'il faudra du temps avant de pouvoir évaluer leur véritable impact.

Les jeunes de Kato Pyrgos, une communauté isolée sur la côte, au-delà des montagnes et près de la frontière fermée, ont également fait part de leurs souhaits de composer une "politique de jeunesse". Au cours d'une discussion animée et réfléchie, ils ont évoqué avec enthousiasme leurs visites internationales (ils ont pour la plupart voyagé à l'étranger), mais aussi les questions et les inquiétudes qui les affectent chez eux, telles que:

- la culture de la drogue;
- leur avenir;
- le sentiment d'insécurité;
- la guerre et l'inégalité économique;
- l'injustice;
- la division de l'île, le manque de communication avec le nord et les craintes concernant l'arrivée croissante de colons à Chypre;
- le sentiment d'être désavantagés, compte tenu de leur isolement géographique.

Ces jeunes ont l'impression que la récente adhésion de Chypre à l'Union européenne a élargi les possibilités d'étudier à l'étranger (et qui plus est, à moindre coût) et a renforcé le sentiment de sûreté et de sécurité face au problème chypriote. Ils ont cependant conscience du fait que la principale raison d'intégrer l'Union européenne était de résoudre ce problème majeur – ce qui, bien entendu, n'a pas été le cas. Il ressort en effet de divers sondages Gallup, à la suite du rejet du plan Annan, que les jeunes chypriotes (grecs et turcs) sont plus fermement opposés à cette proposition d'accord que les autres parties de la population. Ils se prononcent davantage en faveur d'une séparation permanente des deux communautés, même s'il est évident que les conclusions d'un tel sondage peuvent trouver différentes interprétations (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 14). Il existe en fait des points de vues opposés:

"Il est encourageant de constater aujourd'hui que les traumatismes de l'histoire pénible et souvent sanglante de l'île, impliquant des morts et des disparus, des souffrances et des angoisses, ne génèrent pas seulement de la colère et de l'amertume mais aussi – et de plus en plus – une envie d'avancer et de regarder vers l'avenir. Bien que la visite ait eu lieu quelques semaines après l'échec du plan de réunification proposé par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, j'ai eu le sentiment, notamment en m'entretenant avec les représentants de la société civile des deux côtés de l'île, que les malheurs du passé pouvaient, pour la nouvelle génération, se transformer en élément fédérateur. J'ai pris note avec beaucoup de satisfaction que le concept des droits de l'homme n'est plus monopolisé par le passé sanglant mais qu'il embrasse les nouvelles données qui apparaissent et les nouveaux défis qui se profilent à Chypre" (Conseil de l'Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, sur sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003, Strasbourg, 12 février 2004, p. 3).

Plus loin dans son rapport, M. Gil-Robles poursuit ses commentaires: "[...] ce n'est que dans le cadre d'un dialogue libre et démocratique que la voie du compromis



pourra être trouvée” (p. 14). L'équipe d'étude internationale a pris note des divers points de vue des jeunes, dont certains étaient certainement “conditionnés” par les doctrines de partis politiques (car l'une des caractéristiques frappantes de la jeunesse chypriote est sa forte affiliation politique), mais pour la plupart ouverts, honnêtes et sans détour.

**Recommandation 1:**

L'équipe d'étude internationale approuve la nécessité d'un dialogue libre et démocratique entre les jeunes, afin de déterminer leurs points de vue sur le problème chypriote.

En dépit de la prédominance du cadre politique, l'équipe d'étude internationale s'est intéressée à tous les jeunes de Chypre, sans tenir compte de leur situation géographique, de leur ethnicité ou de leur nationalité. Les conditions et styles de vie, les situations sociales, les croyances et les aspirations des jeunes de l'île constituaient notre point de départ – même s'il nous a vite paru difficile d'obtenir des informations fiables en dehors de celles se rapportant à la communauté chypriote grecque. Néanmoins, l'équipe s'est efforcée de comprendre le contexte dans lequel vivent les jeunes, les possibilités et les services qui leur sont proposés, ainsi que les problèmes et les obstacles auxquels ils sont confrontés.

Conformément au cadre juridique prévu pour le Conseil de la jeunesse de Chypre, l'équipe d'étude internationale a fait tout son possible pour concentrer ses efforts sur “les progrès et le bien-être de tous les jeunes de Chypre, quelle que soit leur nationalité ou leur religion” (règlement du Conseil de la jeunesse, paragraphe 6(a), p. 3). En effet, dans le budget 2004 du Conseil de la jeunesse, sous le poste 711 pour la jeunesse et les sports, une initiative de “trêve olympique” était proposée:

“En 2004, la Grèce accueillera les jeux Olympiques, qui défendent les causes de la paix, du progrès, de la prospérité, de la solidarité, de la coopération et de l'entente entre les peuples.

Puisque la République de Chypre a signé le Traité de la trêve olympique (lors de la 6<sup>e</sup> réunion des ministres européens de la Jeunesse du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Thessalonique en novembre 2002) et que notre pays reste divisé, que le problème chypriote n'est pas réglé et que la «Ligne verte» demeure une menace sérieuse pour le futur de la jeunesse chypriote, il a été décidé de mener une campagne visant à promouvoir l'idée de la trêve et de la paix pour la durée des jeux Olympiques.

Dans ce but et afin de mettre cette idée en avant, la campagne consistera en l'organisation d'événements culturels de nature sportive” (Budget 2004, pp. 31-32).

La conception spécifique du Conseil de la jeunesse est décrite comme suit:

“Il est essentiel que les jeunes Chypriotes vivent dans un pays socialement juste, démocratique et libre. Dans notre pays, les jeunes doivent jouer un rôle social plus important grâce à la participation aux processus décisionnels dans les domaines les concernant” (conseil de direction du Conseil de la jeunesse de Chypre, “Plan stratégique pour les orientations de la période quinquennale 1999-2003”, juin 1998, p. 12).

L'équipe d'étude internationale apportera son plein concours à cette conception.





# 1. Aperçu des études internationales du Conseil de l'Europe sur la politique nationale de la jeunesse

La Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est lancée dans les études internationales de politique nationale de la jeunesse en 1997. La Finlande a été le premier pays à se proposer pour une telle étude et a été suivie par les Pays-Bas, la Suède, la Roumanie, l'Espagne, l'Estonie, le Luxembourg, la Lituanie, Malte et la Norvège. Chypre est le onzième pays à faire l'objet de ce type d'étude. A l'issue des sept premières études internationales, un rapport de synthèse a été rédigé, comparant et mettant en regard les expériences et les méthodes de contextes nationaux fort différents (voir Williamson, 2002).

Même si la méthode employée a évolué au fil du temps, les études conservent leurs trois grands objectifs:

- proposer une réflexion critique sur l'élaboration de la politique de jeunesse dans le pays concerné;
- proposer les idées du pays concerné pour guider l'élaboration de la politique de jeunesse dans d'autres pays d'Europe;
- proposer des éléments d'information qui serviront de cadre global pour l'élaboration de la politique de jeunesse dans toute l'Europe.

Pourquoi une "politique de jeunesse"? La réponse n'est pas simple: cette politique trouve son origine dans un corpus grandissant de recherches de spécialistes montrant que le passage des jeunes à l'âge adulte et à la citoyenneté devient de plus en plus difficile. Ces transitions sont désormais plus complexes, plus longues et non linéaires; en outre, de nouvelles possibilités pour de nombreux jeunes dans l'Europe élargie ont engendré une vulnérabilité et des risques accrus. Tandis que, par le passé, la préoccupation majeure en matière de "transitions de la jeunesse" était liée au passage de la vie scolaire à la vie professionnelle, la "politique de jeunesse" doit désormais traiter non seulement de questions d'éducation et d'emploi, mais aussi de santé, de logement, de justice et de vie familiale. En effet, l'inclusion de la famille parmi les éléments prioritaires de la politique de jeunesse a amené à considérer la nécessité d'une approche plus intégrée touchant à la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Cela étant, les politiques qui concernent les jeunes doivent désormais tenir compte à la fois des problèmes des adolescents et de ceux des jeunes adultes. Il en résulte que la politique de jeunesse ne porte pas seulement sur un ensemble de domaines



politiques, elle s'étend également sur une vaste tranche d'âge. De plus, bien que les pays aient des conceptions différentes de la "jeunesse", un consensus ressort clairement au sujet du terrain sur lequel il convient de construire la politique de jeunesse, c'est-à-dire du tout début de l'adolescence jusqu'à un moment avancé de la vie de jeune adulte. En outre, il convient d'élaborer cette politique en se concentrant davantage sur les perspectives d'avenir, plutôt que sur les problèmes – et ainsi offrir la possibilité de faire des choix constructifs et de tirer profit d'expériences positives, en ne cherchant pas simplement à intervenir pour résoudre les problèmes causés et rencontrés par les jeunes au moment où ils surviennent. Bien évidemment, beaucoup de jeunes accèdent à ces voies positives vers l'âge adulte de leur propre initiative, et grâce au soutien de leurs familles et de leurs proches. Mais d'autres jeunes n'ont pas cette chance: il importe donc que les interventions de la politique publique concentrent davantage leurs efforts sur ces derniers.

Les études internationales du Conseil de l'Europe font désormais partie d'un ensemble plus vaste d'intérêts et d'engagements visant à définir et à élaborer la "politique de jeunesse". La Direction de la jeunesse se consacre également à des "missions consultatives": des visites plus courtes consacrées aux préoccupations spécifiques de certains pays. La distinction essentielle est que la première activité appartient au domaine public, alors que la seconde reste confidentielle pour le pays concerné. La Direction de la jeunesse a par ailleurs établi et imprimé un rapport sur des "indicateurs de la politique de jeunesse", présentant les grandes lignes des objectifs de cette politique et les diverses méthodes par lesquelles son impact peut être évalué (voir Conseil de l'Europe, 2003a). De plus, le Livre blanc de l'Union européenne sur la jeunesse, *Un nouvel élan pour la jeunesse en Europe*, est désormais disponible (Commission européenne, 2001). Par le biais d'une "méthode ouverte de coordination", cette initiative a pour but de disséminer les bonnes pratiques dans toute l'Union européenne sur des thèmes tels que la participation des jeunes, l'information des jeunes, les activités volontaires et une meilleure compréhension de la jeunesse (par le biais de recherches). Pour le premier de ces thèmes, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a récemment révisé et approuvé une résolution sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, dont la première version avait été introduite dans la Déclaration de Llangollen en 1992 (le Forum européen de la jeunesse a produit une version "épurée en langue anglaise" du nouveau document).

Chypre est le deuxième pays méditerranéen à faire l'objet d'une étude internationale, après Malte en 2003 (voir Evans, 2003). La position historique de l'île, telle un pont entre les continents et les cultures, fait désormais (depuis mai 2004) place à celle de pont entre l'Union européenne et le reste du monde. Cette situation a inévitablement des répercussions négatives (notamment en matière de migration, de toxicomanie et de trafic de femmes), mais offre en contrepartie de nombreuses possibilités d'échanges mutuels avec l'Europe élargie. Comme tout autre pays, Chypre est le produit de traditions distinctives qu'elle peut apporter à l'Europe et, parallèlement – au moment où elle subit les changements inhérents au multiculturalisme et à la mondialisation –, elle peut aussi tirer profit des expériences et des traditions de cette nouvelle Europe.

Les équipes d'études internationales sont généralement composées de trois chercheurs spécialisés dans la jeunesse (dont le rapporteur) et d'un membre du conseil consultatif de la Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe (un représentant des ONG européennes de la jeunesse). La présidence est issue du Comité directeur européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe (le CDEJ) et le secrétariat est



assuré par la Direction de la jeunesse. Toutefois, ces principes ne sont pas gravés dans le marbre. Il peut y avoir une certaine souplesse en fonction des besoins et des questions propres au pays soumis à l'étude, qui sont explorés et définis grâce à une visite préliminaire<sup>3</sup> permettant d'établir un programme prévisionnel pour la première visite de l'équipe d'étude internationale. En règle générale, l'équipe se rend deux fois dans le pays concerné. La première visite est d'ordinaire consacrée aux questions concernant les dirigeants – par des rencontres avec les parlementaires et le personnel des ministères, lorsque la stratégie et la structure sont examinées. La seconde visite est plus axée sur la consultation sur le terrain – par des rencontres avec les personnes mettant à disposition les services et les pratiques.

Le “rapport de synthèse” des sept premières études internationales (Williamson, 2002) a proposé un cadre pour la politique de jeunesse, ayant trait à la fois à des domaines politiques distincts (comme l'éducation, la santé ou le logement) et à des questions transversales (comme le multiculturalisme et l'égalité des chances). Ce cadre sert désormais de guide pour les enquêtes de l'étude internationale et de structure pour le rapport final de l'équipe d'étude internationale. De plus, le rapport de synthèse fait ressortir plusieurs points, appelés les cinq “C” (couverture, capacité, compétence, coordination et coût) et les quatre “D” (dynamisme, diffusion, débat et développement), qui servent de base à la réflexion sur la politique de jeunesse. Ces points, associés à ceux du rapport (Conseil de l'Europe, 2003a) sur les “indicateurs” et aux lignes directrices sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003b), orientent les conclusions de l'étude internationale.

La plupart des études internationales pouvaient s'appuyer sur un rapport national antérieur, ce qui n'était pas le cas pour Chypre (ni pour la Lituanie et la Norvège). Le Gouvernement de la République de Chypre, par le biais de son Conseil de la jeunesse, a invité l'université de Chypre à établir un rapport national sur la jeunesse. Son contenu était cependant au stade embryonnaire au moment de la première visite de l'équipe d'étude internationale et au stade d'avant-projet lors de la seconde visite. Ce rapport comporte des chapitres sur l'éducation, l'emploi, la santé, la justice, la culture et sur la “préparation du terrain”, et se clôt par des conclusions et des recommandations. Même s'il est vrai que les gouvernements ont adopté des démarches différentes pour établir leur rapport national, le fait de s'en remettre exclusivement à une équipe universitaire est inhabituel.

En l'absence d'un rapport détaillé sur la politique nationale de la jeunesse, l'équipe d'étude internationale a dû rassembler des données provenant, le cas échéant, d'autres sources. Cela n'a fait qu'accentuer l'un des défis caractéristiques que doit relever ce type d'équipe: c'est-à-dire de savoir si elle est en train de «chasser des fantômes» ou de poursuivre des préoccupations légitimes. Immanquablement, une équipe d'étude internationale n'exprime pas seulement les qualités et le savoir-faire identifiés par le pays en question (voir plus haut), elle projette également les intérêts et les engagements des membres qui la composent. Le maintien d'un bon équilibre entre les deux peut parfois se révéler difficile sans le point d'ancrage d'un rapport

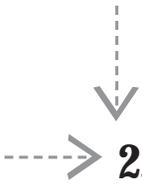
3. Compte tenu des priorités et du contexte particuliers de Chypre, des spécialistes de la toxicomanie et de la résolution des conflits ont intégré l'équipe d'étude internationale. Celle-ci comptait donc exceptionnellement sept membres bien que le président de la première visite n'ait pas été en mesure de prendre part à la seconde et que l'expert en toxicomanie n'ait pu participer à la première.

L'équipe se composait de Daniel Menschaert (Comité directeur européen pour la jeunesse – CDEJ), Peter Lauritzen (Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe), Anca Sirbu (conseil consultatif de la Direction de la jeunesse), Yael Ohana (Direction de la jeunesse), Ditta Dolesjiova (Slovaquie/Pays-Bas), Stanko Salomon (Slovénie) et Howard Williamson (Royaume-Uni).



national sur la jeunesse ayant reçu l'aval du gouvernement concerné. Néanmoins, l'équipe s'est efforcée de préserver cet équilibre, grâce à des consultations informelles régulières, et à des clarifications et des discussions avec les membres du conseil de direction du Conseil de la jeunesse de Chypre, notamment avec son secrétaire général et ses collègues.

L'équipe d'étude internationale, à l'image de celles qui l'ont précédée pour d'autres pays, tenait à mettre en place une "méthodologie de communication" axée sur une "complicité indispensable". En d'autres termes, elle insistait pour que les démarches et les pratiques ne soient pas acceptées sans faire l'objet de discussions. Elle s'appuyait plutôt sur un principe de "construction commune" – en se servant des travaux en cours du Conseil de la jeunesse de Chypre comme point de départ, tout en les soumettant, le cas échéant, à un questionnement critique constructif.



## 2. Chypre – La “nation” en question

Dans le contexte chypriote, les discussions sur le sujet d’une politique nationale de la jeunesse soulèvent aussitôt la question de la “nation”. Depuis l’invasion par la Turquie en 1974, l’île est divisée. Un tiers de sa superficie est occupé par la Turquie et désigné, en dépit de l’absence d’une reconnaissance de la part du reste du monde, comme la “République turque de Chypre du Nord”. Même si l’ensemble de l’île a rejoint l’Union européenne en mai 2004, l’acquis communautaire reste suspendu dans la partie nord occupée et la “Ligne verte” continue à séparer le pays. La traversée de certains postes militaires dans la zone démilitarisée contrôlée par les Nations Unies est cependant plus simple depuis début 2003 (environ 30 000 Chypriotes turcs passent quotidiennement du nord au sud par Nicosie).

Pourtant, seulement cinq ans après l’invasion turque, des pourparlers sur la résolution du “problème chypriote” étaient en cours:

“Il a été convenu de s’abstenir de mener toute action qui risquerait de compromettre l’issue des négociations, et une importance toute particulière sera accordée aux mesures pratiques initiales par les deux parties, dans le but d’encourager les bonnes volontés, la confiance mutuelle et le retour à des conditions normales” (Bureau de presse et d’information de la République de Chypre, point 10 de l’Accord du 19 mai 1979, p. 1).

Malheureusement, la question restait toujours en suspens au début de l’année 2005.

Chypre est devenue une république indépendante le 16 août 1960, mais le système des droits des minorités, ancré dans sa Constitution comme dans aucun pays, a rapidement conduit à une impasse constitutionnelle. Dix ans plus tard, en juillet 1974, lorsque la junte militaire dirigeante en Grèce orchestra un coup d’Etat visant à renverser le Gouvernement chypriote élu de façon démocratique, la Turquie envahit le nord de l’île, déplaçant près de 142 000 Chypriotes grecs (soit un quart de la population et 80 % des habitants de la partie nord). La minorité chypriote turque (moins de 20 % de la population de l’île) vivant dans le sud se vit contrainte de fuir vers le nord. Depuis 1974, la population chypriote turque du nord de l’île diminue, en dépit de l’arrivée dans cette partie nord (déclarée de façon unilatérale “Etat” indépendant en 1983) de colons turcs, venant pour la plupart d’Anatolie, une région de Turquie.

En juillet 2004, la population de Chypre est estimée à 775 927 habitants, dont 15,5 % ont entre 15 et 24 ans. Parmi les plus de 20 ans, 43 % ont un diplôme d’études secondaires et 25 % d’études supérieures. Près des trois quarts de la population vivent dans les centres urbains. Les étrangers et les travailleurs étrangers qui travaillent légalement à Chypre représentent 10,5 % de la population



(un pourcentage similaire travaillerait illégalement à Chypre) et le taux de chômage est de 3 % (projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, p. 2). Dans le nord de l'île, les habitants sont au nombre de 203 100 – 29 % de la population chypriote grecque dans les zones contrôlées par la République de Chypre –, dont 87 600 sont des Chypriotes turcs et 115 500 sont des colons turcs (*ibid.*, p. 5).

Même si ces données démographiques sont fiables, elles doivent être interprétées avec une certaine prudence. Avant l'indépendance de 1960, il y avait environ 80 Chypriotes grecs pour 20 Chypriotes turcs, mais il est désormais plus difficile de connaître le rapport précis<sup>4</sup>. Selon un autre document, “à partir du moment de la partition de l'île en deux parties, en juillet 1974, il devient pratiquement impossible d'obtenir des chiffres sur la population totale de l'île, les estimations ayant remplacé les recensements” (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapport de 1992 sur la structure démographique des communautés chypriotes, paragraphe 37). Les chiffres de la population chypriote grecque incluent les minorités maronite, arménienne et latine (ou plus exactement, “les groupes religieux minoritaires maronite, arménien et latin”), qui, comme le leur permettait la Constitution, avaient choisi d'appartenir à cette communauté.

Il est donc extrêmement difficile de recueillir des données fiables sur la partie occupée du nord de l'île, car son statut de république indépendante autoproclamée n'est pas reconnu par la communauté internationale:

“La situation de division de l'île résultant de l'occupation depuis 1974 de la partie nord et de la proclamation de la «République turque de Chypre du Nord» («RTCN») est connue. La communauté internationale a condamné cette situation et le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté en 1983 la Résolution 541 (1983) déclarant la proclamation de la «RTCN» juridiquement nulle” (Conseil de l'Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, sur sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003, Strasbourg, 12 février 2004, paragraphe 45).

Il a cependant été pris note de la disparité significative entre les niveaux de développement économique des deux parties de l'île. Le revenu par habitant est environ trois fois plus élevé dans le Sud. L'afflux constant de colons turcs est lié à la fois à la question économique et au problème politique. Il est considéré dans le Sud comme une provocation et une tentative calculée de manipuler la structure démographique de l'île, et est défendu dans le Nord en termes de réponse nécessaire aux besoins économiques. La réaction des Chypriotes turcs au sujet du nombre croissant de colons est manifestement différente. Il est précisé qu’“il n'y pas de solidarité entre les Chypriotes turcs et les colons, et on a même enregistré des incidents de caractère ethnique” (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapport de 1992 sur la structure démographique des communautés chypriotes, paragraphe 85).

4. Les documents reçus par l'équipe d'étude internationale présentent des chiffres quelque peu différents. Par exemple, dans la réponse de Chypre à la consultation sur la participation de la jeunesse dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse de l'UE, la population totale de Chypre est de 671 300 habitants (puisque les données n'incluent pas la zone occupée par les troupes turques). Le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 25 ans est d'environ 14,2 % (Conseil de la jeunesse de Chypre, questionnaire de la Commission européenne sur la participation, p. 1). Dans le chapitre sur la santé du projet de rapport national, il est indiqué que “la population de Chypre est de 793 100 habitants, parmi lesquels 639 500 (80,7 %) appartiennent à la communauté chypriote grecque, 87 600 (11 %) à la communauté chypriote turque et 66 000 sont des étrangers résidant à Chypre” (projet de rapport national, chapitre sur la santé, p. 1). Plus loin, dans ce même chapitre, il est précisé que 22,6 % de la population se situe dans la tranche d'âge des 15-29 ans. Certaines données portent sur la partie nord de l'île, mais dans l'ensemble elles concernent uniquement les Chypriotes turcs, à l'exclusion de la population de colons et des troupes qui occupent cette zone.



L'équipe d'étude internationale s'est colletée avec cette complexité, reconnaissant la multiplicité des facteurs qui ont conduit au maintien des divisions et des hostilités (y compris le traitement infligé aux Chypriotes grecs dans les parties enclavées du nord et la destruction d'antiquités), et s'est interrogée sur l'attitude à adopter dans son rapport face à cette situation. Elle a cependant souhaité de ne pas omettre que, dans un passé relativement récent, les Chypriotes grecs et turcs vivaient en harmonie "au niveau de la base". Une personne interrogée a fait observer que cet état de fait est "assez normal" et a souligné que "les divisions sont relativement récentes, et que la difficulté est de voir comment les gens peuvent revivre ensemble dans un cadre politique commun; ces questions sont vitales et cruciales, tout particulièrement pour les jeunes".

Bon nombre de personnes considèrent l'adhésion à l'Union européenne comme "une promesse faite pour résoudre le problème". Il a souvent été reconnu qu'en aucune manière la solution ne serait simple, à cause d'antagonismes et de rivalités ancrées, mais il a été souligné que la dynamique est désormais différente, puisque l'adhésion à l'Union européenne est essentiellement un processus d'intégration, que Chypre ne peut plus continuer d'ignorer. Bien que l'accession à l'UE n'ait en aucun cas eu lieu à la condition que le problème chypriote soit résolu, il était certainement envisagé que "le commencement des négociations d'accession, début 1998, et l'accession elle-même seraient bénéfiques pour les deux communautés de l'île et permettraient d'aboutir plus rapidement à une solution pacifique à Chypre" (Bureau de presse et d'information de la République de Chypre, recommandation de la commission jointe de l'UE et de Chypre, p. 2). Les organisations chypriotes grecques de la jeunesse et les organisations chypriotes turques, réunies à l'occasion du Forum bicommunautaire de la jeunesse à Budapest en mars 2002, ont fait part de leur vision commune selon laquelle "l'issue idéale serait de trouver une solution et, dans le même temps, d'adhérer à l'UE" (Forum bicommunautaire de la jeunesse, Déclaration commune du 30 mars 2002, paragraphe 2). Dans la suite de la déclaration, il est dit:

"Il faut avoir conscience du fait que lorsqu'une solution sera trouvée, le caractère multiculturel, les traditions, la culture politique, les institutions et les principes des droits de l'homme de l'UE profiteront à l'intégration et à la coexistence des Chypriotes des deux communautés" (*ibid.*, paragraphe 4).

Il ressort clairement des points de vue de nombreux milieux que la question chypriote a durci le débat sur un certain nombre de problèmes "modernes" touchant les jeunes Chypriotes, et sur la place de Chypre au sein de l'Europe et de la communauté internationale. Dans un laps de temps relativement court, l'île a avancé à grands pas: de la décolonisation à l'indépendance, au conflit intercommunautaire, aux événements qui ont conduit à l'occupation du nord de l'île – faisant des centaines de milliers de réfugiés –, à la partition *de facto* pour trente ans, et maintenant à l'adhésion à l'Union européenne. Ce demi-siècle a connu une tension constante entre la tradition et le changement, associant l'autorité des institutions traditionnelles de la famille et de l'Eglise au développement du tourisme et de l'immigration.

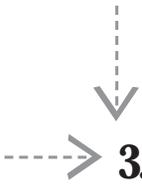
La capacité d'apprentissage de l'équipe d'étude internationale a été fortement sollicitée sur deux fronts. D'une part, l'équipe a constamment entendu des références historiques et contemporaines sur Chypre en tant que pont – ou porte ouverte – vers l'Occident et fenêtre donnant sur l'Orient. La métaphore du pont revenait sans cesse, et a même été évoquée par le Président de la République de Chypre peu après l'adhésion à l'UE:



“Chypre étant l’une des frontières extérieures de l’Union européenne, elle peut devenir un pont économique, politique et culturel entre les rives de la Méditerranée – un pont nécessaire à la compréhension mutuelle et à la coopération entre des religions, des cultures et des styles de vie variés” (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 19).

D’autre part, l’équipe d’étude internationale se demandait nécessairement comment Chypre pouvait continuer à revendiquer ce rôle alors qu’elle a manifestement échoué à construire un pont entre les deux parties de son propre territoire. En outre, ce problème omniprésent était qualifié de “question”, de “problème” et même de “tragédie”. Par rapport aux jeunes, l’équipe a davantage perçu cette situation comme un casse-tête. Il est en effet ressorti à plusieurs reprises que les professionnels œuvrant sur le terrain avaient envie de changements, mais que, en raison d’une certaine paralysie politique, il semblait peu probable que les positions changent tant que le climat politique n’évoluerait pas. Une partie des travaux de l’équipe d’étude internationale consistait donc – concernant la vie des jeunes Chypriotes – à rapprocher les responsables des décisions politiques dans le domaine de la politique de jeunesse et les acteurs de terrain qui se démènent pour offrir davantage de possibilités aux jeunes dans leur vie quotidienne.

Les réunions qui se sont tenues lors des deux visites de l’équipe d’étude internationale constituent le point de départ de cette démarche, grâce à un échange d’informations qui a permis à l’équipe d’apprendre beaucoup sur les traditions, la culture et les conditions sociales des jeunes Chypriotes, et a informé certains membres de l’équipe des principes et des pratiques répandus dans le reste de l’Europe. Il est à espérer que ces premiers dialogues seront développés par la suite – par exemple à l’occasion de séminaires et de sessions de formation, à la lumière des réflexions de ce rapport.



## 3. Les jeunes et la politique de jeunesse à Chypre

### 3.1. Définition de la jeunesse

Chaque pays a sa propre conception de la jeunesse, généralement définie par une tranche d'âge qui peut varier de façon considérable. Souvent citée en exemple, la Malaisie considère que la jeunesse s'étend jusqu'à l'âge de 40 ans. Dans la Fédération de Russie, elle va jusqu'à 29 ans, alors que, jusqu'à récemment, en Europe occidentale elle était d'ordinaire considérée comme la période de l'adolescence, qui s'achève à l'âge de 19 ans. A l'heure actuelle, elle se terminerait plutôt à l'âge de 25 ans. Cela ne veut pas dire que la jeunesse s'arrête à un âge précis: elle dépend également du contexte, par exemple de la durée moyenne des études et de l'âge où les jeunes quittent le foyer familial (en général la famille d'origine).

Les critères pour définir la période de la jeunesse ne concernent pas seulement l'âge maximal, mais aussi l'âge minimal – c'est-à-dire le point de départ, la transition entre l'enfance et la jeunesse. Ce qui est tout aussi problématique, car il est relativement évident que ces deux périodes de la vie se chevauchent de plus en plus: la «jeunesse» arrive de plus en plus tôt, les enfants étant soumis aux pressions de la consommation qui étaient auparavant dirigées vers les jeunes. En contrepartie, les jeunes restent souvent plus dépendants, comme les enfants, pour une durée plus longue – ce que Jones et Wallace (1992) appellent la “quasi-citoyenneté”. De plus, si le cadre de la jeunesse est clairement défini dans certains pays, il est plus vague dans d'autres. Et même lorsque la notion est clairement délimitée, les âges de référence peuvent encore varier au sein même d'une société, par exemple l'âge auquel l'école n'est plus obligatoire, où l'on est considéré comme juridiquement responsable de ses actes, où l'on peut acheter de l'alcool ou conduire une voiture. Il n'existe donc pas de critères universels pour délimiter la jeunesse, mais il est cependant essentiel d'avoir quelque idée à ce sujet pour construire une “politique de jeunesse”.

A Chypre, la définition de la jeunesse est relativement floue – il ne s'agit pas là d'une critique, mais simplement de noter que cette notion semble être envisagée avec une certaine souplesse. Les jeunes Chypriotes restent étroitement liés à leur famille et à leur communauté jusqu'au moment du départ; en comparaison avec les autres jeunes Européens, ils “glissent” donc dans l'âge adulte après avoir terminé des études souvent prolongées, pour finalement trouver leur place dans le milieu professionnel. Cette situation laisse entendre que l'âge maximal de la jeunesse se situerait entre 25 et 30 ans. Quant à l'âge minimal, d'après les informations fournies par le Conseil de la jeunesse de Chypre, il apparaît clairement que la jeunesse commence au début de la scolarité secondaire, c'est-à-dire à l'âge de 11 ans. Les



périodes de l'enfance et de la jeunesse se chevauchent donc immanquablement, puisque la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concerne les individus jusqu'à l'âge de 18 ans. Il est soutenu partout ailleurs que la période de la jeunesse à Chypre devrait inclure les 12-25 ans, même si, en termes de responsabilité pénale, le seuil de l'âge adulte est 16 ans (voir le projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, p. 2). Nonobstant ces indications, l'équipe d'étude internationale s'est mise d'accord pour définir la jeunesse à Chypre comme la tranche des 10-25 ans – soit la période de l'éducation secondaire et supérieure.

**Recommandation 2:**

Compte tenu de la tranche d'âge concernée de fait par le terme de "jeunesse", il convient de renommer le Conseil de la jeunesse de Chypre en "Conseil de l'enfance et de la jeunesse de Chypre" – ce qui reflète plus précisément son mandat.

-----> **3.2. Définition de la politique de jeunesse**

La "politique de jeunesse" est un concept tout aussi controversé, qui a souvent été utilisé par le passé pour couvrir rien de plus que la politique "du travail de jeunesse". Sa portée et sa profondeur restent matière à débat, mais ce qui n'est désormais plus contesté, c'est que tous les pays ont une politique de jeunesse – au sens où ils ont des politiques (ou n'en ont pas) influant sur la qualité et l'orientation de vie des jeunes. En outre, ces politiques peuvent être en harmonie ou en conflit les unes avec les autres, et être soit proactives (en créant des conditions de vie positives pour les jeunes), soit réactives aux problèmes naissants causés ou subis par les jeunes. L'élément central du débat sur la politique de jeunesse est la cohérence (l'intégration) ainsi que la détermination du rôle de l'Etat et des ONG dans les activités destinées aux jeunes – à la fois pour les activités en cours et pour ce qu'il conviendra de faire ultérieurement.

A cet égard, toutes les politiques qui concernent la vie des jeunes sont des composantes de la politique de jeunesse: manifestement l'éducation, la formation et les mesures ayant trait au milieu professionnel, mais aussi les temps de loisirs, les cadres de la justice pénale et les dispositions en matière de service militaire. La politique familiale et la protection de l'enfance influent également sur la politique de jeunesse, car celle-ci contient à la fois des éléments universels (comme la scolarisation obligatoire) et des éléments destinés à des groupes sociaux spécifiques de jeunes, en fonction de leurs besoins, de leur vulnérabilité et de leurs problèmes. Et, afin de déterminer comment faire face à ces différents aspects et leur donner un ordre de priorité, la politique de jeunesse doit être guidée, et non régie, par les conclusions et l'analyse des recherches sur la jeunesse. C'est par ce biais qu'il convient de donner forme à la politique de jeunesse et de l'orienter, ainsi que de mettre en place des pratiques et des moyens pertinents et utiles.

Dès le début de ses travaux, l'équipe d'étude internationale a pris note de l'étendue souvent impressionnante des pratiques inscrites dans le processus de développement de Chypre, pour la plupart sous les auspices (ou grâce au soutien financier) du Conseil de la jeunesse de Chypre. L'équipe a pourtant jugé difficile d'extraire une définition et une logique concises de ces travaux, dans le cadre d'une conceptualisation globale de la politique de jeunesse. Il a déjà été noté que de nombreuses «listes» de points essentiels et de problèmes auxquels les jeunes chypriotes sont confrontés ont été soumises à l'équipe d'étude internationale,



mais qu'aucune d'elles n'a été présentée comme s'inscrivant dans une stratégie d'ensemble. Ce n'est pas à l'équipe de préciser en quoi consistera cette stratégie (ou ces stratégies, puisqu'il y en aura probablement plus d'une); elle peut néanmoins indiquer que, partout ailleurs en Europe, ce type de démarche porte sur "la citoyenneté active", sur "l'intégration sociale" ou sur "l'apprentissage tout au long de la vie". Compte tenu des particularités de Chypre, les thèmes importants de "multiculturalisme" ou d'"internationalisme" pourraient être ajoutés.

#### **Recommandation 3:**

Il est nécessaire de mieux définir la vision de la politique de jeunesse à Chypre, en identifiant les thèmes directeurs sur lesquels porteront les diverses activités de terrain.

L'équipe d'étude internationale reconnaît que la politique de jeunesse à Chypre n'en est qu'à ses débuts. Son élaboration et sa mise en œuvre incomberont surtout au Conseil de la jeunesse de Chypre, qui fera ultérieurement l'objet de commentaires plus détaillés. Pour l'heure, indiquons simplement que l'équipe est d'avis qu'il est nécessaire de définir la notion de "politique de jeunesse" et d'énoncer plus clairement le rôle de la recherche et de la société civile à cet égard.

### -----> **3.3. Le Conseil de la jeunesse de Chypre**

Le Conseil de la jeunesse est lui-même resté ambigu, en se positionnant à sa convenance tantôt comme ONG, tantôt comme entité gouvernementale. L'une et l'autre position s'accompagnent de forces et de faiblesses, et il est à espérer que les avantages de chacune seront exploités. De la même manière, les inconvénients pourraient toutefois prendre le dessus et nuire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de jeunesse solide et utile. Un contexte politique très différent – celui de l'Australie – a conduit l'équipe d'étude internationale à se poser cette question délicate: le Conseil de la jeunesse de Chypre est-il à la tête d'un mouvement ou est-il un organe de l'Etat? Un haut fonctionnaire a fait part de sa déception quant au fait que maintes questions essentielles pour la politique de la jeunesse n'étaient pas abordées, car elles étaient noyées dans le grand problème chypriote. Un autre haut fonctionnaire a pourtant fait remarquer que la composition du Conseil de la jeunesse de Chypre (voir ci-après) représentait déjà environ 95 % de la population de jeunes de l'île et que "la proportion non représentée au Conseil n'était pas si importante que cela".

Le Conseil de la jeunesse de Chypre est l'élément moteur de la politique de jeunesse de l'île. Pour obtenir des résultats, l'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il doit renforcer ses liens à la fois avec la recherche sur la jeunesse et avec les ONG consacrées à la jeunesse, qui sont les deux partenaires indispensables dans ce qui a été qualifié de "triangle" nécessaire au développement et à l'application efficace de la politique de jeunesse et des pratiques y afférentes.

#### **3.3.1. La législation**

Dans sa réponse au questionnaire de l'UE sur la participation des jeunes dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, le Conseil de la jeunesse a indiqué (pp. 4-5):

"Il n'existe pas de législation spécifique pour les jeunes. Néanmoins, un certain nombre de lois contiennent des dispositions les concernant.



La clause n° 33(1)/94 du règlement du Conseil de la jeunesse de Chypre est appliquée par le conseil de direction, désigné par le Conseil des ministres et composé du président, du vice-président et de cinq autres membres.

En tant qu'organisation semi-gouvernementale, indépendante de la fonction publique, [le Conseil de la jeunesse de Chypre] encourage la participation active des jeunes dans le développement culturel et socio-économique du pays. Il est expressément mentionné dans le règlement du Conseil de la jeunesse que l'un des objets du Conseil est de garantir l'égalité des chances à tous les jeunes et aux organisations concernées pour participer et prendre des initiatives dans le cadre du développement et des progrès sociaux, économiques et culturels de leur communauté et du pays dans son ensemble.

L'objectif de la politique gouvernementale dans le secteur de la jeunesse est d'offrir aux enfants et aux jeunes des chances et un traitement identiques, et de favoriser et d'encourager leur épanouissement personnel.

Les objectifs spécifiques de la politique de jeunesse incluent notamment: d'encourager les jeunes à prendre part aux affaires du pays (dans la vie économique et dans le processus décisionnel); de s'assurer que les jeunes reçoivent l'éducation et la formation nécessaires à leur intégration dans la vie économique du pays; d'aider les jeunes couples à acquérir leur propre logement; d'aider les jeunes à créer leur propre entreprise; de mettre en œuvre des projets tels que les clubs de la jeunesse (surtout dans les zones rurales), la Carte Jeunes, etc.; de mettre sur pied des centres d'information de la jeunesse; et d'encourager la mise en place de programmes d'échanges pour les jeunes.

Le Conseil de la jeunesse de Chypre peut soumettre des propositions au gouvernement sur l'élaboration de politiques consacrées aux jeunes. Il peut aussi lancer de nouveaux programmes dans des domaines qui ne sont pas couverts par les autres départements.”

L'objet essentiel du Conseil de la jeunesse de Chypre est de “conseiller, par le biais du ministre [de la Justice] et du Conseil des ministres, sur l'élaboration d'une politique complète et spécialisée sur tout ce qui a trait à la jeunesse” (règlement du Conseil de la jeunesse de Chypre, p. 3).

Le Conseil de la jeunesse de Chypre, qui a succédé à l'Agence centrale pour la jeunesse, a été constitué à l'issue d'un vote à l'unanimité par la Chambre des représentants en avril 1994, et son premier comité directeur (conseil de direction) a été désigné en juin de cette même année.

### 3.3.2. Le budget et le financement

Malgré le déficit budgétaire considérable et les fortes pressions subies par les dépenses publiques chypriotes (dues au vaste marché de l'emploi du secteur public et aux exigences militaires pour la défense), les crédits accordés au Conseil de la jeunesse de Chypre – qui subventionne la majeure partie des activités liées à la politique de jeunesse – sont généreux. Le budget alloué à l'Agence centrale pour la jeunesse (1990-1993) diminuait et son crédit d'environ 552 575 livres chypriotes (CYP)<sup>5</sup>, en 1990, n'a été atteint par le Conseil de la jeunesse de Chypre qu'en 1997

5. La livre chypriote équivaut à environ 1,7 €.



(selon le comité directeur du Conseil de la jeunesse de Chypre, “Plan stratégique pour les orientations de la période quinquennale 1999-2003”, juin 1998, annexe B). Depuis lors, le budget connaît cependant une augmentation constante: l’ensemble du budget pour 2004 s’élevait à environ 2 759 350 CYP, bien qu’une partie de ce montant proviendrait de sources externes, du secteur privé et du sponsorship international, notamment de l’Union européenne (dont la contribution en 2004 était de 322 132 CYP, pour la mise en œuvre du programme Jeunesse auquel Chypre s’est associée en 2001). Ces fonds sont voués à toute une gamme d’initiatives, notamment:

- aux clubs de la jeunesse (pour les équipements, les frais de fonctionnement, le personnel et les animateurs);
- aux relations internationales;
- à des loisirs créatifs pour les jeunes (ayant trait à la culture, à l’art et au jeu; aux centres de la jeunesse multifonctionnels; aux centres d’informations de la jeunesse; aux festivals et aux camps de la jeunesse; à la Carte Jeunes; à la subvention des organisations de la jeunesse; aux services d’information sur la consommation de substances illicites et sur le VIH/sida; aux nouvelles technologies; aux activités sportives; aux conseils municipaux de jeunes; à la recherche sur la jeunesse; aux conférences et séminaires; aux campagnes et programmes spécialisés – y compris aux activités volontaires et aux thèmes liés à l’environnement; au soutien aux jeunes chypriotes à l’étranger; aux activités bicommunautaires; aux parlements de jeunes);
- au programme européen Jeunesse;
- aux frais généraux du service national.

À Chypre, comme dans la plupart des pays, il n’est pourtant pas possible d’indiquer précisément à combien s’élèvent les dépenses relatives à la politique de jeunesse, même si les travaux du Conseil de la jeunesse sont le pivot de sa mise en œuvre. Par exemple, pour le seul domaine du volontariat de la jeunesse (des activités bénévoles) – et sans parler de la grande difficulté de définir exactement de quoi il s’agit –, les ressources ne transitent pas uniquement par le Conseil de la jeunesse de Chypre. La participation de ce dernier s’élève à environ 9 000 CYP, “exclusivement pour le financement des activités volontaires de divers groupes de jeunes et pour des activités visant à promouvoir le volontariat auprès des jeunes Chypriotes” (réponse au questionnaire de l’UE sur les activités volontaires dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, pp. 2-3). En outre, 5 000 € sont affectés à l’accueil de trois jeunes étrangers à Chypre dans le cadre du programme du service volontaire européen (SVE). Hormis ces fonds, le Gouvernement de la République de Chypre met à disposition environ 3 900 000 CYP pour soutenir les travaux des ONG se consacrant à des activités volontaires (auxquelles participe certainement une forte proportion de jeunes), et le ministère du Travail subventionne le Conseil panchypriote de protection sociale “qui subventionne à son tour ses organisations membres pour contribuer à leurs travaux” (*ibid.*, p. 3). Pour ces raisons, il est donc “impossible d’estimer le montant annuel exact attribué à l’organisation et au déroulement d’activités volontaires” (*ibid.*, p. 3).

En dehors de ces fonds annexes, mais toutefois nécessaires, destinés à la vie des jeunes et aux possibilités qui leur sont offertes, le budget du Conseil de la jeunesse de Chypre constitue sans aucun doute le moteur du développement de la politique de jeunesse. Son augmentation constante (grâce aux propositions du comité directeur/conseil de direction et à l’approbation du parlement) traduit l’engagement politique envers les jeunes et l’importance que l’Etat accorde à la politique de jeunesse. Lorsque d’autres ministères prennent l’initiative d’attribuer des fonds à divers domaines de la politique de jeunesse, le Conseil de la jeunesse de Chypre se charge systématiquement de vérifier “qu’ils s’acquittent de leurs obligations”.



### 3.3.3. Les structures de mise en œuvre

Le Conseil de la jeunesse de Chypre entame actuellement la quatrième phase de ses “cycles de création”. Le premier (1990-1993) est celui de l'Agence centrale pour la jeunesse. Le deuxième (1994-1998) a vu la mise en place du Conseil de la jeunesse. Le troisième (1999-2003) comprend “la préparation d'une étude/ proposition à soumettre au gouvernement sur une politique unique de la jeunesse dans le cadre des dispositions du règlement du Conseil de la jeunesse” (comité directeur du Conseil de la jeunesse de Chypre, “Plan stratégique pour les orientations de la période quinquennale 1999-2003”, paragraphe 4B.f). Considéré comme innovateur et utile au développement, le Conseil de la jeunesse extrait des idées et tire des enseignements des expériences du reste de l'Europe et met en œuvre toute une variété de programmes et d'initiatives.

La gouvernance du Conseil de la jeunesse est complexe: elle associe un certain nombre d'acteurs et prétend s'appuyer sur le principe de “cogestion”. D'aucuns infirmeront pourtant cela, et il existe des tensions manifestes entre son approche «directive» et ses pratiques plus “participatives”. En effet, selon son règlement, le Conseil de la jeunesse joue un rôle à la fois consultatif et coordinateur au sein du gouvernement sur des questions politiques (ayant trait à la jeunesse), ainsi qu'un rôle exécutif pour la politique et les programmes qu'il a lui-même mis en œuvre.

Il ressort des propos de différents milieux que le Conseil de la jeunesse devrait s'investir plus activement dans son premier rôle – c'est-à-dire prendre les devants plutôt que simplement attendre que le gouvernement approuve les initiatives. Mais ce n'est pas si simple, étant donné notamment que l'autorité décisive du Conseil de la jeunesse de Chypre – son conseil de direction – est composée de sept personnes issues des groupes de la jeunesse de partis politiques. En effet, quatre membres sont désignés parmi les membres des quatre grands partis siégeant au parlement (puis nommés par le Conseil des ministres), tandis que les trois autres (notamment le président et le vice-président) sont directement désignés par le Conseil des ministres.

Les travaux du conseil de direction sont guidés par trois comités consultatifs: le comité politique de la jeunesse, le comité syndical consultatif (comprenant les branches “jeunesse” des syndicats d'employés et d'agriculteurs) et le comité consultatif général. Il existe également un comité des étudiants, représentant les organisations étudiantes de l'enseignement secondaire et supérieur. Le comité consultatif général se compose du comité politique, du comité étudiant, du comité syndical, ainsi que d'autres organisations de la jeunesse non alignées – une quarantaine au total. La description du comité consultatif général varie en fonction des documents, mais il est considéré par le Conseil de la jeunesse de Chypre comme “un organe de coordination de toutes les organisations de la jeunesse qui prennent part aux activités du Conseil de la jeunesse”. Ce dernier est administré par le secrétaire exécutif, responsable devant le ministre de la Justice et de l'Ordre public (à son tour responsable devant le Conseil des ministres, le parlement et le Président de la République), bien que ses travaux soient par ailleurs orientés par le Comité consultatif interministériel, qui s'étend sur les différents ministères du Gouvernement de la République de Chypre<sup>6</sup>. Le diagramme 1 ci-contre décrit ces relations.

6. Ministère de la Justice et de l'Ordre public; ministère des Affaires étrangères; ministère de l'Intérieur; ministère du Travail et de la Protection sociale; ministère des Finances; ministère des Transports; ministère de la Santé; ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme; ministère de l'Education et de la Culture; ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources naturelles; ministère de la Défense; également, l'Autorité de développement des ressources humaines.



Diagramme 1: Structure du Conseil de la jeunesse de Chypre



En dépit de certaines critiques, il est généralement affirmé que “l’action sociale et culturelle du Conseil de la jeunesse de Chypre a été considérable”:

“Les jeunes apprécient le fait que le Conseil de la jeunesse de Chypre soit un lieu d’échange consacré aux questions qui les concernent et qu’il prenne des initiatives pour intervenir aux niveaux social et culturel, là où le gouvernement, en raison de difficultés bureaucratiques, d’inertie culturelle ou de partis pris idéologiques a échoué. Qui plus est, d’après les ONG et d’autres organisations de la jeunesse, le Conseil a presque systématiquement apporté son concours aux initiatives culturelles lorsque son soutien, que ce soit au niveau financier ou organisationnel, a été sollicité” (projet de rapport national, p. 24).

Ces observations proviennent d’entretiens avec des groupes de discussions comprenant des membres d’organisations de la jeunesse, des étudiants, ainsi que des défenseurs et des représentants des minorités ethniques et religieuses de Chypre. Elles rendent un vibrant hommage aux travaux du Conseil de la jeunesse de Chypre. De plus, le conseil n’aurait pas seulement fait valoir de manière constructive la souplesse et les pouvoirs qui lui ont été conférés, il aurait aussi fait preuve de courage politique pour affronter les problèmes et promouvoir les initiatives qui, autrement, seraient restées enfouies sous “une culture du silence”. Cet hommage au Conseil de la jeunesse est bien loin des critiques (et parfois de l’autocritique) selon lesquelles il est trop influencé par la politique et ne laisse pas une place suffisante à la démocratie participative.

Il est cependant important de tenir compte de ces critiques. L’équipe d’étude internationale a été impressionnée par l’engagement collectif du conseil de direction, composé de représentants des jeunes de toutes les tendances politiques, dans les questions liées à la jeunesse. Pourtant, elle émet des réserves quant aux critères fixés pour nommer les membres et n’est pas totalement convaincue qu’il a véritablement mené ses travaux dans un système, et selon un mécanisme, de cogestion<sup>7</sup>. D’une part,

7. En 2004, le Conseil de la jeunesse de Chypre a mis en place un système de consultations sur un ensemble de questions relatives à la jeunesse. L’une des consultations portait sur la participation active au processus décisionnel. Le groupe de travail qui s’est penché sur le sujet soutenait qu’à un niveau national “la participation active de la jeunesse au processus décisionnel n’est pas possible par le biais du Conseil de la jeunesse de Chypre, puisque seuls les partis politiques de la jeunesse y sont associés” (“Recommandations du Groupe de travail sur une participation active au processus décisionnel pour la politique de jeunesse de Chypre”, p. 15).



la composition exclusivement masculine du conseil de direction est quelque peu source de préoccupation, même si, pour certains, il ne s'agit que d'une coïncidence. D'autre part, il semblerait – selon certains et d'après les constatations de l'équipe d'étude internationale – que le conseil de direction a tenu davantage compte des points de vue du comité politique que de ceux du comité consultatif général.

A présent que le Conseil de la jeunesse de Chypre a atteint un certain degré de maturité et de reconnaissance, il serait opportun, à l'aube de ce quatrième "cycle de création", de penser à élargir la composition du conseil de direction pour intégrer, par exemple, deux membres issus d'organisations non alignées ou d'un groupe minoritaire. Par ailleurs, le Conseil de la jeunesse devra établir des critères de parité hommes-femmes au sein de sa direction. Même si ces propositions peuvent paraître discutables, leur mise en œuvre permettra toutefois de renforcer l'idée que le Conseil de la jeunesse de Chypre reflète des points de vue allant au-delà d'un ordre politique bien établi.

**Recommandation 4:**

L'équipe d'étude internationale estime qu'il serait opportun que le Gouvernement de la République de Chypre modifie la composition juridique du Conseil de la jeunesse de Chypre, afin d'élargir la composition du conseil de direction et d'intégrer des jeunes autres que ceux qui représentent les différents partis politiques, et qu'il fixe des critères de parité hommes-femmes.

Le Conseil de la jeunesse a lancé un certain nombre d'initiatives et s'est efforcé de mettre en place des structures pouvant alimenter sa réflexion plus solidement. Il a créé une ligne d'assistance téléphonique pour lutter contre la toxicomanie, ainsi que de remarquables centres d'information de la jeunesse à Nicosie et Larnarca, et a soutenu un réseau de clubs de jeunes, principalement dans les zones rurales. De plus, dans le droit fil de son engagement à participer à la vie locale et régionale, il a contribué à l'émergence de conseils municipaux de jeunes.

Dans sa réponse au questionnaire sur les activités volontaires, dans le cadre du Livre blanc de l'UE, le Conseil de la jeunesse présente les services locaux qu'il a soutenus:

“Au niveau local, il existe des conseils municipaux de jeunes et de collectivités, parallèlement aux centres de la jeunesse de chaque communauté. Les conseils municipaux de jeunes ont pour but de représenter les jeunes au sein des autorités locales et de promouvoir leur participation aux mécanismes décisionnels de leur secteur. Les centres de la jeunesse seront des espaces à vocation de santé pour les jeunes, qui leur proposeront aussi de nombreuses possibilités de loisirs pour les inciter à s'engager dans les multiples activités culturelles, éducatives et sportives. En outre, il existe un grand nombre de clubs ayant pour priorité de proposer aux plus jeunes des activités parascolaires” (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur les activités volontaires, dans le cadre du Livre blanc, p. 4).

Cette entreprise est fort louable et le Conseil de la jeunesse de Chypre est décidé à maintenir son soutien aux conseils municipaux de jeunes. Dans son budget pour 2004, il reconnaît que “les jeunes ont besoin d'être associés à l'administration locale, et il continuera [donc] à promouvoir et à mettre en œuvre cette démarche à Chypre” (Budget 2004, p. 32). La composition, le rôle et la fonction des conseils municipaux de jeunes ont pourtant fait l'objet de critiques. Ils ont été créés en 2001 à l'issue d'une discussion entre le Conseil de la jeunesse de Chypre et les municipalités, qui a vu naître un accord sur des protocoles variés: par exemple, les



conseils municipaux de jeunes seraient présidés par un membre (de préférence, le plus jeune) du conseil municipal – cela est symptomatique du contrôle politique exercé sur les conseils municipaux de jeunes, et risque clairement d'étouffer leur autonomie et leur indépendance. Les détails de l'accord concernant lesdits conseils sont très évocateurs à cet égard:

“Le fonctionnement des conseils municipaux de jeunes est déterminé par des réglementations internes approuvées par les autorités municipales [élues par les partis] après coordination avec les organes de la jeunesse actifs dans certaines communes. [...] Les conseils municipaux de jeunes ne sauront, en aucun cas, se substituer ou être hostiles à ces organes de la jeunesse. [...] Ils œuvreront uniquement dans les domaines où les organes de la jeunesse font défaut” (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 34).

Dans la mesure où les conseils municipaux de jeunes ont pour but d'élargir la participation active des jeunes dans la vie de leurs communautés, ils méritent d'être fortement encouragés. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a donc organisé une réunion en 2003 sur l'avenir de ces conseils, à l'issue de laquelle quelques propositions d'évolution ont été soumises. Plus récemment, en 2004, il a été proposé qu'ils élisent leur propre président, la candidature à cette fonction devant être ouverte à toutes les ONG de la jeunesse actives dans la municipalité, et que chaque membre du conseil municipal de jeunes assiste à au moins l'un des conseils municipaux (“Recommandations du Groupe de travail sur la participation active au processus de décision pour la politique de jeunesse de Chypre”, p. 17). Pour résumer, ces propositions (entre autres) expriment le souhait que la composition, le rôle et la fonction des conseils municipaux de jeunes se détachent plus nettement du contrôle politique local, en vue de consolider la société civile au niveau local. Ces mesures sont en adéquation avec la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, qui influence fondamentalement le Conseil de la jeunesse de Chypre dans l'établissement et le développement des conseils municipaux de jeunes.

**Recommandation 5:**

L'équipe d'étude internationale accueille avec bienveillance l'initiative du Conseil de la jeunesse ainsi que des municipalités de Chypre de créer des conseils municipaux de jeunes, mais est d'avis qu'ils doivent se fonder sur davantage d'autonomie et d'autodétermination de la part des ONG de la jeunesse, et être moins entravés par le cadre politique qui, pour l'heure, régit leur existence.

Un débat relativement similaire porte sur le développement de clubs de jeunes dans les zones rurales. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a soutenu la création d'une centaine de ces clubs, mais reste dépendant des municipalités pour ce qui est de l'attribution de locaux et d'approbation des programmes. Ces clubs sont destinés à des jeunes âgés de 12 à 30 ans, dans des régions où les activités sont rares et où il n'existe pas de structures privées. Alors que certains, en fonction de la disponibilité du personnel, proposent un véritable programme moderne conforme aux aspirations et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, d'autres sont “submergés par l'espoir inavoué de fonctionner comme des musées de culture folklorique, des garants de la morale et des valeurs locales, des points d'ancrage identitaires et des points de référence des diasporas” (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 34). Dans toute l'Europe, lorsque des jeunes sont interrogés sur leurs souhaits en matière de centres et de clubs de jeunes, ils évoquent ce qui pourrait être résumé invariablement par les quatre “A” suivants (voir Williamson, 1997):



- Association – un lieu où se réunir;
- Activités – quelque chose à faire;
- Autonomie – notre propre espace;
- Avis – quelqu'un à qui parler.

Si une réponse efficace doit être apportée à ces aspirations, il conviendra de sacrifier une partie du contrôle des adultes en général et de la classe politique en particulier. Il faudra en outre que les méthodes des personnes s'occupant des jeunes soient adaptées et professionnelles, pour trouver un équilibre entre une position réactive et proactive dans l'élaboration et la mise en œuvre des "programmes". Dans le cadre de l'initiative majeure du Conseil de la jeunesse de Chypre de créer un réseau de clubs locaux de jeunes dans les zones rurales où les activités proposées sont rares, l'étape suivante serait donc de professionnaliser les services, par un dialogue avec les responsables politiques locaux (pour garantir une position indépendante) et par un programme de formation destiné aux adultes (la plupart du temps bénévoles) qui s'investissent pour répondre aux problèmes des jeunes de la région.

**Recommandation 6:**

L'équipe d'étude internationale applaudit au développement d'un réseau de centres et de clubs locaux de jeunes, mais est d'avis qu'ils devraient se dégager plus nettement de l'influence et du contrôle politiques locaux, et qu'il faudrait que ceux qui dispensent les programmes d'activités aient accès à des cours de formation au niveau local, pour avoir les connaissances et les compétences nécessaires à un travail efficace auprès des jeunes.

En dehors de la modeste mise en place de centres et de clubs, le Conseil de la jeunesse de Chypre soutient actuellement la création de "centres de jeunesse multifonctionnels", dont l'un, de taille importante, est ainsi présenté:

"Le but du centre sera de s'adresser aux jeunes d'une façon responsable et dynamique, de soutenir et d'encourager les initiatives et les actions visant à améliorer leur rapport à l'Etat, leur émancipation politique et leur participation active tant sur des questions qui les concernent en particulier que sur des questions plus larges qui ont trait à la société à laquelle ils appartiennent. En plus d'être un lieu de rencontre et de loisirs, le Centre multifonctionnel sera un lieu d'hébergement pour un nombre limité de jeunes" (Budget 2004, p. 21).

Ce centre phare, qui a déjà trouvé sa localisation, accueillera également un certain nombre d'organisations de la jeunesse de premier plan, et le Conseil de la jeunesse de Chypre y installera ses bureaux. Qui plus est, le conseil propose de créer d'autres centres de ce type, qui seront des versions réduites des plus grands centres de la jeunesse multifonctionnels (*ibid.*, p. 29). Cette initiative trouve un soutien inconditionnel dans le projet de rapport national:

"En gardant à l'esprit que la culture locale dominante peut être plus étouffante pour les jeunes des communautés isolées et rurales, nous estimons que les *Polykentra* culturels de ce type sont indispensables. Ils peuvent constituer des zones de discours sûres et d'expérimentation d'idées et d'activités culturelles, et peuvent aussi servir de plateformes pour la mobilité intra-européenne. Imaginez l'énergie des connaissances et de la mobilité culturelles que les *Polykentra* ruraux



dégageront s'ils comportent également des auberges de jeunesse pour les étudiants européens. Ces centres seront les garants de la mobilité depuis et vers l'Europe. Exclues de programmes d'échange comme Erasmus, soit à cause de leurs parents, soit du fait qu'ils ne poursuivent pas d'études dans l'enseignement supérieur (ou qu'ils suivent des programmes d'études dans des établissements privés et non à l'université de Chypre, la seule associée au programme Erasmus), les jeunes des zones rurales tireront un avantage considérable des possibilités de voyages à l'étranger" (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 35).

**Recommandation 7:**

L'équipe d'étude internationale est très satisfaite de la conception et de l'ambition de ces centres multifonctionnels. Elle reconnaît le capital et les ressources considérables nécessaires à leur mise en place et soutient pleinement le Conseil de la jeunesse de Chypre dans ses efforts pour garantir un tel financement.

Enfin<sup>8</sup>, en termes de mise en œuvre "verticale", il convient de mentionner le programme européen Jeunesse auquel le Conseil de la jeunesse de Chypre consacre énormément d'énergie, après que Chypre s'y est associée en 2001. Ce programme semble beaucoup intéresser les jeunes Chypriotes. La question centrale qui se pose concerne l'accès équitable entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. En théorie, les deux communautés peuvent prendre part au programme, mais on peut s'interroger, d'une part, sur l'accès aux informations relatives au programme et, d'autre part, sur la participation réelle au programme. Au cours de sa visite, lorsque l'équipe d'étude internationale a pris connaissance des inquiétudes exprimées par les jeunes de la communauté chypriote, des mesures ont été prises à la fois pour fournir les informations utiles en langue turque et pour créer un point d'accès au programme Jeunesse sur la Ligne verte, au poste de contrôle de Nicosie. Ce deuxième point est quelque peu en deçà de la demande des ONG chypriotes turques de créer une annexe de l'Agence nationale pour le programme Jeunesse dans la partie nord de Chypre, mais cette option n'est manifestement pas envisageable dans les circonstances actuelles.

**Recommandation 8:**

L'équipe d'étude internationale croit fortement que les informations relatives au programme européen Jeunesse doivent être diffusées dans les deux langues officielles de Chypre: le grec et le turc. Elle souhaite également soutenir la création d'un centre d'information mobile sur la Ligne verte, au poste de contrôle de Nicosie, pour garantir un accès plus équitable aux jeunes chypriotes turcs et leur permettre de prendre part aux différentes activités du programme Jeunesse.

**3.3.4. Partenaires et coopération**

"Pour concrétiser [les ambitions et la stratégie du Conseil de la jeunesse de Chypre], il est nécessaire de faire coopérer l'ensemble des organes et des

8. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des actions "de mise en pratique de la politique" établies et soutenues par le Conseil de la jeunesse de Chypre. Elles incluent les centres d'information de la jeunesse de Nicosie et Larnarca, le Conseil de lutte contre la drogue, l'école en ZEP de Limassol et le Centre d'information et de soutien pour les femmes (Apanemi, également à Limassol). Toutes ces initiatives sont admirables et novatrices. Le rapport reviendra sur le sujet.



pouvoirs publics dans tous les domaines, en particulier avec le soutien financier du Conseil de la jeunesse de Chypre” (comité directeur du Conseil de la jeunesse de Chypre, “Plan stratégique pour les orientations de la période quinquennale 1999-2003”, p. 12).

Dans toute discussion sur les structures de la mise en œuvre de la politique de jeunesse, il est essentiel de ne pas tenir compte uniquement des structures verticales susmentionnées, mais également des structures horizontales aux différents niveaux de la gouvernance. Dès qu’un “chef de file” est désigné en politique de jeunesse (comme manifestement le Conseil de la jeunesse dans le cas de Chypre), il est évident que celui-ci ne contrôle pas tous les aspects de l’élaboration de la politique de jeunesse, ni les politiques connexes qui peuvent toucher les jeunes. Il convient de s’intéresser au degré d’influence et au potentiel de dialogue de ce chef de file avec les autres partenaires qui œuvrent dans le cadre de la politique de jeunesse. Le Conseil de la jeunesse de Chypre occupe une place relativement importante par rapport aux “agences nationales de la jeunesse” similaires dans d’autres pays: il a le pouvoir juridique de conseiller, par le biais du ministère de la Justice et des autres ministères, et de réaliser ses propres programmes.

De plus, au niveau du gouvernement, ses travaux sont guidés par le Comité consultatif interministériel composé de représentants de tous les ministères – mais qui ne se réunit qu’une fois par an, car, comme l’a indiqué l’un de ces représentants à l’équipe d’étude internationale, “il est toujours problématique de coordonner les ministères”. Ce point de vue est corroboré par d’autres membres du comité, dont l’un a notamment avancé que «chaque ministère a tendance à agir un peu de son côté sur une question spécifique – celle dont il est responsable», alors qu’un autre a fait remarquer sans détours ce qui suit:

“En tant que citoyen, je dois préciser qu’il n’existe pas de méthode d’approche intersectorielle globale. Le rôle de chef de file est indispensable. Sinon, c’est lorsque chacun fait sa petite affaire de son côté que les objectifs ne sont jamais atteints. Ce que nous faisons est trop souvent réflexif et réactionnaire. Il est nécessaire d’adopter un cadre, une stratégie et un système. Nous devons fixer des objectifs plus clairs pour tout un ensemble de questions et déterminer qui les prendra en charge.”

Ce type de difficultés a été attribué par un autre représentant à une culture chypriote fortement politisée: “Les gens veulent des résultats immédiats, pas des programmes et des processus fondés sur le long terme et les observations factuelles.” En outre, il a été indiqué à l’équipe d’étude internationale que la “rigidité” de la culture chypriote était à l’origine du conservatisme et de la prudence concernant les problèmes des jeunes: “Il est facile d’aller trop loin, d’aller au-delà de ce que la société peut accepter, lorsqu’il s’agit de résoudre les problèmes des jeunes.”

Toutefois, en dehors de ces autocritiques, il existe des preuves évidentes d’un développement efficace du partenariat, conduit avec professionnalisme et détermination par le Conseil de la jeunesse de Chypre. Des représentants du comité interministériel le reconnaissent et estiment que le comité lui-même est un instrument utile aux échanges fructueux d’idées stratégiques et d’initiatives: “Je n’insisterai jamais assez sur l’importance de la collaboration interministérielle, de faire connaître les priorités des autres ministères et de reprendre ces questions dans nos propres ministères.” Il a été souligné que la lutte prioritaire contre la drogue exigeait une étroite coopération entre la police et les services de santé et d’éducation (le Conseil de la



jeunesse de Chypre s'est d'ailleurs empressé de faire observer que cela relevait de la responsabilité du Conseil antidrogue et non de la sienne, même s'il est associé à ses travaux). Un représentant a fait remarquer que le plan stratégique global du gouvernement comprenait toute une gamme de politiques de la jeunesse: "[...] il est indispensable de suivre un programme pour ne pas perdre de vue la réalisation des objectifs... Le seul moment où ils sont évoqués, c'est à la réunion annuelle sur le budget." (Ce commentaire a amené l'équipe d'étude internationale à s'interroger sur le "suivi des performances" et sur l'"assurance de qualité", mais aucune réponse n'a été apportée à ce sujet.)

Le Conseil de la jeunesse de Chypre est visiblement considéré comme la force motrice des questions relatives à la politique de jeunesse. Cependant, dans ses efforts pour construire une stratégie cohérente et intégrée, il doit affronter les trajectoires indépendantes des différents ministères, dont l'un des représentants décrit la méthode: "Nous identifions un problème, son étendue, puis les solutions, et nous mettons alors en place des mécanismes appropriés pour le résoudre." Il n'est pas évident de savoir si cela implique nécessairement ou non que le Conseil de la jeunesse soit consulté au préalable. Ce qui est sûr, c'est que l'idée d'établir une politique de jeunesse globale, au-dessus de tous les ministères, se heurte à des réticences: "Cela pourrait être très controversé." Il semblerait que le Comité consultatif interministériel s'engage dans les questions centrales de la politique de jeunesse et que le Conseil de la jeunesse de Chypre participe étroitement à la totalité du débat. La communication et la coordination ont rencontré des difficultés inévitables (deux ministères ont été cités pour illustrer ces dires, chacun s'efforçant de résoudre indépendamment le même "problème", par des moyens très différents), mais de bonnes bases pour y remédier ont été établies.

Le Conseil de la jeunesse de Chypre et son "sponsor", le ministère de la Justice, adhèrent à ce point de vue:

"Le processus s'améliore de jour en jour. Bien évidemment, c'est encore parfois difficile. Les différents ministères sont toujours des «royaumes», la communication demeure donc un problème. Mais les problèmes et les obstacles sont étudiés et, si nécessaire, résolus à plus haut niveau.»

Le personnel du Conseil de la jeunesse admet qu'à un moment il rencontrait "des problèmes pour se faire entendre", mais que l'arrivée du comité interministériel a considérablement amélioré la situation: "Le Conseil de la jeunesse est de plus en plus fréquemment invité à donner son point de vue aux différents services gouvernementaux." En effet, l'un des objectifs de la politique de jeunesse dans le cadre du programme de gouvernance de Chypre est que "les programmes et les politiques élaborés et mis en œuvre par le gouvernement tiennent compte de leur impact sur la jeunesse, et comportent des dispositions qui mettent en avant le rôle, les progrès et le bien-être des jeunes" (Programme de gouvernance de M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, p. 1).

Aux niveaux local et municipal, il est moins facile de savoir si la communication et le dialogue intersectoriels structurés, ainsi que la pratique coordonnée, sont monnaie courante – ce qui n'est pas une surprise, car le même cas de figure prévaut dans bon nombre de pays d'Europe. Mais il est plus couramment admis que les bonnes pratiques exigent des accords officiels au niveau local. L'équipe d'étude internationale a eu un aperçu de ce type de pratiques à Chypre (notamment dans les travaux de l'école en zone d'éducation prioritaire [ZEP] de Limassol et au Centre



d'information et de soutien pour les femmes, Apanemi, également situé à Limassol), qui semblaient largement provenir de l'initiative et de l'engagement des personnes concernées, plutôt que de toute autre perspective plus structurée. En effet, une personne interrogée a fait la remarque cinglante qu'«à Chypre, personne n'assume ses responsabilités et [que] chacun rejette la responsabilité sur l'autre». L'impression, corroborée par d'autres personnes qui se sont entretenues avec l'équipe, est que le «territorialisme» professionnel est toujours bien vivace: «On met trop l'accent sur le contenu des travaux, sans vraiment tenir compte du contexte.»

Il est pourtant évident que la majeure partie de la mise en œuvre de la politique de jeunesse repose – pour être efficace et pour que son potentiel soit optimisé – sur la collaboration d'un ensemble d'acteurs au niveau local. Le Conseil de la jeunesse de Chypre pourrait notamment prendre en charge les frais de fonctionnement des clubs de jeunes des zones rurales, tout en laissant les services dépendre du consentement de l'autorité locale et du soutien de la communauté locale. Les ONG de la jeunesse ont fait savoir qu'elles avaient besoin de l'aide «en nature», si ce n'est de l'aide financière, des municipalités pour, par exemple, construire des installations et des logements.

Dans l'ensemble, il a semblé à l'équipe d'étude internationale que les directives venaient toujours d'«en haut»: «Si le ministère donne le feu vert, alors, c'est O.K.» A plusieurs égards, l'idée d'une forte direction politique centralisée ne pose pas vraiment de problèmes, mais l'application de la politique de jeunesse, afin d'être réceptive aux besoins au niveau local, exige d'être adaptée et appelle une analyse et un travail de sensibilisation plus importants – avec l'aide des enseignements du contexte local et des mécanismes permettant d'intégrer ces conclusions dans le débat national. Il convient donc de créer des lieux d'échange locaux au sein desquels les voix des acteurs des différents domaines professionnels (comme l'éducation, la police, la santé ou les clubs de jeunes) peuvent être entendues, partagées et synthétisées, pour mettre en harmonie les pratiques locales et éviter qu'elles ne soient isolées ou, pire, contradictoires.

### → 3.4. Les organisations de la jeunesse

Les organisations de la jeunesse, est-il nécessaire de le rappeler, apportent une contribution essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de jeunesse efficace. En plus d'être en accord avec l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (qui garantit à l'enfant «capable de discernement» «le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant et la prise en compte de ses opinions»), le rôle de ces organisations encourage la citoyenneté active et permet un examen objectif de la qualité et du bien-fondé de la pratique.

L'équipe d'étude internationale s'est aperçue qu'à Chypre les organisations de la jeunesse tendent à être fortement politisées, la plupart étant les branches «jeunesse» des partis politiques et des syndicats. «Pour qu'un jeune existe à Chypre, il doit être engagé en politique», selon un jeune (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 29). Au niveau des organisations de la jeunesse, c'est aussi le point de vue qui prévaut: l'influence des organisations politiques de la jeunesse est forte, tandis que celle des autres organisations de la jeunesse semble être relativement limitée. Cette idée est vivement réfutée par le Conseil de la jeunesse de Chypre, qui a insisté sur la représentation de toutes sortes d'organisations de la jeunesse au sein de son comité consultatif. Le Conseil de la jeunesse attire l'attention de l'équipe d'étude internationale sur la participation des organisations de la jeunesse chypriotes turques dans son comité consultatif et sur le soutien financier qu'il apporte aux organisations de tous bords.



Cependant, il a été soutenu à plusieurs reprises dans les discussions entre les organisations de la jeunesse et l'équipe d'étude internationale que les possibilités offertes aux organisations apolitiques, et moins formelles, d'influer et de participer étaient limitées "au sein du système". Les organisations chypriotes turques de la jeunesse représentées sont tout aussi "politiques" que leurs équivalents chypriotes grecs; en effet, les activités bicommunautaires seraient généralement organisées par les organisations "sœurs" du nord de Chypre, laissant peu de place aux ONG de la jeunesse chypriotes turques plus autonomes.

L'équipe d'étude internationale a noté et, dans un sens, a accueilli avec bienveillance la nature fortement politisée des organisations de la jeunesse à Chypre, qui contraste de façon saisissante avec d'autres régions d'Europe, où les problèmes qui se posent de plus en plus sont de combattre le "déficit démocratique" et d'œuvrer pour un "renouveau civique", en encourageant les jeunes à s'engager dans la politique aux niveaux local et national. L'équipe a donc loué l'engagement indiscutable des ONG politiques de la jeunesse (et, tout particulièrement, de celles représentées au sein du conseil de direction du Conseil de la jeunesse) sur un certain nombre de questions centrales en matière de politique de jeunesse. L'équipe d'étude internationale se préoccupe toutefois de l'assujettissement apparent des voix et des points de vue d'un grand nombre d'organisations de la jeunesse aux théories politiques dominantes.

Cette situation semblait d'autant plus fragrante lorsque l'omniprésent "problème chypriote" était évoqué et lors des discussions franches entre le Conseil de la jeunesse de Chypre et l'équipe d'étude internationale sur le "conseil national de la jeunesse". Pour le premier point, certaines organisations de la jeunesse ont clairement envie de "briser les messages stéréotypés", mais cette volonté s'exprime rarement dans les discours officiels. Il est tout à l'honneur du Conseil de la jeunesse de Chypre d'avoir désigné un Chypriote turc pour faciliter les travaux entre les deux communautés, puisque les travaux bicommunautaires conduits par les ONG officielles de la jeunesse demeurent relativement limités. L'équipe a pourtant eu l'impression que des échanges importants s'effectuaient à un niveau moins formel entre les jeunes chypriotes grecs et les jeunes chypriotes turcs, mais qu'en raison de la situation politique ils ne pouvaient être admis officiellement. Ceux qui préconisent de telles actions ne peuvent pas non plus intervenir dans les structures formelles ni assister aux réunions. Le Forum bicommunautaire de la jeunesse a dû, jusqu'à ce jour, se réunir en dehors des côtes chypriotes, même si l'équipe d'étude internationale a cru comprendre qu'il pourrait avoir lieu à Nicosie prochainement, ce dont on ne peut que se réjouir.

Dans les propositions pour la création d'un centre de la jeunesse multifonctionnel à Nicosie, le Conseil de la jeunesse de Chypre indique ce qui suit:

"Le centre accueillera les bureaux administratifs du Conseil de la jeunesse, du Comité de coordination panchypriote des centres de la jeunesse, du Comité de coordination panchypriote des étudiants, de l'Organe supérieur des étudiants et du "conseil national de la jeunesse" (Budget 2004, p. 21).

L'équipe d'étude internationale n'a pas rencontré le "conseil national de la jeunesse", ce qui est plutôt surprenant et laisse planer le doute sur le rôle exact de cette instance. Les conseils nationaux de la jeunesse sont généralement des organes indépendants composés de représentants des organisations nationales de la jeunesse d'un pays. Ils sont parfois décrits comme "les représentants de la société civile au niveau de la jeunesse" ("Rapport sur les conseils nationaux de la jeunesse", p. 3). De nombreux



documents sur le rôle, le but et la structure des conseils nationaux de la jeunesse émanent de l'Union européenne, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Forum européen de la jeunesse. Tous évoquent la nécessité d'une participation active des jeunes à la vie civique, ainsi que d'une autonomie et d'une autodétermination sur des questions internes de structure, de composition, de direction et de justification de l'action menée.

Le "conseil national de la jeunesse" de Chypre est, tout du moins techniquement, le Conseil chypriote de la jeunesse en vue d'une coopération internationale (CYCIC). Il a été créé en 1997 "lorsque le besoin s'est fait sentir chez les jeunes de la société civile de Chypre de s'associer au Forum européen de la jeunesse" (document sur les conseils nationaux de la jeunesse, p. 3). Le Conseil de la jeunesse de Chypre n'a pas pu y participer, en raison de son statut quasi gouvernemental. Il finance néanmoins le CYCIC et, à l'image du comité consultatif général du Conseil de la jeunesse, le CYCIC compte parmi ses membres une quarantaine d'ONG, dont trois ONG chypriotes turques et deux ONG bicommunautaires. Mais, bien que le CYCIC soit qualifié dans certains milieux de "conseil national de la jeunesse" et qu'il jouisse d'un véritable statut de membre du Forum européen de la jeunesse, des doutes importants subsistent quant au respect des critères requis pour être considéré comme un conseil national de la jeunesse. Les principales sources d'inquiétude sont liées au manque de précisions concernant les élections de son bureau, les financements publics limités, sa composition présumée restreinte et son absence de reconnaissance sociale ou politique. Le Conseil de la jeunesse de Chypre perçoit effectivement le CYCIC comme un simple membre de son comité consultatif – comme une organisation de la jeunesse qui se consacre aux relations internationales.

Toutefois, la présentation du CYCIC varie considérablement d'un document à l'autre. Notamment, "les jeunes chypriotes sont représentés à un niveau national par le Conseil national de la jeunesse de Chypre (CYCIC)" (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur la participation, dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, p. 3). Dans ce même document, il est partout indiqué que "le Conseil national de la jeunesse (CYCIC) joue le rôle d'organe consultatif auprès du Conseil de la jeunesse" (*ibid.*, p. 7) et que "le Conseil national de la jeunesse de Chypre (CYCIC) est représenté au niveau européen en tant que membre du Forum européen de la jeunesse" (*ibid.*, p. 11). Dans le questionnaire de l'UE sur la recherche, il est indiqué que "les jeunes, les associations de la jeunesse, le «conseil national de la jeunesse» et les instances similaires ont été consultés avant l'élaboration du projet de questionnaire" (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur une meilleure compréhension de la jeunesse, dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, p. 17).

Par contre, lorsque l'équipe d'étude internationale a interrogé le Conseil de la jeunesse de Chypre sur le "conseil national de la jeunesse", la réponse n'a pas été très claire:

"Il s'agit du Conseil chypriote de la jeunesse en vue de la coopération internationale. Il y a eu quelques malentendus. Il *ne s'agit pas* du «conseil national de la jeunesse». Le rôle de conseil national de la jeunesse est actuellement joué par le Conseil de la jeunesse, par le biais de ses comités consultatifs. [Le CYCIC] *n'est pas* une organisation de la jeunesse supérieure qui coordonne les travaux de toutes les ONG de Chypre.

Ce n'est pas une question de reconnaissance. Il est largement subventionné par le Conseil de la jeunesse de Chypre [...] mais plusieurs difficultés se sont posées. Le Conseil [de la jeunesse] veut que toutes les ONG travaillent



ensemble, au même titre, dans le cadre du Forum européen de la jeunesse. Le CYCIC ne se situe pas au-dessus de tous les autres organes. Sa subvention est la même que celles des autres organisations (de lutte contre le racisme, contre la toxicomanie, à vocation culturelle, etc.). Nous ne sommes pas en mesure de lui dire ce qu'il doit faire. Nous lui avons donné la possibilité de siéger au comité consultatif du Conseil de la jeunesse de Chypre, mais ce n'est pas pour qu'il coordonne les autres ONG."

Alors, si le CYCIC "n'est pas" le "conseil national de la jeunesse" de Chypre, la création d'un organe de ce type est-elle envisagée? (L'équipe d'étude internationale est consciente du fait que le Conseil de la jeunesse de Chypre a formé un certain nombre de groupes de travaux thématiques, dont l'un sur la conception d'un "conseil national de la jeunesse", d'où cette remarque.) La réponse a été brève: "Ce n'est pas au Conseil de la jeunesse de Chypre de décider, mais aux ONG de la jeunesse. Cette question incombe à la société civile, et pas au gouvernement."

Ce point est manifestement une source de tensions et d'inquiétudes considérables, étayées par les avis négatifs de certaines organisations de la jeunesse qui estiment que le Conseil de la jeunesse de Chypre fait l'objet d'un contrôle politique excessif. Des opinions très marquées allant dans ce sens se sont exprimées (même s'il ne s'agit en aucun cas d'un consensus, puisque d'autres sont d'avis que le Conseil de la jeunesse trace une ligne fort constructive entre des politiques plus larges et les besoins professionnels des jeunes). Ces points de vue invitent à la création d'un conseil national de la jeunesse indépendant qui répondrait plus clairement à des critères internationaux plus vastes:

"Il est véritablement nécessaire d'exercer plus d'influence au nom des jeunes, car les structures du pouvoir chypriote sont figées et les jeunes ont peu de marge de manœuvre pour prendre des décisions de façon autonome. Nous avons besoin de faire entendre notre propre voix."

Dans ce but, diverses organisations de la jeunesse ont proposé, dans leur contribution au projet de rapport national, de créer un "conseil national de la jeunesse" parallèlement à la formation d'un "conseil mixte sur les questions de la jeunesse", qui comprendrait à la fois des organisations gouvernementales (comme le Conseil de la jeunesse de Chypre) et des organismes non gouvernementaux de la jeunesse (comme le Conseil chypriote de la jeunesse en vue de la coopération internationale) (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 33). L'équipe d'étude internationale partage l'avis que cette proposition est courageuse et qu'elle pourrait renforcer le rôle de la société civile dans le développement de la politique de jeunesse, ainsi qu'éventuellement offrir davantage de crédibilité aux organisations de la jeunesse de Chypre. Cette proposition pourrait toutefois se révéler inutile. Il convient tout d'abord de clarifier ce qu'est exactement le "conseil national de la jeunesse" de Chypre.

**Recommandation 9:**

L'équipe d'étude internationale demeure incertaine sur l'identité et le statut du "conseil national de la jeunesse" de Chypre, qui nécessitent une étude approfondie et des clarifications urgentes.





## 4. Les dimensions de la politique de jeunesse

### 4.1. Les grands domaines de la politique de jeunesse

#### 4.1.1. L'éducation, la formation et l'emploi

“Il est important que l'éducation [...] devienne le lieu d'échange privilégié du développement d'un nouvel élan de paix et de tolérance pour l'île, au sein d'une Europe ouverte et prospère” (projet de rapport national, chapitre sur l'éducation, p. 1).

L'équipe d'étude internationale a été informée lors de sa première visite qu'une réforme du système éducatif était en cours; plus tard dans l'année, cette réforme a fait l'objet d'un rapport<sup>9</sup> dont les conclusions et les recommandations sont pleinement soutenues dans le projet de rapport national. L'auteur du chapitre sur l'éducation fait observer qu'“il s'agit de la meilleure étude menée à ce jour sur le système éducatif chypriote”. L'équipe a eu vent de nombreuses critiques sur le système scolaire chypriote grec actuel, notamment que le choix des programmes scolaires était trop centralisé, que les méthodes de recrutement, de fidélisation et de promotion du personnel étaient dépassées, que le système exacerbait les divisions et l'hostilité, et qu'il n'était pas en phase avec les nouvelles exigences de l'économie et du marché du travail chypriotes. En gros, le système scolaire serait archaïque. Toutes les personnes qui ont abordé ce sujet sont d'avis qu'il est nécessaire de changer la situation au plus vite. Le chapitre sur l'éducation du projet de rapport national contient des critiques accablantes sur la politique et les pratiques actuelles en matière d'éducation. Il fait ressortir les faiblesses et propose une réforme radicale de la structure et de l'administration, de la formation des professeurs, des programmes et du matériel pédagogique.

Depuis l'indépendance, en 1960, l'éducation a toujours été l'un des facteurs de division de l'île. Selon la Constitution, chacune des deux communautés doit avoir son propre conseil d'éducation. Le ministère de l'Éducation de la République de Chypre a été créé en 1974 et fait partie des dix ministères autorisés par la Constitution. Malgré les dissemblances entre les systèmes éducatifs chypriotes grec et turc, l'attachement des différents acteurs à la participation et à la réussite scolaires est considérable, mais il a entraîné un problème de surqualification et d'émigration dans les deux communautés. Les jeunes Chypriotes grecs sont toutefois plus nombreux à retourner chez eux après des études à l'étranger que les

9. Comité sur la réforme de l'éducation, *Democratic and Humanistic Education and Culture in the Eurocyprian State*, Nicosie, août 2004.



jeunes Chypriotes turcs – et même s'ils ne trouvent que des emplois qui ne sont pas à la mesure de leurs qualifications.

L'équipe d'étude internationale a eu du mal à se faire une idée précise de la façon dont l'enseignement est dispensé (et reçu) en dehors de la communauté chypriote grecque. L'équipe s'est rendue dans deux écoles – une école primaire "traditionnelle" dans les montagnes près de Paphos et une école moderne et novatrice en zone d'éducation prioritaire à Limassol. Dans la première, l'équipe a rencontré l'inspecteur de l'éducation local et le directeur, et a apprécié le calme et l'ordre du cadre d'apprentissage. Peu de problèmes et d'obstacles ont été signalés par les personnes interrogées. Les programmes scolaires sont suivis par l'école généralement sans grande difficulté et les enfants sont occupés l'après-midi par des cours particuliers, des cours d'anglais et des séances d'informatique. L'inspecteur a décrit son rôle en termes d'évaluation, d'administration et de conseil. Il a présenté brièvement les nouvelles méthodologies d'enseignement relatives à l'apprentissage coopératif, le travail en groupe et l'apprentissage actif. Au sujet de l'importante centralisation des programmes scolaires, il a reconnu que les enseignants se plaignent régulièrement de la "surcharge" de travail, tout en précisant que le contenu relève de la décision politique et que "les enseignants n'ont pas vraiment le droit de faire des remarques".

Tous les enfants de cette école sont grecs orthodoxes. Il a pourtant été indiqué à l'équipe d'étude internationale qu'environ 4,5 % des écoliers du primaire sont issus de familles d'immigrants – originaires de pays tels que la Syrie, le Liban, l'Égypte, la Fédération de Russie et la Turquie. Des Tsiganes sont également présents dans la zone chypriote turque (dans le nord de l'île), mais, compte tenu du rôle quasiment inexistant de la scolarité dans leur culture, les taux d'absentéisme scolaire sont fort élevés: "Il est difficile de garder les enfants à l'école, nous nous y efforçons tout de même." Des psychologues et des assistants sociaux sont chargés d'aider ces enfants. Il a été reconnu que les programmes scolaires nationaux ne sont pas suffisamment adaptés à la situation actuelle (qui est multiculturelle) et, en raison des fortes traditions du pays en matière d'éducation, il faut s'attendre à ce que les changements se heurtent à une forte résistance – ce qui peut sembler naturel, même si les changements sont indubitablement nécessaires. Il a été précisé à l'équipe d'étude internationale que des "révisions" étaient à l'étude et qu'il existait désormais une coopération plus étroite entre l'Association des enseignants chypriotes turcs et celles des enseignants chypriotes grecs. Il a été affirmé que les enseignants "ont un rôle essentiel à jouer pour inculquer la tolérance aux enfants".

L'équipe d'étude internationale a pris note au cours de ses visites des trois grandes préoccupations au sujet du système scolaire de Chypre:

- les questions de tolérance, de compréhension et d'apprentissage interculturels;
- la place accordée aux questions personnelles, sanitaires et sociales;
- les relations avec le milieu professionnel.

Selon la Déclaration commune du Forum bicommunautaire sur la jeunesse, les institutions, notamment celle de l'éducation, doivent:

"encourager le rapprochement, la coopération et l'entente entre les deux communautés"; et

"s'abstenir de créer et de laisser s'installer des stéréotypes négatifs au sujet des uns et des autres, en respectant les différents aspects du pluralisme. Pour ce faire, il convient de revoir le contenu des livres d'histoire afin de refléter



toutes les réalités, qu'elles soient positives ou négatives. De même, pour développer une culture de coexistence pacifique, il est vital d'enseigner aux jeunes la langue de l'autre communauté comme seconde langue. Ces mesures favoriseront la compréhension et le respect mutuels" (Déclaration commune du Forum bicommunautaire sur la jeunesse, Budapest, 30 mars 2002, pp. 1-2).

Un étudiant a fait remarquer à l'équipe d'étude internationale que les jeunes ont généralement l'esprit plus ouvert et que les personnes d'un certain âge gardent en mémoire la période passée de coexistence. C'est la génération intermédiaire – qui dispose actuellement de l'autorité et de l'influence politiques et professionnelles – qui, ayant connu l'époque des déplacements de population, des disparitions, des conflits et du retranchement, trouve naturellement plus difficile d'embrasser de nouvelles façons de penser et des perspectives de changement et d'évolution. L'éducation est le domaine clé pour la mise en place de nouveaux types de démarches.

L'équipe d'étude internationale considère l'école en zone d'éducation prioritaire de Limassol comme un exemple de bonne pratique opérationnelle et comme un catalyseur potentiel de la réforme. Située dans une zone autrefois défavorisée (avant l'invasion de 1974) et occupée par les Chypriotes turcs, l'école doit non seulement affronter les obstacles inhérents au multiculturalisme, mais aussi le faible investissement culturel dans l'éducation. Les élèves sont confrontés à de nombreuses difficultés dans leur foyer (notamment la violence) et au sein de la communauté (par exemple, la toxicomanie), difficultés qui affectent nettement leur capacité à apprendre. Tant au sein de l'école qu'au niveau intermédiaire entre l'école et la communauté, des mesures ont été mises en place pour répondre aux besoins d'apprentissage au sens large et d'épanouissement des jeunes. Par ailleurs, l'école a établi des liens constructifs avec les autres établissements scolaires du secteur, ainsi qu'avec les parents et les entreprises locales. Il existe une autre école de ce type à Nicosie. Les établissements scolaires en ZEP ne font pas qu'échanger entre eux leurs expériences et leurs idées, ils communiquent aussi avec le ministère de l'Éducation, qui suit très attentivement leurs progrès.

#### **Recommandation 10:**

Bien que l'équipe d'étude internationale n'ait pas pris connaissance du contenu du rapport du Comité sur la réforme de l'éducation, elle est d'avis que les arguments avancés dans le chapitre sur l'éducation du projet de rapport national et par les écoles en ZEP sont un pas en avant vers la réforme, plus que nécessaire, du système éducatif chypriote (grec). Ces évolutions sont cruciales pour l'apprentissage interculturel et pour la compréhension mutuelle; en outre, elles permettront probablement de répondre à des objectifs d'apprentissage et de développement plus larges.

A plusieurs reprises, des plaintes ont été émises sur les programmes scolaires "surchargés" par l'apprentissage théorique et sur le fait qu'ils laissent peu de place aux questions touchant aux individus et à leur épanouissement personnel. En effet, au-delà du cursus formel, la préoccupation des Chypriotes en matière de réussite scolaire est telle que les temps de loisirs sont consacrés à des cours particuliers et à des cours de langues supplémentaires. Cependant, il ressort de la documentation détaillée sur les programmes actuels liés à la jeunesse que le ministère de l'Éducation et de la Culture semble avoir pris en mains les questions ayant trait à la santé, à



l'environnement et au patrimoine. Les programmes éducatifs et préventifs doivent être encouragés, même si l'équipe d'étude internationale n'a pas été informée de leur portée ni de leur contenu. Le défi de tout programme d'apprentissage moderne est d'instaurer un équilibre entre les initiatives éducatives individuelles, sociales et sanitaires, et l'aspect plus traditionnel et académique.

Les jeunes Chypriotes sont fort instruits, tant dans le sud que dans le nord de l'île, et sont donc confrontés au problème de la surqualification et du sous-emploi. L'ironie, c'est que le chômage est beaucoup plus rare chez les jeunes qui n'ont pas fait d'études supérieures et qui ont opté pour des cursus plus techniques, même si cela est vu comme un choix de second ordre. Ceux qui poursuivent des études plus longues ont tendance à se tourner vers le secteur public, qui est plus rémunérateur et moins précaire que le secteur privé.

Les taux de chômage sont très bas à Chypre (légèrement plus de 3 %), même si la population de chômeurs compte un nombre disproportionné de jeunes (qui reste le troisième plus faible taux de l'Union européenne). Les jeunes les plus diplômés sont davantage touchés par le chômage, ce qui s'explique en grande partie par la difficulté à obtenir des postes correspondant à leurs qualifications, ainsi que par leur volonté de patienter (d'une manière générale avec le soutien de leur famille) jusqu'à l'épuisement des différentes possibilités – pour finalement, pour bon nombre d'entre eux, revoir à la baisse leurs ambitions.

La partie nord de Chypre a un taux d'alphabétisation de 99 % et compte six universités. L'engagement dans l'éducation est similaire chez les Chypriotes turcs, mais il est moindre parmi les jeunes de la population de colons. L'équipe d'étude internationale a entendu dire que les études sont un moyen (pour les jeunes hommes) de reporter le service militaire et que la qualité de l'enseignement supérieur est douteuse: en tant que deuxième plus grand domaine "d'activité" de la zone, elle aurait surtout un caractère économique. Dans le sud la plupart des jeunes aspirent à travailler pour le gouvernement. Au nord comme au sud, il existe un sentiment de précarité professionnelle et le sous-emploi est fréquent: "En travaillant pour le gouvernement, on est conscient de bénéficier d'une sécurité de l'emploi acceptable et on sait que le "salaire pour lequel on a signé" tombera à la fin du mois." En outre, bon nombre de Chypriotes du nord de l'île partent étudier à l'étranger mais, contrairement à leurs semblables du sud, beaucoup ne reviennent pas au pays.

**Recommandation 11:**

L'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il convient d'accorder davantage d'attention à la modeste mais néanmoins croissante population de jeunes qui ne sont ni Chypriotes grecs ni Chypriotes turcs, afin d'obtenir des données plus fiables sur leur éducation et sur leur situation professionnelle, et être ainsi en mesure de remédier aux problèmes qui se dessinent.

L'équipe d'étude internationale a été frappée par les explications parallèles sur les conditions d'éducation et d'emploi des jeunes Chypriotes grecs et turcs. Les deux "histoires" ont été racontées avec conviction et certitude. Pourtant, la situation des "autres" jeunes Chypriotes et des "autres" marchés de l'emploi n'ayant pas été évoquée, l'équipe estime qu'elle n'a vu qu'une partie du tableau. Elle a été informée que "tous ceux qui ont reçu une éducation chypriote grecque n'auront pas de postes d'ouvriers", ce qui l'a inévitablement amenée à se demander qui occupe les fonctions subalternes de la société chypriote, construit les routes et travaille dans



l'industrie du tourisme. Cette question n'a été que brièvement évoquée. Par exemple, si peu de Chypriotes turcs étudient à l'université de Chypre, ils sont environ 13 000 à traverser chaque jour la Ligne verte pour travailler. Un représentant du syndicat des agriculteurs a indiqué à l'équipe d'étude internationale qu'environ 4 000 Chypriotes turcs sont employés dans le sud et que "la coexistence est possible, malgré les problèmes". Un autre représentant syndical a fait observer que "le nombre de travailleurs étrangers est en augmentation", ce qui entraîne une compétition inégale du fait du travail au noir, du problème global de la baisse des salaires, des conditions de travail inadaptées, et du manque de services de santé et de protection sociale. Les travailleurs étrangers déclarés représenteraient environ 13 % de la main d'œuvre et le pourcentage de travailleurs étrangers non déclarés serait similaire.

En dehors du fort taux d'embauche du secteur public (véritable stratégie en soi de la "politique de jeunesse"), le gouvernement a instauré un ensemble de mesures ciblées, telles que des dispositions venant en aide aux jeunes agriculteurs (pour lutter contre l'exode rural) et des formations en informatique pour les appelés du contingent. Deux autres initiatives sont d'ordre plus général dans le domaine de la formation et de l'emploi: les programmes d'apprentissage professionnel (sous l'égide du ministère du Travail) pour ceux qui ont quitté très tôt le circuit scolaire, et l'augmentation de l'investissement dans la formation et le soutien à l'"entreprise"(géré par le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme). Ces mesures se révèlent indispensables: la première remédie à la pénurie d'artisans qualifiés, la seconde réduit la pression exercée sur le secteur public, son déficit budgétaire et sa dette permanente. D'autres programmes consacrés à la formation, à l'emploi, à l'assistance, à l'orientation professionnelle et aux femmes sans emploi ont récemment été lancés par l'Agence de développement des ressources humaines. Il est en outre question de créer un nouveau niveau d'enseignement, entre le secondaire et l'enseignement supérieur, baptisé "enseignement technique et professionnel continu" et prévu pour l'année scolaire 2005-2006 (projet de rapport national, chapitre sur l'emploi, p. 15).

Le récent Comité national pour l'emploi a pour rôle de superviser la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'emploi. D'après l'étude de l'université de Chypre, il importe de porter la plus grande attention à six points clés concernant les jeunes:

- améliorer les services d'orientation professionnelle;
- professionnaliser les petites entreprises (généralement familiales);
- valoriser les cursus techniques;
- établir davantage de liens entre l'éducation et l'emploi;
- améliorer l'information publique pour permettre aux jeunes de faire des choix plus avisés concernant leur cursus scolaire, en ayant conscience des débouchés sur le marché de l'emploi;
- réduire le fossé entre les salaires et les conditions de travail des secteurs public et privé.

(Projet de rapport national, chapitre sur l'emploi, pp. 16-18.)

Ces points sont évoqués en détail dans le chapitre sur l'emploi du projet de rapport national. L'équipe d'étude internationale est d'avis que ces mesures sont utiles et méritent d'être sérieusement prises en considération. Dans différents pays de l'Europe élargie, il existe toute une profusion de pratiques dans ces domaines, desquelles Chypre pourrait tirer des enseignements bénéfiques.



**Recommandation 12:**

L'équipe d'étude internationale accueille avec bienveillance l'analyse critique des liens entre l'éducation et le marché de l'emploi, établie par l'université de Chypre, et est d'avis que ses propositions sont dans le droit fil des mesures relatives à la formation et au marché de l'emploi considérées comme composantes essentielles de la politique de jeunesse dans d'autres régions d'Europe.

**4.1.2. Le travail de jeunesse et l'éducation non formelle**

L'apprentissage non formel (également appelé "travail de jeunesse" ou vie associative) est l'un des principaux axes des travaux de la Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui est à l'origine d'un ensemble de méthodes pédagogiques novatrices élaborées au fil des ans, conformément à son engagement pour l'éducation aux droits de l'homme et à l'apprentissage interculturel. Plus récemment, le Conseil de l'Europe, en partenariat avec la Commission européenne, a établi un programme de formation à l'échelle européenne (le programme ATTE<sup>10</sup>). Ce cursus de deux ans a été achevé par la première cohorte en octobre 2003. Le Conseil de l'Europe s'est également investi dans le débat paneuropéen sur le rôle grandissant de l'apprentissage non formel parmi les "voies d'apprentissage" des jeunes, ainsi que sur sa reconnaissance, son accréditation et sa validation<sup>11</sup>.

La Convention Copenhague/Bruges sur la formation professionnelle a été signée dans le cadre de la "stratégie décennale de Lisbonne" de l'UE sur l'apprentissage tout au long de la vie, et des discussions approfondies sont en cours sur l'apprentissage dans tous les domaines de la vie – c'est-à-dire l'apprentissage qui a lieu au-delà de la salle de classe et au-delà des structures formelles de l'éducation. En d'autres termes, il s'agit de ce qui est appris grâce à des mécanismes non formels favorisant l'épanouissement personnel et l'acquisition de compétences telles que la capacité à résoudre des problèmes, à prendre des décisions et à communiquer. L'apprentissage non formel est centré sur l'individu l'individu et se fonde sur l'expérience: il tire des enseignements de la motivation et des compétences des participants, et il est guidé par les animateurs et les formateurs plutôt que par les enseignants.

Il semble qu'à Chypre la compréhension de l'idée de "travail de jeunesse" soit relativement limitée et que peu d'espace soit disponible pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce type de démarche. L'un des documents consultés comprenait une note étrange: "L'institution des Centres de la jeunesse existe depuis 1968 et opère à un rythme trop rapide" (conseil de direction du Conseil de la jeunesse de Chypre, "Plan stratégique pour les orientations de la période quinquennale 1999-2003", p. 3). L'équipe d'étude internationale estime que, compte tenu de cette longue tradition de centres de la jeunesse, leur place et leur objet devraient être énoncés de façon plus convaincante. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a indiqué à l'équipe qu'il s'intéressait à l'éducation non formelle, mais qu'il n'était pas encore certain de pouvoir la définir. En effet, en dehors des références occasionnelles dans les discours officiels, de certaines discussions au centre d'information de la jeunesse et avec des ONG de la jeunesse, le sujet brillait par son absence. Si elle

10. Formation avancée des formateurs en Europe, programme élaboré par le Groupe de travail sur la qualité et les programmes Quality and Curriculum Working Group créé par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le cadre d'une convention sur la formation.

11. Au moment de la rédaction, en janvier 2005, un séminaire intitulé "Ponts pour la reconnaissance" ("Bridges for Recognition") était prévu en Belgique, à la suite du séminaire "Ponts pour la formation" ("Bridges to Training") qui s'est tenu en Belgique en septembre 2001.



venait à l'évoquer, l'équipe d'étude internationale le voyait souvent assimilé aux cours particuliers et aux activités individuelles durant les temps de loisirs, en dehors de l'école obligatoire. L'une des personnes interrogées a répondu ce qui suit:

“A Chypre, l'éducation non formelle est personnelle et concerne des domaines comme la musique et le sport. Des leçons particulières sont dispensées tous les après-midi: la répartition entre le temps libre et les loisirs est donc différente des autres régions d'Europe.”

Il convient de mentionner le réseau d'une centaine de clubs de jeunes dans les zones rurales de Chypre et le projet de mettre sur pieds des “centres de la jeunesse multifonctionnels”. L'équipe d'étude internationale voit ces initiatives d'un bon œil, même si le fait d'entendre que “les centres de la jeunesse sont de simples lieux où les jeunes peuvent se rassembler, où il y a peu à faire”, ne peut que la préoccuper. Il n'y a aucun mal à mettre à disposition des “lieux où se rassembler”, mais pour que l'éducation non formelle soit efficace, il importe d'aller plus loin que cela. Les jeunes de Kato Pyrgos ont fait entendre à l'équipe qu'ils souhaitaient que les responsables des activités s'interrogent aussi bien sur les programmes que sur le personnel disponible. Les cadres de l'éducation non formelle appellent trois éléments essentiels:

- des lieux où se rencontrer;
- des projets à entreprendre;
- un personnel apportant une aide adaptée.

L'équipe d'étude internationale s'est efforcée de comprendre exactement comment les services “non formels” sont actuellement proposés aux jeunes Chypriotes, notamment quels types de questions sont abordés, en quoi consistent les programmes, quel personnel est nécessaire et à quel type de formation (le cas échéant) celui-ci a accès. L'équipe a eu vent de certaines des difficultés rencontrées pour sécuriser les bâtiments et de questions concernant l'éventualité d'un “veto” politique local sur le contenu des programmes (activités ou thèmes). L'apprentissage non formel laisse fondamentalement un certain degré d'autonomie, c'est-à-dire qu'il offre un cadre et des possibilités pour que les jeunes mettent en place leur propre organisation, surtout lorsque les sujets les concernent. De nos jours, il est bien évidemment possible de se lier à des communautés virtuelles grâce à de nouvelles technologies vouées à connecter le niveau local au niveau mondial. Les thèmes récurrents des “travaux de la jeunesse” sont légion: ils comprennent, entre autres, la sexualité, la santé, l'internationalisme et le multiculturalisme, ainsi que des débats sur l'orientation professionnelle et les possibilités de séjours loin du milieu familial.

La plupart de ces thèmes font déjà partie de la politique de jeunesse de Chypre – dans les établissements scolaires, dans les centres d'information de la jeunesse ou lors des voyages scolaires. L'équipe d'étude internationale fait remarquer que la question du contenu figurant déjà parmi les priorités, il importe désormais de se pencher sur le contexte dans lequel ces thèmes sont étudiés à l'heure actuelle et sur la méthode employée. L'apprentissage non formel peut se substituer à des méthodes existantes ou les compléter de façon significative. L'équipe est bien consciente du fait que les pratiques collectives et centrées sur l'individu sont rares à Chypre et que, compte tenu de cette situation, il serait excessif d'envisager l'application des méthodes proposées et trop tôt pour le faire. Néanmoins, au vu de l'attention actuellement portée à l'apprentissage non formel dans le reste de



l'Europe, il serait souhaitable de se pencher sur l'élaboration à Chypre d'un cadre permettant d'élargir les possibilités d'apprentissage pour les jeunes.

**Recommandation 13:**

L'équipe d'étude internationale apprécie les infrastructures déjà en place pour le développement des possibilités d'apprentissage non formel pour les jeunes. Elle estime néanmoins qu'il est indispensable d'étudier plus avant la nature des services nécessaires et des compétences professionnelles de ceux qui travaillent avec les jeunes dans ce cadre.

**4.1.3. La santé**

Malgré l'importante étude sur la toxicomanie menée par la Communauté thérapeutique ouverte de toxicomanes<sup>12</sup>, l'équipe d'étude internationale n'a cessé de s'interroger sur les questions de santé relatives aux jeunes. Les substances illicites sont au centre de l'attention et des discussions, et mobilisent en fait un quart du programme de gouvernance du Président de la République de Chypre sur la politique de jeunesse. Les travaux en cours du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation incluent en outre des programmes de premier plan sur les questions liées à la jeunesse. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a créé une ligne d'assistance téléphonique consacrée à la lutte contre la toxicomanie, et un Conseil de lutte contre la drogue "réformé" sera chargé de donner une impulsion à la lutte contre la toxicomanie à Chypre.

Il est admis par tous que le nombre de toxicomanes a considérablement augmenté parmi les jeunes, entraînant une explosion de la criminalité. Cette situation trouverait son origine dans quatre facteurs: l'invasion turque et les problèmes sociaux issus du bouleversement géographique et social; l'urbanisation rapide; les relations des Chypriotes qui étudient à l'étranger et entrent en contact avec la culture de la drogue; et l'essor du tourisme (projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, pp. 8-9). L'"ouverture" de Chypre, à maints égards, a clairement entraîné les bouleversements sociaux qui sont la cause manifeste d'une variété de problèmes psychosociaux, y compris de la toxicomanie (Rutter et Smith, 1995).

Pour tout pays, comprendre l'ampleur, la nature et l'impact de la toxicomanie est un défi majeur qui préoccupe aussi bien les individus directement concernés que leur communauté. Toutefois, placer la drogue au centre des préoccupations (que ce soit dans la prévention, les services de santé ou l'application de la loi) peut parfois détourner l'attention de l'essentiel et de ce qui est finalement plus dangereux: les problèmes de santé des jeunes, notamment les régimes alimentaires, l'obésité, le tabagisme, l'alcoolisme et, fléau qui ne touche pas que Chypre, les accidents de la route. Les maladies sexuellement transmissibles et les risques de VIH/sida sont également une source grandissante de préoccupation.

Il convient donc de se pencher sur tout un ensemble de questions. Le sujet est trop vaste pour être approché en détail et, de toute façon, Chypre a déjà, de fait, une gamme de stratégies à proposer et de structures en place (par exemple, le plan stratégique sur le VIH/sida pour 2004-2008 du ministère de la Santé, le Conseil de lutte contre la drogue et les propositions émises dans le cadre de l'"élaboration de la politique de

12. Boyiadjis G., *Steps for Prevention of Drug Abuse: Findings of Pancyprian General Population Survey*, Communauté thérapeutique ouverte de toxicomanes, 2003.



jeunesse de Chypre” sur la santé sexuelle et reproductive, les grossesses précoces et le VIH/sida). Le chapitre sur la santé du projet de rapport national établi par l’université de Chypre va également dans ce sens: il traite des aspects démographiques, des services sanitaires, de l’obésité, des troubles du comportement alimentaire, de la toxicomanie, du tabagisme, de l’alcoolisme, des grossesses précoces, du VIH/sida et des accidents de la route. Par conséquent, l’équipe d’étude internationale limitera ses remarques à quelques points qu’elle estime être particulièrement pertinents.

Le niveau de santé des jeunes Chypriotes est généralement très satisfaisant, ce qui ne doit pas pour autant occulter certains domaines fort préoccupants. Le régime alimentaire traditionnel des Chypriotes, réputé bon pour la santé, cède de plus en plus la place à la consommation d’aliments moins sains. Les cas de troubles du comportement alimentaire, comme l’anorexie et la boulimie, sont de nos jours beaucoup plus fréquents, en particulier chez les jeunes femmes. Les questions relatives aux régimes, à l’exercice physique, à l’obésité et aux troubles de l’alimentation ont fait l’objet de trois récentes études approfondies (voir le projet de rapport national, chapitre sur la santé, pp. 4-6). En outre, les jeunes Chypriotes ont tendance à consommer plusieurs types de drogues, et les statistiques ne permettent pas de distinguer ceux qui essaient de ceux qui consomment ou qui sont des consommateurs en difficulté. Or, cette distinction est considérée comme la base de l’analyse et de l’élaboration politique, au-delà de l’accent mis sur l’ampleur croissante du phénomène et des données habituelles. A Chypre, il est difficile de savoir s’il vaudrait mieux exacerber les craintes ou les calmer par des données rassurantes – comme le fait que 97 % des jeunes estiment être en mesure de se prémunir contre la drogue, et ce pourcentage est soit un résultat louable de la prévention, soit un manque de lucidité inquiétant de la part des jeunes Chypriotes. Il ne fait pas de doute que les substances illicites sont largement disponibles, car d’après 83 % des jeunes, il est facile d’obtenir de la drogue (projet de rapport national, chapitre sur la santé, p. 8).

Chypre figure parmi les premiers consommateurs de tabac du monde et le nombre de fumeurs est plus important chez les jeunes. La consommation d’alcool est de la même façon ancrée dans la culture chypriote grecque, les plus gros buveurs étant aussi les jeunes. Dans le projet de rapport national, la disponibilité des cigarettes et leur facilité d’accès sont décrites comme les facteurs clés pouvant expliquer le comportement tabagique des jeunes. Selon d’autres recherches, il en va de même pour la consommation d’alcool, qui est déterminée par les coûts peu élevés et par sa disponibilité (Edwards *et al.*, 1994).

Par ailleurs, Chypre a l’une des plus faibles proportions de naissances extraconjugales d’Europe, même si le nombre de grossesses non désirées et d’avortements est en augmentation. Il ressort pourtant du projet de rapport national que les données concernant le nombre actuel de grossesses d’adolescentes sont limitées et nécessitent des recherches plus systématiques. Le nombre de contaminations par le VIH est aussi très bas (seulement 0,1 %), avec 16 nouveaux cas déclarés en 2002 (7 Chypriotes et 9 étrangers).

Les accidents de la route, un problème très grave à Chypre, occasionnent la plupart des blessures ou des décès chez les jeunes (avec le cancer et le suicide). Près d’un tiers des victimes décédées dans des accidents de la route ou des suites de ces accidents en 2003 et en 2004 avaient moins de 25 ans. D’après la police, les accidents sont principalement causés par la vitesse, les comportements dangereux au volant et la consommation d’alcool (projet de rapport national, chapitre sur la santé, p. 14). En conséquence, divers programmes de prévention sur la “sensibilisation routière” ont été lancés dans les écoles et les pénalités pour infractions routières ont été renforcées.



Le projet de rapport national expose brièvement un ensemble de recommandations, pour la plupart pleinement soutenues par l'équipe d'étude internationale, à l'exception des "campagnes de peur" dans les médias – décrivant en images les conséquences fâcheuses des grossesses précoces, de la consommation de drogue, du tabagisme et des accidents de la route. Cette démarche est censée se justifier par sa prétendue efficacité à "attirer l'attention, maintenir l'intérêt, stimuler la réflexion et persuader les gens de se comporter correctement" (projet de rapport national, chapitre sur la santé, p. 15). Il s'agit bien évidemment des objectifs de tout programme éducatif et préventif, mais l'équipe d'étude internationale (contrairement à l'auteur du chapitre sur la santé du projet de rapport national) n'a pas connaissance de recherches solides démontrant que la peur peut jouer un rôle utile.

D'une manière générale, l'équipe d'étude internationale est impressionnée par l'analyse des questions de santé concernant les jeunes et par l'attention qui leur est portée. Elle s'inquiète pourtant de la notion d'équilibre – c'est-à-dire de l'ordre d'importance des différentes questions de santé (et notamment de l'intérêt quasi obsessionnel pour la toxicomanie) – dans la relation entre la stratégie et l'exécution, et dans la préférence apparente pour les programmes dits à "haut seuil" aux dépens des interventions moins exigeantes. Cette description des priorités est toutefois approximative, car l'équipe est consciente qu'un certain équilibre a manifestement été établi. Elle partage l'avis que l'équilibre doit être rétabli en faveur, premièrement, des questions de santé plus larges qui touchent les jeunes, deuxièmement, de la qualité et des conditions de mise en œuvre des programmes, et, troisièmement, de l'information, des conseils et des interventions curatives – sur le terrain et dans la communauté.

L'équipe d'étude internationale s'interroge sur l'absence de données relatives à la santé des jeunes Chypriotes turcs du nord de l'île. Une fois de plus, elle se heurte à la difficulté d'obtenir ce type d'informations et doit s'appuyer sur un aperçu qualitatif. Elle a été informée qu'un groupe d'experts de Bruxelles était arrivé à la conclusion que cette partie de l'île rencontrait peu de problèmes importants en matière de santé, notamment qu'il y avait peu de cas de MST, que les taux de suicide chez les adolescents étaient faibles (quoique plus élevés dans l'armée), que les grossesses précoces restaient exceptionnelles, que l'obésité et les troubles du comportement alimentaire étaient (encore) rares ("Nous n'avons pas de McDonald's"! ). La consommation de tabac et d'alcool est assez fréquente chez les jeunes, augmentant les risques de cancer dans le futur. S'il n'existe pas d'éducation particulière en matière de santé ni de services de planning familial pour les adolescents, un centre de traitement est à la disposition des usagers de drogues qui se trouvent en difficulté. Les stupéfiants sont peu coûteux et il est facile de s'en procurer, ce qui aggrave l'ampleur de la criminalité liée à la drogue.

L'équipe d'étude internationale reconnaît qu'à l'heure actuelle le Gouvernement de la République de Chypre ne peut pas faire grand-chose pour résoudre ces problèmes. Toutefois, il serait judicieux de recueillir et de compiler toutes les données disponibles sur les conditions de santé des jeunes du nord de l'île, ne serait-ce – pour le moment – que pour s'interroger sur les similitudes et les différences. Il conviendra d'élaborer en temps utiles une politique de la santé établissant une distinction entre les jeunes en fonction de leur localisation dans l'une ou l'autre partie de l'île et adaptée à la situation, afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

Finalement, l'équipe d'étude internationale estime que les efforts fournis pour promouvoir une hygiène de vie saine sont insuffisants face à la prévention de tout ce qui peut avoir un effet néfaste sur la santé. Les questions de santé sont



compartimentées plutôt que reliées entre elles, malgré les discours sur l'hygiène de vie en général et sur l'importance de l'image positive de soi. Les exemples d'études remarquables et de bonnes pratiques abondent (viennent à l'esprit les travaux des communautés thérapeutiques ouvertes, de l'Association du planning familial de Chypre, et de KENTHEA – centre pour l'éducation sur les drogues et le traitement des toxicomanes qui coordonne un ensemble de pratiques de lutte antidrogue), mais ne s'inscrivent dans aucune stratégie globale. Dans le domaine de la toxicomanie, le Conseil de lutte contre la drogue élabore actuellement une stratégie et une infrastructure qui se limitent au problème de la toxicomanie.

L'équipe d'étude internationale a été informée que le gouvernement "se prononce pour le pluralisme, pour permettre aux individus d'avoir le choix". Il convient de respecter cette position et de garder à l'esprit que les choix doivent se faire dans un cadre adapté à la variété des problèmes des jeunes en matière de santé, grâce à des mesures ministérielles – aux divers niveaux de mise à disposition des services et de pratique. Ce souhait ne doit pas se fonder simplement sur l'éradication des problèmes de santé, mais éventuellement sur la réduction des dégâts, ainsi que, bien entendu, sur l'éducation et la prévention.

#### **Recommandation 14:**

L'équipe d'étude internationale a pris connaissance de nombreuses réflexions "progressistes" sur la santé des jeunes Chypriotes et de mesures concordantes pour y donner suite. Les travaux relatifs à la politique et à la pratique sont toutefois entravés par l'absence de toute réflexion globale sur le poids (et, par conséquent, les ressources) à donner aux diverses questions, les idées et les méthodologies à privilégier, les liens entre les différents défis à relever en matière de santé et le déséquilibre entre les données disponibles. Le plan-cadre interministériel, que l'on pourrait intituler: "La santé de la jeune nation", a pour but de promouvoir une bonne hygiène de vie parmi les jeunes Chypriotes et de lutter contre les comportements à risques pour la santé.

#### **4.1.4. Le logement**

La plupart des jeunes Chypriotes vivent chez leurs parents jusqu'au mariage. Le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre des mesures politiques en matière de logement, qui se concentrent sur des groupes spécifiques (comme les familles à faibles revenus), ou sur des questions particulières (aider les populations de petites communautés ou encourager les particuliers à s'installer dans la zone tampon, par exemple). Il n'y aurait pas de dispositions gouvernementales spécifiques pour le logement des jeunes. Lorsqu'ils sont prêts à quitter le foyer familial, les jeunes bénéficient généralement d'un soutien très important de leur famille et, malgré tout, des avantages d'un marché de l'emploi florissant. Autrement, ils vivent "à la maison".

L'équipe d'étude internationale a soulevé la question des jeunes sans abri à de nombreuses reprises, problème qui semblait totalement étranger. Ce n'est qu'à l'occasion d'une visite dans une maison d'enfants que cette question fut qualifiée de véritable problème. Cet établissement accueille des jeunes âgés de moins de 18 ans, et il a été précisé qu'au-delà de cet âge les jeunes hommes pouvaient accomplir les obligations militaires (et continuer à être aidés par l'Etat), tandis que les jeunes femmes pouvaient poursuivre leurs études (et donc recevoir des allocations du ministère des Finances). Il a été reconnu que certains adolescents



(“à problèmes”) fuguaiant – phénomène considéré comme relevant de la police, des psychologues et des services d’action sociale.

A ce jour, il semble peu nécessaire de se pencher sur la question des jeunes et du logement. Pourtant, deux facteurs pourraient bien changer cette situation dans un futur proche. Le nombre de séparations familiales a connu une hausse importante ces dernières années (les affaires de divorces ont triplé entre 1992 et 2001). De plus, la population “immigrante” de Chypre, qui est aussi en augmentation, ne partage probablement pas les mêmes traditions culturelles et, compte tenu de son éloignement géographique, elle ne peut profiter de la protection familiale qui prévaut dans l’histoire de Chypre. Partout ailleurs en Europe, le logement occupe une place de plus en plus importante dans les politiques publiques de la jeunesse: les loyers abordables du marché privé de l’immobilier se font rares, car un nombre croissant de jeunes recherchant l’indépendance s’installent seuls et sans soutien financier. Ce phénomène s’intégrera probablement dans les considérations futures de la politique de jeunesse de Chypre.

#### 4.1.5. La protection sociale

L’équipe d’étude internationale a entendu des références ponctuelles aux services d’action sociale, mais n’est pas en mesure de savoir de quel ordre est leur soutien financier, ou autre, aux jeunes “dans le besoin”. Quant à la question du logement, la forte tradition de la famille (élargie) chypriote continuerait à apporter le soutien nécessaire à la vaste majorité des jeunes.

Notons bien que tout ne va pas pour le mieux! La visite au Centre d’information et de soutien pour les femmes (Apanemi) de Limmasol a clairement montré à l’équipe d’étude internationale que les cas de violence domestique à l’encontre des femmes et des enfants sont plus fréquents qu’auparavant (ou, plus précisément, sont plus fréquemment portés à la connaissance du public, les femmes ne pouvant plus tolérer de telles conditions de vie). Depuis sa récente création, Apanemi a proposé ses services à environ 350 femmes. Le personnel du centre a confirmé que les statistiques officielles (fondées sur les rapports de police) ne représentaient que la partie visible de l’iceberg. Qui plus est, le centre accueille désormais des femmes d’autres pays qui, après de courtes relations avec des Chypriotes, sont abandonnées par leurs partenaires ou expulsées<sup>13</sup>. A ce jour, presque toutes celles qui ont fait appel aux services d’Apanemi sont des jeunes femmes (âgées de 30 ans ou moins). Le personnel du centre a en outre fait remarquer qu’il est de plus en plus difficile de répondre aux besoins des femmes vulnérables immigrantes, réfugiées ou qui cherchent un asile à Chypre.

Il suffit de dire qu’il y a de fortes chances pour que le fossé se creuse entre ce que la famille peut apporter à ses membres (y compris aux jeunes) et ce que l’Etat apporte. Ce décalage est certes relativement faible pour l’heure, mais il ira très certainement en s’aggravant. La question de la protection sociale est double: dans quelle mesure les ressources publiques doivent-elles être investies pour combler le fossé? Et l’Etat doit-il directement prendre à sa charge la résolution du problème ou contribuer au développement d’une infrastructure d’ONG pour ce faire? Le centre Apanemi est une bonne illustration de ce dernier point, car il offre des services publics par le biais de la société civile.

13. D’après le commissaire aux droits de l’homme: “De même, plusieurs femmes étrangères risquent de se voir expulser à cause de relations qu’elles ont tenté de nouer avec un Chypriote ou parce qu’elles ont rompu une telle relation” (Conseil de l’Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l’homme, sur sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003, p. 6).



#### 4.1.6. La politique familiale et la protection de l'enfant

Il a sans cesse été répété à l'équipe d'étude internationale que c'est la force pérenne de la structure familiale chypriote et des communautés locales qui garantit le développement et apporte un soutien aux enfants et aux jeunes ("les gens quittent rarement leur région", "la famille est d'une importance capitale"). Cette remarque ne s'applique visiblement pas à tous les enfants ni à tous les jeunes. Les services d'action sociale, sous l'égide du ministère du Travail et de la Protection sociale, se chargent d'héberger et d'encadrer les jeunes ayant de graves difficultés d'apprentissage ou des problèmes de comportement et de délinquance (voir plus bas). Ils proposent également un encadrement après l'école aux enfants âgés de 6 à 18 ans, lorsque leurs parents sont au travail (Programmes actuels sur les questions liées à la jeunesse, pp. 13-16).

L'équipe d'étude internationale s'est rendue dans une maison d'enfants à Limassol, qui accueille 16 enfants âgés de 6 à 12 ans négligés par leurs parents et sous tutelle de l'Etat. D'autres enfants sont placés dans des familles d'accueil ou restent au domicile familial, mais sont suivis par les services d'action sociale. Dans la région de Limassol, 90 enfants vivraient dans des familles de placement et, dans l'ensemble du pays, des milliers d'autres feraient l'objet d'un suivi. Les enfants résidant au foyer d'accueil de Limassol sont issus notamment de milieux chypriotes grecs, turcs et britanniques, de milieux mixtes, et l'un d'entre eux est né de parents inconnus.

L'équipe d'étude internationale n'a pas été en mesure de définir précisément les besoins de la protection de l'enfance ni éventuellement la politique familiale de Chypre. Pourtant, une fois de plus, des inquiétudes persistent au sujet de ces besoins, qui sont relativement occultés et centrés sur la culture et les traditions chypriotes grecques (qui elles-mêmes ne sont pas exactement ce qu'elles sont supposées être), aux dépens de l'intérêt porté à la situation des autres groupes. Il n'y a qu'à l'école en ZEP de Limassol que l'équipe s'est trouvée en présence d'un certain degré de réflexion, de compréhension et d'intervention de parents issus de milieux divers, en vue d'apporter un soutien adapté aux jeunes concernés.

##### **Recommandation 15:**

Les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur l'élaboration de la politique de jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003b) comprennent une analyse sur le "fossé des connaissances" et sur le "fossé de la mise en œuvre". Le premier porte sur le fossé entre les recherches et la politique, le second sur celui entre la politique et la pratique. L'équipe d'étude internationale partage l'avis qu'il existe un "fossé des connaissances" (tout particulièrement) chez les Chypriotes non grecs en matière de logement, d'assistance et de protection sociales, auquel il est nécessaire de remédier avant de se pencher sur tout "fossé de la mise en œuvre".

#### 4.1.7. Les loisirs et la culture

Les temps de loisirs des jeunes semblent être pour la majeure partie consacrés à l'éducation (dans et en dehors de l'école) et à la vie familiale. L'équipe d'étude internationale a été informée que les jeunes enfants (école primaire) passent trop de temps à jouer sur un ordinateur, en dehors des cours particuliers et des autres activités extrascolaires. Les jeunes collégiens et lycéens de Kato Pyrgos déplorent le fait de ne pas avoir d'équipements de loisirs à disposition et de passer leur temps devant la télévision ou à faire du sport. Durant leurs vacances, ils se rendent



à l'étranger pour la plupart<sup>14</sup> et affirment être très actifs durant les congés scolaires, où ils étudient, nagent, pêchent lisent, chassent, travaillent, font du sport, de l'informatique, du vélo et de la marche... Tous ont un ordinateur à disposition chez eux, qu'ils utilisent aussi bien pour jouer que pour travailler.

Ces précisions mettent en évidence un contexte d'apprentissage et de loisirs constructifs et bien structurés. L'équipe d'étude internationale s'interroge pourtant sur l'intrusion du tourisme dans ce mode de vie et sur son impact sur le comportement, la culture et les croyances des jeunes Chypriotes. Il est étrange de faire le parallèle entre ces styles de vie "sains" et les angoisses exprimées partout ailleurs au sujet de la culture omniprésente de la drogue, qui traduit les effets de la mondialisation et de l'eupéanisation.

La politique du gouvernement sur les loisirs et la culture semble se concentrer sur ce que l'on pourrait qualifier de "haute culture": le théâtre et la danse, les festivals et le patrimoine culturel de l'île. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a été applaudi pour avoir soutenu des démarches alternatives et "consultatives", par le biais d'initiatives qui rassemblent différents groupes de jeunes pour les guider vers un apprentissage mutuel, plutôt que de les laisser s'investir dans un "discours nationaliste". L'équipe considère que la culture est un mécanisme essentiel pour construire l'identité et il est clair que, chez les Chypriotes grecs, l'utilisation sélective de la culture a favorisé une version particulière de l'"identité" chypriote grecque. L'équipe d'étude internationale estime qu'il est désormais possible d'utiliser de nouvelles formes de culture pour permettre de constituer une nouvelle identité chypriote européenne. Après tout, de nouvelles industries culturelles voient le jour et de nouvelles formes musicales et cinématographiques hybrides sont accessibles (la plupart des Chypriotes grecs d'un certain âge n'ont grandi qu'avec une seule chaîne de télévision).

La jeunesse minoritaire immigrante aura sans aucun doute une influence culturelle grandissante si les schémas d'autres régions de l'Europe se reproduisent, et malgré le fait qu'à l'heure actuelle "tout le monde sait qu'ils [les jeunes issus de l'immigration] sont bien là, mais personne ne sait qui ils sont". Par ailleurs, il a été affirmé à plus d'une occasion que des Chypriotes turcs du nord de l'île étudieraient bientôt à l'université de Chypre (ce qui est déjà le cas pour quelques-uns), apportant une dimension culturelle, autochtone et alternative.

Comme dans toutes les communautés, des forces culturelles rivalisent, et à Chypre, pour les jeunes hommes, il y a bien entendu la culture militaire. La conscription contribue à renforcer une identité chypriote (grecque) particulière, face à l'"autre" (à savoir, l'envahisseur turc). Les personnes interrogées, issues de milieux divers, ont évoqué de façon critique l'impact du service militaire sur les jeunes hommes au cours de ces années déterminantes de leur vie. Non pas qu'elles s'opposaient au service militaire en soi, car elles comprenaient dans l'ensemble son bien-fondé au vu des circonstances actuelles, mais elles proposaient de laisser davantage de souplesse au sujet de l'âge auquel les jeunes gens devaient remplir leurs obligations militaires.

Le chapitre sur la culture du projet de rapport national décrit vigoureusement le contexte culturel dominant de Chypre, ne mâchant parfois pas ses mots, tout en s'efforçant de traiter de questions englobant une vaste gamme de problèmes. Voici

14. Ces jeunes sont d'origine chypriote grecque, à part quelques-uns adoptés à l'étranger et jugés "très bien acceptés par la communauté". Leurs destinations de vacances sont très diverses: Grèce, Angleterre, Espagne, Portugal, France, Finlande, Égypte et Syrie.



une remarque tout particulièrement pertinente pour ceux qui se font des illusions sur l'idée utopique d'établir des liens entre les communautés divisées:

“Jusque récemment, l'une des grandes préoccupations concernant les activités de jeunesse bicommunautaires était que les ateliers *compromettaient la vérité historique*, en construisant une culture de paix et en substituant un édifice communautaire superficiel à la mémoire profonde” (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 13; sans italiques dans l'original).

Il est essentiel, pour stimuler le processus de guérison, de partager les expériences culturelles, de moins se fonder sur la mythologie et davantage sur l'acceptation des expériences humaines (souvent tragiques) des deux côtés, au lieu de se cantonner à une interprétation politique commode. Si elle met toujours l'accent sur de nombreuses traditions chypriotes communes (grecques et turques), l'Association du planning familial de Chypre fait observer ce qui suit:

“La rencontre avec d'autres cultures et *l'apprentissage de réalités autres que les leurs*, associés à l'enrichissement de leur réflexion pour qu'ils soient en mesure d'analyser leurs choix, amènera les jeunes Chypriotes à changer les mentalités qui rejettent la libre expression de la pensée et du corps, et lui permettront ainsi de s'épanouir pour devenir des individus libres” (élaboration de la politique de jeunesse de Chypre, propositions pour la partie “Jeunesse et culture” du groupe de la jeunesse (Jeunesse pour jeunesse), Association du planning familial de Chypre, p. 4; sans italiques dans l'original).

Sur le même thème, une ONG chypriote turque a fait des propositions autour de la danse, de l'artisanat, de la cuisine et des costumes traditionnels, et a clairement mis l'accent sur les objectifs, selon lui, de toute politique culturelle:

“[Ces objectifs] sont de promouvoir une zone de culture commune caractérisée par sa diversité culturelle et par un patrimoine culturel commun à Chypre. Ce type de politique doit s'efforcer d'encourager la création culturelle, la mobilité, l'accès à la culture pour tous, la diffusion de l'art et de la culture, le dialogue interculturel, le savoir et l'histoire des Chypriotes. Ces objectifs permettront également à la culture de contribuer à l'intégration sociale et au développement socio-économique” (proposition pour l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse de Chypre de la branche “Jeunesse” du Parti communiste turc, sur le thème de la culture, p. 2).

Les possibilités de cultiver – littéralement – les éléments de la culture chypriote à la fois anciens et nouveaux, “hauts” et “bas”, bien enracinés et fraîchement implantés, sont très nombreuses. Leur nouveau statut de membres de l'Union européenne permet aux jeunes d'accéder à un nouveau terrain culturel qui, s'ils ne sont pas déjà prêts à explorer le riche patrimoine culturel de leurs deux communautés, enrichit les possibilités de dialogue interculturel et de compréhension mutuelle grâce aux contacts avec de nouvelles cultures, immigrantes ou d'autres communautés, et par l'étude de ces cultures. Ils seront alors certainement plus disposés et plus réceptifs à un engagement similaire dans leur propre communauté – phénomène déjà amorcé dans certains milieux mais qui, cela va de soi, n'est pas sans difficultés.



**Recommandation 16:**

L'équipe d'étude internationale est d'avis que le renforcement des contacts et de l'intérêt pour la diversité et la différence entre les cultures, qui a déjà été amorcé par l'immigration, le tourisme et l'accession à l'Europe élargie, est un catalyseur essentiel de tolérance et de compréhension interculturelles. Il devrait être, le cas échéant, soutenu et encouragé par le Conseil de la jeunesse de Chypre et par d'autres instances du Gouvernement de la République de Chypre.

**4.1.8. La justice pour les jeunes**

Le chapitre sur la criminalité du projet de rapport national est très critique au sujet des différentes façons dont le système de justice pénale de Chypre traite les jeunes délinquants. Solidement fondé sur un système britannique dépassé et désormais largement discrédité, il tend quelque peu à évoluer vers des dispositions, un contrôle et une intervention plus modernes, mais jusqu'ici, il semble y avoir peu de considération pour des mesures telles que les peines plus adaptées et individualisées selon la communauté, ou la justice réparatrice.

Selon l'opinion générale, la délinquance juvénile à Chypre (et pas seulement les infractions commises pour se procurer de la drogue) est en hausse – pour certains cas de façon considérable, en particulier pour les offenses graves (voir le projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, p. 5). L'augmentation spectaculaire du nombre d'infractions touche aussi bien le sud que le nord de l'île (quoiqu'elle semble moindre dans le nord). Toutefois, en comparaison avec d'autres pays, Chypre peut toujours se prévaloir de taux de criminalité relativement faibles, alors que, partout ailleurs, "la couverture excessive des médias de certaines infractions est largement responsable de la peur publique du crime" (projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, p. 3). Les infractions commises par les jeunes n'en restent pas moins préoccupantes et le principal défi est de trouver une solution pour empêcher que d'autres crimes ne soient commis. Le système appliqué aux jeunes délinquants est pourtant décrit comme suit:

"[Il est] anachronique et inadapté à maints égards, notamment en matière de dispositions législatives, de formation des juges, d'absence totale de tout autre personnel de cour, d'absence de service de probation et d'institutions pour les mineurs, qu'elles soient ouvertes ou surveillées" (projet de rapport national, chapitre sur la criminalité, p. 4).

Les affaires de délinquance juvénile (c'est-à-dire entre 10 ans, âge de la responsabilité pénale, et 16 ans) incombent à des travailleurs sociaux non formés et, bien que des dispositions concernant les travaux d'intérêt général aient été prises en 1996, elles ne peuvent être appliquées car le personnel nécessaire n'a toujours pas été nommé. Les jeunes de moins de 14 ans qui commettent des infractions mineures sont envoyés par la police au département d'action sociale, où ils sont traités comme des enfants devant être pris en charge et protégés, plutôt que comme de jeunes délinquants. En outre, les jeunes passent, en théorie, devant un tribunal pour enfants, qui est en fait un tribunal pour adultes où les audiences des jeunes ont lieu à des jours et à des heures différents de ceux des adultes. Selon le projet de rapport national, "la création d'un véritable tribunal pour enfants n'a que trop tardé". M. Costas Papacostas, président de la Commission permanente des affaires juridiques de la Chambre des représentants, insiste sur ce point. Dans son discours adressé à l'équipe d'étude internationale, il a fait part des inquiétudes et de l'analyse – louable – de sa commission:



“Le problème social de la délinquance juvénile trouve ses racines dans les institutions qui composent une société, telles que la famille, l’éducation et les *media*. Il importe donc de trouver une solution avec ces institutions” (M. Costas Papacostas, membre du Parlement chypriote, président de la Commission parlementaire des affaires juridiques de la Chambre des représentants, discours de bienvenue prononcé pour l’équipe d’étude internationale, p. 1).

M. Papacostas a ensuite présenté dans les grandes lignes des propositions d’aide aux parents et aux familles, d’intervention sociale, de renforcement du soutien aux écoles, d’amélioration des équipements pour les loisirs constructifs (comme les centres multifonctionnels de la jeunesse et les aires de camping) et de réglementation des médias. Il a également évoqué la “nécessité absolue” de mettre en place un tribunal pour mineurs et a annoncé la création d’un Comité de prévention de la criminalité<sup>15</sup>:

“Ce comité sert essentiellement à définir une politique commune en matière de prévention du crime, de soutien à la recherche sur le crime, et de coordination des services de prévention” (*id.*, *ibid.*, p. 2).

L’équipe d’étude internationale est favorable à ces propositions. Les anciennes conceptions de la justice pour la délinquance juvénile (aussi bien les modèles de “traitement” que de ceux de “peine infligée”) sont désormais largement discréditées, car elles n’ont rendu service ni à la société ni aux jeunes. Des méthodes nouvelles et innovantes ont été mises au point dans de nombreuses parties du monde (en Nouvelle-Zélande, en Angleterre et au Pays de Galles), desquelles Chypre pourrait extraire des idées judicieuses pour les adapter et les appliquer à son propre contexte.

#### **Recommandation 17:**

L’équipe d’étude internationale est inquiète au sujet des critiques quelque peu accablantes contenues dans le projet de rapport national sur le système judiciaire chypriote actuel pour les jeunes. Elle accueille avec bienveillance les mesures constructives entreprises par la Commission parlementaire des affaires juridiques et est d’avis que les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

#### **4.1.9. La défense nationale et le service militaire**

Il s’agit parfois d’un point controversé de la “politique de jeunesse”, mais qui n’en reste pas moins une réalité pour les jeunes de certains pays, et qui pourrait remplir une fonction utile pour les individus et la société – ce qui semblait évident en Finlande, premier pays à avoir fait l’objet d’une étude internationale du Conseil de l’Europe sur la politique nationale de la jeunesse, en 1997 (voir Williamson, 1999). A Chypre, le service militaire est une question primordiale pour les jeunes des deux parties de l’île. L’équipe d’étude internationale n’a malheureusement pas été en mesure de s’entretenir avec des soldats en service, à l’exception d’une jeune sentinelle dont la seule remarque était qu’il aurait “préféré ne pas être là”. Les

15. Depuis 1998, le Comité de justice pour la jeunesse du Royaume-Uni, organe quasi indépendant, œuvre en faveur de l’objectif principal du système judiciaire pour les jeunes: la prévention des infractions et de leur répétition. Les réponses officielles à la délinquance juvénile s’appuient sur les trois “R”: responsabilité, réparation et réinsertion. Si la fixation des peines doit conserver de justes proportions, il est essentiel de “faire le bien” et de permettre la réinsertion des contrevenants dans la société, pour garantir la réparation des victimes et la possibilité que les délinquants réorientent le cours de leur vie de façon plus volontaire et respectueuse des lois.



jeunes des ONG chypriotes turques ont fait savoir à l'équipe que, dans le nord de l'île, les taux élevés de fréquentation des établissements supérieurs sont notamment une stratégie pour "échapper" au service militaire ou pour, au moins, reporter la date du départ.

Dans d'autres pays, il peut être une sorte de rite de passage – au cours duquel les jeunes gens (généralement des hommes) quittent la maison et acquièrent un ensemble de compétences personnelles et pratiques. A Chypre, d'une manière générale, les jeunes appelés ne quittent pas le foyer familial: ils vivent en caserne pendant le service et retournent chez leurs parents le reste du temps. L'équipe d'étude internationale a entendu dire que la plupart de leurs activités militaires étaient ennuyeuses "à s'abrutir", ce qui expliquerait sans aucun doute le nombre élevé d'accidents de la route chez les jeunes militaires – accidents dus à la quête d'adrénaline lorsque l'occasion se présente. Et loin d'être une occasion de s'épanouir, il a été soutenu que ce passage précoce (à l'âge d'environ 18 ans) dans l'armée avait un effet manifestement nuisible sur le psychisme. Puisque les jeunes hommes sont amenés à faire le service militaire, il a été proposé que cela se fasse à la fin de leurs études.

L'équipe d'étude internationale ignore toujours quelles sont les possibilités en matière d'objection de conscience (et ce que peuvent être ses conséquences<sup>16</sup>) ou de solution de remplacement au service civil. Cette dernière pourrait être, comme il a été suggéré, une contribution aux problèmes de "frontière" et un pas vers la démilitarisation de la société et ainsi, éventuellement, vers l'unification future.

La société chypriote est l'une des plus militarisées au monde et les soldats sont omniprésents – surtout dans le nord de l'île. On compte à Chypre, outre le personnel de maintien de la paix des postes d'observation des Nations Unies dans la zone démilitarisée, 40 000 troupes turques et chypriotes turques et 20 000 troupes chypriotes grecques. Cette situation influe inévitablement sur tout ce qui se passe à Chypre et rappelle constamment aux habitants, dans leur vie quotidienne, le problème de l'île. Les jeunes sont touchés jusque dans leur âme, d'autant plus qu'ils sont appelés à s'investir activement dans le service militaire. L'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il serait inapproprié de faire des commentaires à ce sujet, même si des considérations plus générales sont disséminées dans ce rapport.

#### 4.1.10. L'Eglise

Dans une Europe de plus en plus laïque, l'Eglise (ou plus précisément, l'influence de la religion) apparaît souvent comme un facteur quelque peu secondaire de la politique de jeunesse, qui se manifeste soit par son influence, soit par son soutien.

Parmi les études internationales du Conseil de l'Europe sur les politiques nationales de la jeunesse menées à ce jour, Malte fait figure d'exception (voir Evans, 2003).

16. Les documents consultés apportent des précisions sur ce sujet: "La durée du service militaire en temps normal est de vingt-six mois. La loi sur la défense 2/92 de janvier 1992 reconnaît l'objection de conscience pour des raisons éthiques, morales, humanitaires, philosophiques, politiques ou religieuses. Cependant, le service alternatif proposé est un service non armé particulièrement long; il est soit de trente-quatre mois, dans le cas où il s'agit d'un service non armé mais en uniforme dans les casernes, soit de quarante-deux mois, lorsqu'il s'agit d'un service sans uniforme en dehors des casernes. Cette réglementation ne correspond pas aux normes du Conseil de l'Europe. Des mesures législatives sont à l'étude pour rendre la législation chypriote compatible avec les exigences des recommandations du Comité des Ministres en la matière" (Conseil de l'Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, sur sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003, paragraphe 40, p. 12).



Il est difficile de déterminer de façon précise comment l'Église (orthodoxe grecque) intervient dans la politique de jeunesse. Son action est décrite en ces termes:

“La religion a toujours une influence dominante, même si, contrairement à l'Église catholique, elle ne s'efforce pas d'agir directement sur l'élaboration des lois et des politiques. Et pourtant, l'Église pèse véritablement sur nos travaux” (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 31).

Ce dernier point fait référence à l'éducation sexuelle et au droit des femmes à l'autonomie. D'une manière générale, l'équipe d'étude internationale a pourtant eu l'impression que, si l'Église orthodoxe grecque continue à jouer un rôle spirituel, elle sert tout autant de lieu d'échange social au sein de la communauté. L'équipe a peu appris sur la présence et sur la place d'autres religions, y compris l'islam. Néanmoins, dans de nombreuses régions du monde, les dernières années ont vu se créer un espace de dialogue interreligieux et de communication interconfessionnelle. Chypre serait également le théâtre de ce type de pratiques, dont l'initiative revient à des organisations de la jeunesse qui ne sont pas actuellement intégrées dans le système. Même si ce phénomène n'en est encore qu'au stade embryonnaire, il a tout le potentiel nécessaire pour se développer.

#### **Recommandation 18:**

L'équipe d'étude internationale est consciente du fait que le dialogue interreligieux dans de nombreuses régions du monde est un lieu d'échange de premier ordre pour enseigner la paix et pour l'apprentissage interculturel. A Chypre, il pourrait également servir de base pour promouvoir la tolérance et la compréhension.

## -----> 4.2. Les grands domaines de la politique de jeunesse

### **4.2.1. Participation et citoyenneté**

L'un des maîtres mots des jeunes à travers l'Europe, lorsqu'il s'agit de débattre en faveur de leur participation aux processus décisionnels et des possibilités de s'investir dans une citoyenneté active, est: “Rien sur nous sans nous.” Cette revendication a entraîné des débats interminables sur les notions de “participation” et de “citoyenneté” (qui sont liées, mais très certainement distinctes – et peuvent même être différentes<sup>17</sup>). Elle a en outre soulevé des questions sur la nature de la représentation, qui peut être “démocratique”, “catégorielle”, ou autre (voir Williamson, 2002).

La participation des jeunes aux processus décisionnels exige systématiquement de revoir les hiérarchies et les formes traditionnelles de pouvoir et de contrôle. Mais qui serait prêt à céder son pouvoir et son contrôle? L'équipe d'étude internationale a noté, lors de la réunion avec le Comité consultatif interministériel, qu'un récent rapport d'évaluation proposait d'associer plus étroitement les étudiants à la direction des établissements scolaires – “mais que cela était sujet de controverses politiques, car les associations d'enseignants sont très puissantes à

17. Cet état de fait était flagrant lors du Forum étudiant 2000 qui s'est tenu en République tchèque en 1999: l'un des participants, très actif dans son pays pour la participation des jeunes, s'est vu retirer ses droits de citoyens en punition de son activisme. La “citoyenneté” est, bien entendu, de nos jours envisagée de façon “multi-dimensionnelle” et ne se limite plus aux notions de nationalité et de possession d'un passeport.



Chypre”. Pourtant, au niveau national, le Conseil de la jeunesse de Chypre s’investit dans la création d’un “parlement des jeunes”:

“Ce projet spécifique a pour but d’associer davantage les jeunes chypriotes aux questions sociales d’intérêt commun, à l’image du “parlement d’adolescents” formé avec succès en Grèce. Ce projet sera mené à bien grâce à l’organisation d’un séminaire de deux jours auquel prendront part une centaine de jeunes de moins de 25 ans issus de tous les organismes de la jeunesse de Chypre. Il sera mis en place en collaboration avec le ministère de l’Education, la Chambre des représentants et le Conseil de la jeunesse de Chypre, et devra soumettre à ces autorités compétentes des propositions approuvées par le “parlement des jeunes” concernant les divers problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Après la réussite, l’année dernière, de la première réunion du parlement des jeunes, le Conseil de la jeunesse de Chypre a l’intention d’organiser une deuxième réunion en 2004, avec en plus la participation de jeunes chypriotes trucs” (Budget 2004, p. 39).

Cette déclaration peut sonner creux pour les organisations de la jeunesse qui estiment que le Conseil de la jeunesse lui-même n’accorde pas assez d’attention ni de crédit aux organisations qui n’ont pas de liens étroits avec les institutions politiques dominantes. En effet, le nombre important de jeunes qui sont membres d’organisations politiques de la jeunesse s’expliquerait par le fait que c’est le seul moyen pour eux d’avoir une véritable influence. Des études récentes du Conseil de la jeunesse montrent pourtant<sup>18</sup> que leur engouement pour la politique est moins répandu que ce qu’on a bien voulu faire croire à l’équipe d’étude internationale lors d’entretiens en face à face. Deux tiers des jeunes se sentent à peine concernés par la politique, alors que 12 % s’y intéressent beaucoup. Il ressort en outre de cette étude que seulement 15 % des jeunes appartiennent à une organisation politique – ce qui n’est donc pas le cas pour 85 % d’entre eux.

On peut comparer ces chiffres aux conclusions d’une autre étude selon laquelle plus de la moitié des jeunes font partie d’au moins un groupe de la jeunesse organisé, dont les groupes politiques mais aussi les clubs sportifs et les associations de bénévoles ou professionnelles. Fait probablement révélateur, d’après cette étude, “la politisation des groupes” est la deuxième raison évoquée, après “le manque de temps”, pour ne pas appartenir à un groupe organisé (Demetriades, 2001) Ces données montrent que les jeunes sont de plus en plus désabusés par la politique chypriote, à l’image de la plupart de ceux d’autres pays qui ont déjà perdu leurs illusions sur les grands partis, toutes tendances politiques confondues.

La cogestion fait partie des principes fondamentaux des travaux de la Direction de la jeunesse du Conseil de l’Europe, documentés par le CDEJ (représentant les gouvernements) et par un conseil consultatif (représentant les organisations de la jeunesse). Le Conseil de la jeunesse de Chypre est fier d’adopter une méthode similaire, qu’il définit comme un exemple de bonne pratique à recommander aux autres pays:

“La méthode du Conseil de la jeunesse (un système de cogestion) est un modèle en matière participation des jeunes dans les prises de décisions sur des sujets qui les concernent. Le comité consultatif général (composé par le

18. Voir les recherches sur les questions liées au temps libre des jeunes Chypriotes, aux difficultés du chômage, aux relations, aux croyances et aux problèmes des jeunes, menées par Conseil de la jeunesse de Chypre en 2002.



comité politique, le comité étudiant et le comité syndical) conseille le conseil de direction, qui se charge d'informer le ministère de la Justice sur les problèmes ayant trait aux jeunes Chypriotes" (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur la participation dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, p. 8).

Compte tenu des inquiétudes exprimées précédemment dans le présent rapport au sujet de la place des organisations de la jeunesse apolitiques au sein de cette structure et sur le statut d'un "conseil national de la jeunesse", il importe de prendre ces affirmations avec précaution.

Elles vont pourtant plus loin et cimentent, au moins en théorie, l'engagement de Chypre envers la participation des jeunes dans tous les aspects de la gestion des questions qui les touchent:

"Il convient d'associer les jeunes aux prises de décisions qui les concernent, car ils sont capables de faire les bons choix dans des domaines qui ont un réel impact sur leurs vies. Les jeunes apprennent dans le même temps à s'intéresser aux problèmes des autres jeunes, qui peuvent éventuellement par la suite devenir leurs propres problèmes.

Le conseil de direction du Conseil de la jeunesse de Chypre, son comité consultatif général, le «conseil national de la jeunesse», le parlement des jeunes et le parlement des adolescents jouent le rôle de conseillers sur des sujets touchant les jeunes" (*ibid.*).

Cette présentation donne une impression d'équité dans la contribution consultative entre les organes mentionnés, ce qui n'est manifestement pas le cas. Mais, en dépit des critiques parfois intarissables sur le contrôle politique disproportionné au sein du Conseil de la jeunesse, finalement, l'opinion répandue selon laquelle Chypre évolue dans le bon sens persiste. Peu de personnes désapprouvent le Conseil de la jeunesse et l'avis général est "de maintenir et de renforcer [son] rôle" (Proposition sur la participation sociale des jeunes, p. 6). Le Conseil de la jeunesse a certainement été le premier à lancer des initiatives pour la participation des jeunes, notamment dans le domaine des conseils municipaux de jeunes, même si, à ce jour, seuls huit (ou neuf) sont opérationnels. Il est nécessaire de les développer et de les "valoriser", pour permettre "aux jeunes qui n'appartiennent pas à un groupe organisé de la jeunesse de participer" (Proposition sur la participation sociale des jeunes, p. 16). En bref, le Conseil de la jeunesse de Chypre est un puissant élément moteur de la participation des jeunes, qui a en même temps mis au jour des pratiques exigeant réflexion et attention.

**Recommandation 19:**

L'équipe d'étude internationale pense que les principes de la participation des jeunes à Chypre sont convenablement formulés et que la base des bonnes pratiques est établie. Il importe désormais de consolider et de développer ces éléments – et de porter une attention particulière à certaines critiques légitimes concernant la place et la voix des jeunes moins organisés et moins politisés.

En plus de la participation des jeunes dans les structures formelles de l'administration, notons la question de leur "participation sociale" et des possibilités



d'exercer concrètement leurs droits de citoyens dans la société civile. Il fut un temps où les Etats-nations devaient, paraît-il, "façonner" leurs jeunes; c'est maintenant aux jeunes de façonner la nouvelle Europe et les sociétés auxquelles ils appartiennent (voir Lauritzen et Guidikova, 2002). En Finlande, le principe de base de la politique de jeunesse est de laisser aux jeunes la responsabilité de tirer profit des chances qui leur sont offertes, tandis que le gouvernement se charge de fournir le cadre nécessaire (voir Williamson, 1999 et 2002). Les possibilités de "participation sociale", essentielles à ce cadre, sont d'ailleurs l'un des thèmes de la consultation en cours du Conseil de la jeunesse de Chypre auprès des jeunes.

Il ressort d'une étude récente de l'Association du planning familial de Chypre que seuls 17 % des jeunes revendiquent l'appartenance à des organisations de volontariat, malgré le fait que 6 jeunes sur 10 affirment s'intéresser au fait de devenir volontaires (Association du planning familial de Chypre, présentation du volontariat, pp. 8-9). Le Conseil de la jeunesse déclare ceci:

"Les volontaires chypriotes estiment que les activités volontaires leur procurent un sentiment d'accomplissement d'eux-mêmes. Ils pensent que l'expérience acquise en s'associant à des organisations de volontariat contribue à leur épanouissement social et personnel, et qu'il s'agit d'une expérience unique dont l'impact sur leur développement durera toute la vie. Le volontariat, en tant que forme de participation à la vie publique, renforce la socialisation des jeunes et stimule un intérêt bienveillant pour leurs semblables.

Qui plus est, les volontaires ont indiqué que leur implication dans la vie publique et sociale a été bénéfique pour leur santé physique et mentale: le volontariat les a encouragés à faire de l'exercice et à lire davantage, et a dissuadé un grand nombre de fumer, de consommer de la drogue, ou d'avoir des réactions violentes aux situations tendues. Il a donc un impact positif sur la vie des jeunes puisqu'il les aide à mieux apprécier la vie et les incite à saisir son essence, loin des quêtes vaines et orgueilleuses" (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur les activités volontaires dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, p. 12).

Pourtant, l'infrastructure du volontariat et de la participation sociale demeure fragile. Il n'existe aucune réglementation spécifique pour protéger les volontaires ni aucune reconnaissance officielle par l'Etat, les possibilités de formation sont limitées, et d'une manière générale, la reconnaissance fait défaut. Cela ne signifie pas pour autant que le volontariat est un secteur "invisible". Même si l'expérience de la participation sociale n'a que peu de poids dans le milieu professionnel, les universités lui accordent une certaine importance pour choisir les candidats à des programmes de premier, deuxième ou troisième cycle. Les activités volontaires sont en outre supervisées par le Conseil panchypriote de protection sociale, qui compte une quarantaine de membres, généralement des associations consacrées à des groupes vulnérables spécifiques, ainsi que des scouts et des guides. Selon le Conseil de la jeunesse de Chypre, il importe de consolider le soutien aux jeunes qui veulent s'engager dans des travaux volontaires (voir Budget 2004, p. 36). Il apparaît d'ailleurs que ce type de soutien est répandu (voir, par exemple, la proposition pour l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse de Chypre du Centre interculturel sur le thème de la "participation sociale" et la proposition sur la "participation sociale des jeunes").



Il n'y a qu'au Centre d'information et de soutien pour les femmes (Apanemi) que l'équipe d'étude internationale a pris connaissance d'une réflexion subtile sur les défis du volontariat – en termes de mise à disposition de l'information (de "publicité"), de recrutement, de formation, de soutien et d'investissement adaptés aux besoins organisationnels, de compétences personnelles et de motivation des futurs volontaires. Ce cadre stratégique, en vue d'optimiser le potentiel de "participation sociale" pour la société et pour les individus, est un élément central de la politique de jeunesse dans les autres pays d'Europe<sup>19</sup>. Chypre semble être un terrain fertile pour une stratégie de volontariat plus intégrée et résolue – dans l'intérêt de la participation des jeunes et de la citoyenneté sociale.

**Recommandation 20:**

L'équipe d'étude internationale prend note de l'intérêt grandissant à Chypre pour la "participation active" et l'"engagement social". Mais elle note également l'absence de cadre cohérent pour la réalisation de tels progrès. Elle recommande par conséquent de mettre au point une stratégie plus solide de volontariat, s'appuyant sur les exemples de bonnes pratiques d'autres pays d'Europe, dans l'intérêt des organisations de volontariat et des volontaires eux-mêmes.

Enfin, l'équipe d'étude internationale s'est intéressée au potentiel de représentation et de participation des groupes "minoritaires" de jeunes, comme les handicapés, les gays, les lesbiennes et les bisexuels. Lors des deux visites effectuées par l'équipe, ces groupes (souvent très visibles partout ailleurs) se faisaient remarquer par leur absence. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a informé l'équipe qu'il existe en fait 41 organisations de la jeunesse consacrées au handicap et à la maladie, certaines étant gérées par des jeunes, d'autres pour ces jeunes. Toutefois, on ne compte aucune organisation de la jeunesse vouée aux besoins des jeunes aux orientations sexuelles différentes, mis à part une pour les hommes homosexuels de tous âges.

**Recommandation 21:**

L'équipe d'étude internationale partage l'avis que le Conseil de la jeunesse de Chypre et les autres instances doivent accorder plus d'attention aux besoins spécifiques des groupes de jeunes "minoritaires", comme les handicapés, les homosexuels ou les bisexuels.

**4.2.2. La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'intégration**

L'équipe d'étude internationale n'a eu que peu d'indications sur l'exclusion sociale des jeunes, au sens où on l'entend habituellement dans les autres pays. De brèves références ont été faites aux enfants tziganes (surtout aux filles) qui abandonnent prématurément leurs études. En dehors de cela, l'impression générale est que les jeunes de Chypre sont largement intégrés – dans leur famille et dans le système éducatif. Toutefois, il peut s'agir d'une référence implicite et exclusive aux jeunes chypriotes grecs. Rien, ou presque, n'a été dit sur la situation des jeunes issus des trois groupes religieux minoritaires établis (qui vivent en

19. Le programme "service volontaire européen" (SVE) a été mis en place à la suite de l'élaboration du Livre blanc sur l'enseignement et sur l'apprentissage de la Commission européenne (1995). Il propose des lignes directrices précises sur les bonnes pratiques en matière d'accueil et de visites d'organisations, en vue d'apporter un soutien adapté aux jeunes concernés. En outre, des lignes similaires s'appliquent à des initiatives nationales, telles que Millennium Volunteers au Royaume-Uni.



harmonie avec les Chypriotes grecs et ont probablement des modes de vie similaires, tout en gardant leurs propres coutumes) ou des nouvelles populations d'immigrants (vraisemblablement travailleurs sexuels, ouvriers ou employés de l'industrie du tourisme). En outre, si le problème de la drogue est aussi sérieux qu'il a régulièrement été affirmé, il est aussi un grand facteur d'exclusion des individus et de corrosion des collectivités locales.

Puisque l'intégration sociale est un objectif central de la politique de jeunesse dans bon nombre de pays européens, qui expriment régulièrement leurs inquiétudes au sujet de l'exclusion, de la marginalisation et de l'abandon scolaire, l'équipe d'étude internationale s'est sentie obligée de demander si l'exclusion était inexistante à Chypre, ou si elle devait rester invisible. En d'autres termes, Chypre n'a-t-elle pas besoin de résoudre ce type de problèmes? Même si c'était le cas, il est peu probable qu'elle continue à être immunisée contre ces préoccupations à l'avenir, car elles sont présentes partout ailleurs en Europe. Il est toutefois possible qu'elles existent déjà bel et bien, mais qu'elles n'aient pas été montrées à l'équipe d'étude internationale. L'un des comptes rendus remis au Conseil de la jeunesse de Chypre par le Centre interculturel sur l'un des thèmes de sa consultation comportait une section sur la question de l'intégration sociale et un appel vigoureux pour prendre les mesures nécessaires:

“Les actions d'intégration sociale doivent s'adresser à des jeunes qui, en raison de facteurs complexes influant de façon négative sur leur vie et sur leur épanouissement personnel, se trouvent confrontés au danger de l'exclusion sociale. Les familles dysfonctionnelles, la pauvreté, l'abandon scolaire, les comportements imprudents et le handicap physique ou mental, entre autres, exposent davantage les jeunes aux risques d'exclusion sociale, qui apparaissent très souvent dès le plus jeune âge (comme c'est le cas pour les enfants maltraités qui, à l'âge adulte, sont pris dans un cercle vicieux de violence), ou à la puberté (délinquance juvénile).

L'Etat doit prendre en charge l'élaboration d'une politique ferme pour lutter contre les facteurs à l'origine de l'exclusion sociale. Il importe que les actions tournées vers l'intégration sociale mettent l'accent sur l'éducation, les loisirs créatifs, l'assistance sociale, l'emploi, la lutte contre la violence et contre toute forme de maltraitance, la réinsertion des anciens toxicomanes, etc.”  
(proposition du Centre interculturel [ONG] pour l'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse à Chypre, sur le thème “égalité, droits de l'homme, intégration sociale, dialogue interculturel”, p. 2).

La proposition contient également une liste de sept domaines distincts auxquels cette stratégie d'intégration sociale pourrait s'appliquer. L'équipe d'étude internationale a pris connaissance des mesures diverses qui répondent déjà, au moins en partie, aux objectifs de l'intégration sociale: les écoles en ZEP, le centre Apanemi, le centre KENTHEA ainsi que les récents travaux du Conseil de lutte contre la drogue. Néanmoins, il semblerait une fois de plus qu'un cadre global fasse défaut. Partout ailleurs en Europe, l'attention se détourne actuellement des actions ciblées et positives destinées aux groupes minoritaires ou désavantagés pour se tourner vers des concepts généraux d'accès et d'intégration. En d'autres termes, la politique a pour intérêt central de permettre aux individus de bénéficier des chances qui leur sont offertes et de veiller à ce que rien ne les empêche de profiter de ces possibilités. A Chypre, la participation des ONG chypriotes turques de la jeunesse au programme européen Jeunesse est un point délicat, et le Conseil de la jeunesse a déjà fait part de son intention de surmonter, autant que possible, les obstacles qui se dressent sur cette voie (voir plus haut).



### Recommandation 22:

L'équipe d'étude internationale recommande de procéder à un examen plus complet pour veiller à ce que l'accès des groupes sociaux de jeunes à un ensemble de possibilités sociales constructives ne soit pas entravé par des barrières, dont le "courant dominant" ne serait pas conscient. Ce n'est que par ce biais que les risques d'exclusion sociale, notamment parmi les groupes les plus marginaux et désavantagés, pourront être résorbés.

#### 4.2.3. L'information de la jeunesse

Les centres d'information de la jeunesse de Nicosie et Larnaca sont remarquables et sans doute parmi les meilleurs au monde. Ils semblent être utilisés à bon escient par les divers groupes de jeunes, qui sont naturellement attirés par le libre accès aux ordinateurs et à l'internet, et bénéficient en même temps de l'investissement individuel du personnel (souvent très serviable). Des projets prévoient de la création de trois autres centres dans les grandes villes chypriotes, de quatre centres d'information régionaux et de deux points d'information<sup>20</sup>. Le Conseil de la jeunesse de Chypre fournit également des informations sur la toxicomanie par le biais de sa ligne d'assistance téléphonique de lutte contre la drogue, opérationnelle depuis 1990 et pionnière dans ce type de service. L'objectif est de fournir aux jeunes un accès à des informations complètes, actualisées et fiables sur toutes les questions qui les préoccupent ou qui les intéressent. A part la ligne d'assistance téléphonique, le domaine de l'information de la jeunesse est relativement nouveau, le centre d'information de la jeunesse le plus ancien n'étant ouvert que depuis deux ans. Les bonnes pratiques se développent, grâce à des projets visant à intégrer des centres de conseil au sein des centres d'information de la jeunesse.

L'information et les services de conseil de la jeunesse exigent un processus de rassemblement et de vérification des informations, avant leur diffusion. A Chypre, ce processus est décrit comme suit:

"Les informations destinées aux jeunes sont disséminées via les centres d'information de la jeunesse et sont le fruit d'une collaboration étroite entre les organisations gouvernementales et les ONG spécialisées dans les questions ayant trait aux jeunes. Chaque source d'information est donc, dans un premier temps, vérifiée par les travailleurs de la jeunesse, en fonction de son statut, de ses objectifs et des thèmes couverts, avant que toute coopération soit mise en œuvre pour recueillir le matériel d'information" (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur l'information dans le cadre du Livre blanc, p. 7).

Pourtant, rien n'indique clairement comment les travailleurs de la jeunesse effectuent cette vérification. Dans les autres pays, c'est souvent un "comité d'éthique" officiel qui s'en charge, en évaluant les informations selon leur exactitude, leur impartialité et leur justesse avant de les diffuser auprès des jeunes.

20. Dans ses propositions de budget pour 2004, le Conseil de la jeunesse de Chypre réclame des fonds pour subventionner les centres d'information de la jeunesse de Nicosie, Larnaca, Paphos, Agros, Akaki et Polemidia, ainsi que pour négocier le développement de centres de quartier à Limassol et Paralimni, et de centres régionaux à Ora et Polemi (Budget 2004, p. 22). Ces mesures concernant l'information de la jeunesse sont mises en œuvre en partenariat avec d'autres autorités, afin de répartir des coûts très importants.



**Recommandation 23:**

L'équipe d'étude internationale propose, puisque les services d'information de la jeunesse se développent à Chypre, de créer un «comité d'éthique» national et officiel, afin de s'assurer que les informations diffusées par des documents ou des services en ligne sont validées pour leur exactitude, leur impartialité et leur justesse.

De plus, l'équipe d'étude internationale n'a pas été en mesure de définir la nature de la demande en matière de services d'information de la jeunesse. La ligne d'assistance spéciale pour la drogue aurait reçu quelque 600 appels, mais rien ne précise si ceux-ci ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer leur nature ou les effets des conseils donnés. De la même manière, on ignore s'il existe des études sur l'utilisation des centres d'information par les jeunes, malgré les renseignements suivants:

“Les statistiques conservées dans les centres d'information de la jeunesse permettent d'évaluer la mise à disposition d'informations pour les jeunes. Elles renseignent sur les jeunes qui se rendent dans les centres et sont recueillies une fois par mois pour analyser la nature des informations sollicitées. L'évaluation de chaque centre est ensuite utilisée pour enrichir la documentation et pour améliorer la circulation d'informations dans l'ensemble des centres. Il est question d'établir un questionnaire qui sera distribué aux jeunes visiteurs, leur demandant leur avis sur les informations mises à leur disposition et sur tout autre sujet y afférent” (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l'UE sur l'information dans le cadre du Livre blanc, p. 2).

L'équipe d'étude internationale ne doute pas que ce type d'évaluation donnera des résultats très positifs. Les centres d'information de la jeunesse sont les rares endroits où les preuves de l'utilisation des services par les jeunes issus de divers milieux ethniques sont formelles. Cependant, il semble urgent de savoir qui fréquente ces centres et pour quelles raisons. Il conviendrait de déterminer également pourquoi certains groupes de jeunes n'y ont pas recours. Dans d'autres pays, des services similaires ont reconnu que les facteurs tels que la situation géographique, la perception des usagers et des pratiques inadaptées peuvent rebuter les jeunes. Il est indispensable que les services d'information de la jeunesse s'intéressent aux orientations culturelles et physiques des jeunes, ainsi que cela est précisé dans le projet de rapport national:

“La préoccupation (et proposition) finale concerne la décentralisation et le profil culturel des centres d'information de la jeunesse. Par exemple, de nombreux jeunes de Nicosie ignorent toujours l'existence du centre d'information de la jeunesse de l'avenue Makariou, situé à quelques mètres de l'hôtel Hilton. La connaissance des jeunes sur ces centres et l'usage qu'ils en font ne sont malheureusement pas en adéquation avec la quantité et la qualité remarquables des installations, des informations et du soutien qu'ils peuvent apporter. [...]

Le Conseil de la jeunesse de Chypre a besoin, comme nous tous, d'apprendre à se servir de l'activité économique et des canaux de la culture populaire pour stimuler la circulation d'autres cultures. L'ouverture de centres d'information annexes dans des lieux formant déjà des carrefours culturels pour la jeunesse serait un atout supplémentaire dans ce sens. Le poste de contrôle de Ledras



Palas dans la zone tampon, l'université de Chypre et le Cineplex ne sont peut-être pas en terrains neutres, ils sont pourtant des plaques tournantes où des stands pourraient servir d'interface entre l'information et les jeunes" (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 35).

Ces remarques judicieuses vont dans le sens des arguments avancés pour savoir comment les jeunes utilisent à l'heure actuelle les services d'information qui leur sont destinés, et proposent des solutions en vue d'élaborer un système plus sophistiqué – en matière de portée et de pertinence.

#### **Recommandation 24:**

L'équipe d'étude internationale recommande d'effectuer une analyse en amont pour savoir quels jeunes ont recours aux services d'information de la jeunesse et pour quelles raisons. En dehors de ses forces et de ses qualités manifestes, cette démarche pourrait servir de système de "prévention précoce" pour affronter les obstacles et les problèmes qui se dessinent.

L'accès à l'information et parfois les conseils en la matière sont devenus un aspect central de la vie moderne<sup>21</sup>, pas seulement pour les jeunes. Parmi les critiques et les inquiétudes des jeunes de Kato Pyrgos, l'une des principales porte sur l'absence d'accès à l'information. Les services d'information de la jeunesse de Chypre étant à un stade embryonnaire, un programme ambitieux de développement a été proposé – ce dont on ne peut que se réjouir. Ce projet est fermement soutenu par le gouvernement, dont la politique de jeunesse a notamment pour objectif important "de garantir le droit des jeunes à l'information, en élaborant et en menant à bien le programme relatif à la création de centres d'information de la jeunesse dans tout le territoire chypriote" (Programme de gouvernance de M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, p. 1).

#### **4.2.4. Le multiculturalisme et les minorités**

L'Europe élargie connaît un accroissement considérable de la mobilité et de la migration et, en conséquence, de la présence de minorités au sein des communautés jusque récemment et généralement monoculturelles. Si ces échanges multiculturels contribuent à un certain enrichissement, ils mettent également à l'épreuve la lutte contre le racisme et la xénophobie, la promotion de la tolérance et de la compréhension interculturelle, qui sont à la base des travaux du Conseil de l'Europe et tout particulièrement de ceux de la Direction de la jeunesse.

A Chypre, ces questions ont tendance à être écrasées sous le poids du problème chypriote et des relations tendues entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs – qui sont actuellement physiquement divisés par la frontière – et aggravées par le nombre important de colons et de troupes turcs dans le nord de l'île. Et, bien que les enfants de colons turcs nés sur le territoire soient chypriotes, selon la Constitution, ils sont nombreux à éprouver des difficultés pour définir leur propre identité: ils sont en effet qualifiés de "génération perdue" – ni chypriote ni anatolienne. De plus, il est

21. Lors du Forum étudiant 2000 qui s'est tenu à Prague en 1999, la conférence portant sur "les valeurs de l'éducation à l'époque de la mondialisation" a vu un groupe de travail étudiant présenter le concept "FREUD". Dans un monde surchargé d'informations, le défi le plus délicat à relever pour l'éducation est de permettre aux jeunes de développer les capacités et les compétences pour "trouver" (*Find*), "extraire" (*Retrieve*), "évaluer" (*Evaluate*), "utiliser" (*Use*) et "défendre" (*Defend*) les éléments qui guident leurs choix de vie.



impossible de faire la distinction entre certains jeunes Chypriotes issus de familles de colons du nord et les jeunes Chypriotes de souche. D'autres jeunes vivent au contraire dans des "ghettos turcs" formés, à la suite de l'arrivée massive de leurs aînés, de toute une partie de la communauté anatolienne qui transplante ses coutumes et ses traditions à Chypre.

Les autorités chypriotes turques ont adopté en 1975 une politique de naturalisation des immigrants de Turquie – hormis pour les enfants de colons nés à Chypre – qui "constitue un obstacle supplémentaire à la négociation d'une solution de paix au problème chypriote" (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapport sur la structure démographique de Chypre, avril 1992, p. 24). La situation démographique au nord est donc extrêmement complexe, ce que confirme un rapport faisant la distinction détaillée entre les différentes catégories de colons (par exemple entre les cadres et les paysans). Ce rapport fait aussi part d'inquiétudes, pour diverses raisons, au sujet du travail illégal non déclaré de travailleurs turcs, sur lequel "les autorités ferment les yeux" (*ibid.*, p. 15). Citons également les Chypriotes grecs "enclavés" dans le nord de l'île, dans la région de la péninsule de Karpas, dont les droits à la liberté d'expression religieuse et de mouvement, ainsi que d'accès à l'éducation secondaire chypriote grecque, ont été violés (Conseil de l'Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, sur sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003).

Mentionnons aussi les trois "groupes religieux minoritaires", arménien, latin et maronite (représentant au total environ 3,4 % de l'ensemble des Chypriotes), qui vivent en harmonie avec les Chypriotes grecs. Par ailleurs, on assiste à de nouvelles arrivées d'immigrants qui, même s'ils restent relativement peu nombreux, ont toutefois modifié la composition ethnique de ce qui était autrefois une société très fermée. La population de Chypre comprend désormais des Libanais, des Palestiniens, des Philippins, des Sri Lankais, des Indonésiens, des Roumains, des Ukrainiens, des Bulgares et des Russes. Il s'agit d'étudiants "de bonne foi" demandant l'asile et l'accès à l'Union européenne, de partenaires migrants de Chypriotes, d'expatriés et de Tsiganes. L'équipe d'étude internationale n'a que très peu entendu parler de ces groupes, un peu comme s'ils vivaient dans des "mondes parallèles".

Les études menées par le Conseil de la jeunesse de Chypre<sup>22</sup> ont "démontré que l'intolérance et les préjugés sont bien réels parmi les jeunes chypriotes" (Budget 2004, p. 34; sans italiques dans l'original). Cette constatation a conduit le Conseil de la jeunesse à promouvoir un certain nombre de programmes et de campagnes destinés à lutter contre les préjugés et la discrimination, dont le festival Arc-en-ciel (*Rainbow Festival*) qui inclut les jeunes issus de tous les groupes ethniques de Chypre. Des mesures prenant en compte les questions de multiculturalisme ont été mises en œuvre dans d'autres domaines de l'administration publique, par exemple pour les élèves du primaire qui ne sont pas de langue maternelle grecque (un peu moins de 5 %). Pour y remédier, de nouvelles politiques ont été conçues en vue de répartir ces élèves entre les secteurs, les écoles et même les classes, ainsi que pour apporter un soutien dans une langue supplémentaire, "afin que les enseignants puissent mieux répondre aux besoins culturels et linguistiques":

"L'éducation multiculturelle est actuellement dispensée à Chypre sous forme de mesures de soutien variées, que l'on peut classer parmi les mesures de soutien linguistique, notamment d'apprentissage du grec comme deuxième langue, et

22. *Youth of Cyprus – Free Time, Work, Relationships, Perceptions and Problems*, Conseil de la jeunesse de Chypre, 2002.2002.



de mesures facilitant l'intégration sans heurts des groupes ayant une identité culturelle différente" (projet de rapport national, chapitre sur la culture, p. 20).

Cette approche du multiculturalisme est qualifiée par certains d'"unilatérale", et contraste avec le fameux programme éducatif supervisé par le Conseil de la jeunesse de Chypre dans le but de promouvoir la "conscience culturelle". Lancé en 2001, le programme "Mythologie-Histoire-Art chypriotes-égéens" (*Cyprus-Aegean, Myth-History-Art*) est qualifié d'unique et d'avant-gardiste, tout particulièrement parce qu'il met l'accent sur les "processus de traduction, d'influence et d'échange entre les cultures plutôt que sur les civilisations comme Etats-nations" (*ibid.*, p. 22). Pour l'équipe d'étude internationale, ce type de programme, associé à des initiatives comme celle de l'école en ZEP de Limmasol, est un point de départ pour parler de la différence d'une façon qui encourage le respect de l'autre plutôt que le dédain.

#### **Recommandation 25:**

Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière d'élaboration de matériel destiné à l'apprentissage interculturel et à l'éducation aux droits de l'homme. Ces références doivent servir à soutenir la volonté grandissante de Chypre de réagir de façon positive aux nouveaux défis qu'elle doit relever pour sa population de plus en plus multiculturelle.

Malgré les tensions et les difficultés constantes entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, le Gouvernement de la République de Chypre a officiellement annoncé son intention, par le biais du Bureau des affaires chypriotes turques:

"[...] coordonner les efforts de l'Etat pour mener un examen approfondi de toutes les pratiques législatives, politiques et administratives *afin d'éviter la discrimination à l'encontre des Chypriotes turcs dans leur application*" (République de Chypre, "Mémorandum sur la politique gouvernementale concernant les Chypriotes turcs (ensemble de mesures)", 30 avril 2003, p. 4).

Le Forum bicommunautaire de la jeunesse, qui rassemble des organisations de la jeunesse du nord et du sud de l'île, a déjà produit un certain nombre de déclarations communes. Il est évident que toutes les organisations de la jeunesse ne sont pas associées à ce consensus; lors de ses visites, l'équipe d'étude internationale a pourtant plutôt entendu des opinions convergentes:

- "[...] poursuivre la lutte visant à promouvoir la coopération et la coexistence pacifique entre les jeunes et les individus des deux communautés de Chypre" (2002);
- "[...] promouvoir la paix et la réconciliation, et encourager la coopération entre les Chypriotes grecs et turcs [...] avec la certitude que le temps viendra où notre peuple pourra travailler, vivre et lutter ensemble dans un effort concerté pour construire le futur de nos enfants, dans une Chypre fédérale pacifique et prospère" (2003).

L'équipe d'étude internationale estime que le climat est propice – dans une Chypre membre de l'Union européenne – pour établir des liens entre les organisations de la jeunesse du nord et du sud de l'île en vue de garantir une meilleure compréhension interculturelle et une identité chypriote partagée dans le cadre d'une Europe élargie.



#### 4.2.5. La mobilité et l'internationalisme

Le peuple chypriote a toujours été très mobile et international, et son histoire est étroitement liée à l'immigration. De nos jours, la nature de cette mobilité est fort différente, notamment au vu du nombre de jeunes partant étudier à l'étranger et des Chypriotes turcs quittant le nord de l'île pour toujours. Maintenant que Chypre fait partie de l'Union européenne se pose la question d'un engagement encore plus fort dans les programmes européens consacrés aux jeunes. Il s'agit, en fait, du point central des discussions des jeunes avec l'équipe d'étude internationale (qui la confondaient parfois avec la Commission européenne et sollicitaient son aide pour résoudre des problèmes techniques relatifs au programme Jeunesse!).

Les réactions à l'accession à l'Union européenne sont quelque peu mitigées. Après s'être libérée des fers du colonialisme britannique en 1960, Chypre connaît encore des réticences à devenir "responsable devant" Bruxelles (autre version de la conception "de Moscou à Bruxelles" d'anciens pays communistes qui viennent aussi de rejoindre l'UE). La préoccupation principale concerne l'augmentation des impôts et la représentation minoritaire de Chypre au sein du Parlement européen (seulement six membres sur 724). Le côté positif est que les Chypriotes veulent adopter certaines des pratiques culturelles et institutionnelles de l'Union européenne – les droits de l'homme, la réforme de l'éducation, l'évolution vers une société du savoir.

L'équipe d'étude internationale a entendu le point de vue d'individus et d'organisations prenant part à toute une gamme de programmes européens, non seulement au programme Jeunesse, mais également à Erasmus et Socrates. Tous ces acteurs ont évoqué les bienfaits de leurs expériences, qui ont «changé [leur] façon de penser», les ont "aidés à comprendre le style de vie des autres personnes", et leur ont fait prendre conscience de la force de l'éducation non formelle". Une organisation de la jeunesse pour la protection de l'environnement (côtier) a rejoint un réseau d'organisations de la jeunesse de nombreux pays, vouées à la même cause. Si la participation des jeunes Chypriotes au programme "Les jeunes pour l'Europe" (lancé en 1997) était limitée, ils sont désormais environ 800 à s'associer à des programmes d'échange. Par contre, le service volontaire européen (SVE) ne rencontre pas un grand succès, ce qui s'expliquerait par les obligations militaires des jeunes hommes à Chypre et la nécessité de repousser la poursuite d'études.

L'équipe d'étude internationale a pris connaissance de deux objectifs de mobilité et d'internationalisme en matière de participation aux activités en Europe. D'une part, il conviendrait d'offrir des chances égales d'accès à ces programmes aux Chypriotes du nord de l'île – par exemple, aucun militaire du SVE ne peut être accueilli au nord, pour des raisons d'assurance, entre autres. La logistique et les coûts de déplacement posent également problème, même si des arguments identiques peuvent être avancés pour les jeunes qui vivent à Paphos. Bien que ces questions soient parfois d'ordre technique, leur impact n'aide pas à développer pleinement le potentiel de participation des Chypriotes turcs aux programmes européens.

**Recommandation 26:**

L'équipe d'étude internationale pense que la Commission européenne, en consultation avec l'Agence nationale de Chypre et le Conseil de la jeunesse de Chypre, devrait trouver des solutions pour surmonter les obstacles à la participation des Chypriotes turcs aux programmes de la jeunesse de l'UE et ainsi offrir les mêmes chances à tous les Chypriotes, sans tenir compte de leur lieu de résidence.



D'autre part, malgré les expériences très positives décrites par les jeunes, l'équipe d'étude internationale s'interroge sur le cadre prévu pour diffuser ces acquis bénéfiques auprès des autres jeunes Chypriotes. Il ne semble pas y avoir d'infrastructure en réseau pour permettre aux jeunes qui ont pris part à des programmes internationaux de tirer davantage parti de leur apprentissage et de leurs progrès, sauf peut-être en s'associant à des activités «en miroir». De plus, pour que ces acquis aient une valeur ajoutée, il est essentiel de consolider les lieux d'échange des organisations et des activités de la jeunesse apolitiques, ce qui contribuerait à l'édification d'une société civile plus dynamique.

**Recommandation 27:**

Etant donné que les jeunes Chypriotes s'investissent de plus en plus dans une multitude de programmes de la jeunesse européens, l'équipe d'étude internationale pense qu'il convient de mettre en place une infrastructure en réseau pour qu'ils puissent à la fois consolider et disséminer l'expérience qu'ils ont acquise.

**4.2.6. L'égalité des chances**

De nombreuses questions relatives à l'égalité des chances ont déjà été évoquées dans le présent rapport, notamment sur l'accès et l'intégration. L'équipe d'étude internationale s'est efforcée de connaître indirectement la position de l'Etat et de la législation officielle (ce qui est nécessaire dans la plupart des pays, car de nos jours peu sont encore explicitement discriminatoires – quoiqu'il y ait quelques exceptions). Il a été indiqué à plusieurs reprises que le cadre législatif ne signifiait généralement pas grand-chose: soit il fait l'objet d'un attachement de pure forme, soit il est ignoré. Cette remarque peut sembler abrupte, il est pourtant évident que Chypre est une société très officialisée et structurée qui cache probablement dans certains domaines une réalité assez différente et parfois peu reluisante. A titre d'exemple, selon un grand nombre de personnes interrogées, la violence domestique à l'encontre des femmes reste très répandue, quand bien même les femmes affirment de plus en plus leur autonomie et font valoir leurs droits. Le retrait systématique du permis de conduire aux exemptés du service militaire pour "raisons psychologiques" (euphémisme désignant les tendances homosexuelles) a été jugé tout à fait "déraisonnable" par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. De plus, le véritable sens de cet euphémisme est connu de tous et désavantage par conséquent les personnes concernées dans leur vie professionnelle et privée.

En termes d'égalité des sexes, la grande force motrice de Chypre est le Collectif national pour les droits des femmes du ministère de la Justice et de l'Ordre public, où sont représentées presque toutes les organisations représentant les femmes, et qui conseille le Conseil des ministres sur des questions relatives à l'égalité. Le Conseil de la jeunesse de Chypre apporte une réponse fort détaillée au questionnaire de l'UE sur la participation dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse, au sujet des mécanismes en vigueur pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette réponse s'achève sur cette observation:

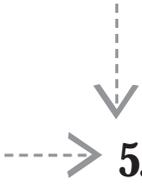
"Le fait que tous les partis politiques aient présenté davantage de femmes candidates, qui ont atteint le nombre de 85 (contre 32 en 1991 et 55 en 1996), et les élections du 27 mai 1991, qui ont vu une augmentation de 100 % des femmes parlementaires élues (passées de 3 à 6), ont justifié les efforts du



Collectif national pour les droits des femmes” (réponse du Conseil de la jeunesse de Chypre au questionnaire de l’UE sur la participation, dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse).

Toutefois, mis à part les contacts avec la maison d’enfants de Limmasol et avec le Centre de soutien et d’information pour les femmes, l’équipe d’étude internationale ne peut que se rendre à l’évidence: les fonctions de la majorité des structures (surtout dans des sphères élevées) continuent à être monopolisées par les hommes. Des changements sont manifestement en train de se produire et la société chypriote est en plein processus d’évolution. L’équipe espère que le Conseil de la jeunesse de Chypre veillera à maintenir le rythme de ces progrès, en ne perdant pas de vue l’un de ses grands objectifs:

“[...] offrir les mêmes chances à tous les jeunes et à leurs organisations de prendre part et de contribuer au développement et aux progrès culturels, économiques et sociaux de leur communauté et du pays en général” (règlement du Conseil de la jeunesse, paragraphe 6(b), p. 3).



## 5. Promouvoir la politique de jeunesse

Les sept premières études internationales du Conseil de l'Europe sur les politiques nationales de la jeunesse montrent clairement que, pour porter ses fruits, ce type de politique doit se fonder sur tout un ensemble de recherches sur la jeunesse et de formations appropriées, et sur la diffusion des "bonnes pratiques".

### 5.1. La recherche sur la jeunesse

Le projet de rapport national indique qu'il existe déjà tout un ensemble de recherches sur de nombreux fronts, notamment sur la toxicomanie, les comportements offensants et les niveaux de qualification professionnelle. Le rapport s'appuie sur les conclusions de recherches très détaillées en matière de toxicomanie et de participation des jeunes dans la société. Le Conseil de la jeunesse de Chypre a en outre commandé et mené des études portant sur les thèmes suivants:

- les loisirs des jeunes;
- les problèmes des jeunes Chypriotes rapatriés;
- les abandons scolaires;
- la délinquance juvénile;
- les jeunes des camps de réfugiés;
- la participation active des jeunes;
- l'influence néfaste sur les jeunes de la violence dans les médias;
- les clubs de jeunes;
- les jeunes et la drogue;
- les Pontiques dans l'enseignement primaire;
- la culture et les comportements violents des enfants et des jeunes;
- le service militaire;
- l'exode rural et les mesures visant à stimuler l'embauche dans le secteur de l'agriculture.

En 1994, des études plus approfondies ont été menées à bien<sup>23</sup>:

23. N.B.: ces informations sont extraites d'une liste des projets de recherche achevés et en cours. Dans le document sur le budget 2004, une étude sur "l'aide aux étudiants" est également mentionnée.



- les projets en cours d'aides sociales pour les jeunes;
- la protection sociale des étudiants;
- les loisirs, le travail, les relations et les préoccupations;
- l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

L'équipe d'étude internationale n'a pas eu accès à tout ce corpus de recherches, qui est visiblement un mélange d'éléments disparates. Par ailleurs, dans un certain nombre de domaines, les données fiables n'étaient pas disponibles. Comme on pouvait s'y attendre, cela découle surtout de la situation dans le nord de l'île, où l'équipe n'a pu se fier qu'à des sources non confirmées, hormis le chapitre sur la criminalité du projet de rapport national. Etant donné que ce rapport s'intéresse à l'ensemble des jeunes de Chypre, il aurait été utile de pouvoir comparer les informations, ainsi que d'utiliser des données spécifiques sur les minorités religieuses du sud de l'île et sur les groupes ethniques minoritaires. L'équipe était donc souvent amenée à appréhender la situation uniquement sous l'angle des jeunes chypriotes grecs. Puisqu'aucune donnée de ce type n'était disponible, il est encore plus délicat de savoir sur quoi fonder les réponses rationnelles, reposant sur des éléments probants, à apporter aux jeunes concernés.

L'acquisition d'informations peut bien entendu devenir une idée fixe chez les chercheurs. La recherche est parfois trop dense et l'on perd de vue son objectif principal qui consiste à mettre en œuvre des politiques efficaces. On peut toujours retarder le passage à l'action en s'efforçant de découvrir davantage, avant de mettre quoi que ce soit en œuvre! Pour l'élaboration des politiques, le problème vient de ce que les études effectuées sont souvent riches en données, mais pauvres en informations. Autrement dit, le lecteur (et ceux qui élaborent les politiques) peut se perdre dans les statistiques et passer à côté de la partie explicative qui guide l'élaboration des politiques.

A Chypre, les recherches abondent (au moins dans certains milieux) et fournissent quantité de chiffres et de pourcentages (de répartition et de classification), mais on compte beaucoup moins de travaux qualitatifs qui permettraient d'expliquer et d'éclairer. L'équipe d'étude internationale a fait cette remarque au sujet des évolutions dans l'information de la jeunesse, où des études quantitatives et qualitatives sont nécessaires pour renseigner les progrès futurs.

La nécessité d'adopter une stratégie de recherche plus cohérente est au centre de ces commentaires, ainsi que d'élargir le débat public sur les notions, les problèmes et les faits qui documentent l'élaboration des politiques. Les recherches universitaires ne sont pas toujours utiles à ce processus, contrairement au partenariat et au dialogue entre le gouvernement et les chercheurs et, en fait, avec ceux qui agissent<sup>24</sup>. L'équipe d'étude internationale est d'avis que cette relation triangulaire essentielle, qui maintient le cercle vertueux de l'élaboration de la politique de jeunesse, n'est pas encore tout à fait en place à Chypre.

#### **Recommandation 28:**

L'équipe d'étude internationale estime que les liens entre la recherche, la politique et la pratique doivent être renforcés afin d'obtenir et de clarifier les "preuves" et les "faits" sur lesquels construire la politique de jeunesse.

24. Depuis le milieu des années 1990, il existe au Royaume-Uni un "Forum de recherche, de politique et de pratique sur les jeunes", qui s'interroge sur les grandes idées dans le domaine de la politique de jeunesse, met à l'épreuve les suppositions politiques et tire profit de l'expérience de ceux qui proposent les services de conseil ou de projets conçus pour améliorer l'"estime de soi", par exemple.



## -----> 5.2. La formation

La formation peut prendre de multiples formes et n'a pas nécessairement besoin d'être très "professionnalisée", au sens conventionnel. Elle peut être dispensée au niveau interne, au niveau local et par "bribes". Elle peut aussi devenir un module important des institutions de l'éducation. On considère de plus en plus, au moins dans certaines parties de l'Europe, qu'une base commune à la formation de tous ceux qui œuvrent auprès des jeunes est nécessaire – pour que la conception de questions prioritaires soit partagée et pour parvenir à une certaine vision commune des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

L'équipe d'étude internationale n'a pas eu vent de l'existence d'une quelconque structure de formation professionnelle, au-delà des cours formels et théoriques dispensés par des instituts d'enseignement supérieur et de développement professionnel. L'équipe s'inquiète de l'absence apparente de formation des personnes chargées de mettre les programmes en œuvre, notamment dans le réseau des clubs de la jeunesse. Il n'a pas été indiqué si le personnel des centres d'information de la jeunesse fait l'objet d'une formation. Il a, par contre, été précisé que, dans de nombreux domaines de la politique de jeunesse, les services sont proposés par un personnel non formé – ce qui ne veut pas dire non instruit – (par exemple les travailleurs sociaux qui interviennent auprès de jeunes délinquants et les enseignants du secondaire).

Pour obtenir des résultats, la mise en pratique doit s'appuyer sur des acteurs qui soient pleinement conscients de leur mission et des mécanismes nécessaires pour y parvenir. Ce n'est que par le biais de programmes de formation que le "système" peut s'assurer que les personnes formées sont aptes à accomplir les tâches qui leur sont confiées. C'est le point de départ des méthodes d'évaluation des performances et de l'assurance de la qualité – qui permettent par exemple de savoir si les jeunes de Kato Pyrgos profitent eux aussi de services ou d'interventions spécifiques accessibles et profitables. Tandis que le système éducatif formel s'appuie sur des programmes rigoureusement imposés, en dehors de ce cadre – ce que l'on pourrait, au moins à certains égards, qualifier de théâtre de l'apprentissage non formel –, il est étrange de constater que presque tout et tout le monde semble convenir... Si le but est de prévenir la toxicomanie, de réduire la délinquance juvénile, d'améliorer l'accès aux informations destinées aux jeunes et d'augmenter leurs chances au niveau de la jeunesse européenne, alors la mise en place d'un cadre de formation pour les "travailleurs de la jeunesse" s'impose. Il pourrait être constitué d'un tronc commun et de modules optionnels variés (pour les différents types d'acteurs). Il est fort probable que les séminaires organisés de temps en temps et l'investissement volontaire bien intentionné ne suffisent pas.

### **Recommandation 29:**

L'équipe d'étude internationale estime qu'il serait judicieux de mettre en place un modeste cadre de formation (pour commencer) pour ceux qui interviennent auprès des jeunes dans tout un ensemble de domaines de la politique de jeunesse. Son intérêt ne portera pas sur un niveau élevé de qualifications professionnelles (comme le conseil ou la psychologie), mais sur des composantes essentielles de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques, en établissant des liens avec les jeunes et en stimulant leur motivation.



### → 5.3. La diffusion des bonnes pratiques

Les “bonnes pratiques” ne vont pas sans la production d’évaluations crédibles. Lorsqu’une évaluation est réalisée, les mécanismes qui permettent un partage général des notions, des connaissances et des méthodologies sont indispensables. Rien ne doit être laissé au hasard si l’on veut optimiser l’investissement dans de nouvelles initiatives. Dans divers domaines politiques, l’équipe d’étude internationale a eu le privilège de voir des exemples de ce qui, selon elle, est ce que l’on fait de mieux en matière de pratiques modernes à Chypre: l’école en ZEP pour l’enseignement secondaire de Limassol, le centre KENTHEA pour la toxicomanie, le centre Apanemi pour les violences domestiques, et les centres d’information de la jeunesse. Par ailleurs, elle a été surprise d’apprendre qu’après cinq ans et demi de fonctionnement, la Communauté thérapeutique ouverte (Agia Skepia) n’avait toujours pas obtenu de résultats – ce qui, étant donné l’intérêt des Chypriotes pour les “victoires rapides” (problème généralisé et typiquement politique), est quelque peu choquant. Il y a une différence énorme entre le fait de vouloir évaluer un programme avant même qu’il ne soit lancé et le fait de laisser des programmes être exécutés sans visiblement les analyser ni en extraire des données.

Le personnel de l’école en ZEP et celui du Centre de soutien et d’information pour les femmes souhaitaient diffuser les enseignements tirés de leurs pratiques à un public plus large. Ils ont précisé que certains hauts responsables politiques et grands décideurs sont réceptifs à leurs observations, mais qu’ils restent rares. D’une manière plus générale, l’équipe d’étude internationale a le sentiment que les gens travaillent totalement isolés, même par rapport aux collègues qui font un travail relativement similaire. Cette tendance laisse entendre qu’il n’existe pas de stratégie claire de communication pour échanger des pratiques et en discuter – ce n’est pas une si bonne chose. Il n’y a pas de méthode à préconiser pour élaborer ce type de stratégie, mais, comme une personne l’a fait observer, “si l’on tient à réinventer la roue, il faut s’assurer qu’elle sera ronde”. Il existe des exemples de bonnes pratiques à Chypre et en dehors. Comme tout autre pays, Chypre a besoin d’un lieu d’échange propice à la dissémination des idées, qui peut prendre la forme d’un magazine, d’une revue, d’une série de séminaires ou de rassemblements régionaux réguliers à orientation pratique. Au moment où la politique de jeunesse s’étoffe et prend forme à Chypre, il est important de s’appuyer sur l’une ou plusieurs de ces possibilités.

**Recommandation 30:**

L’équipe d’étude internationale est d’avis qu’il convient de donner la possibilité aux personnes chargées d’élaborer les politiques, aux chercheurs et aux différents acteurs, de partager les connaissances théoriques et empiriques relatives aux pratiques efficaces, que ce soit au sein des domaines clés de la politique de jeunesse ou en dehors. Pour ce faire, il est indispensable de formuler une “stratégie de communication”.



## **6. Elaborer la “politique de jeunesse” à Chypre dans le contexte européen – quelques points de vue, perspectives, défis et recommandations pour l’avenir**

L’élaboration de la politique de jeunesse peut désormais s’appuyer sur un certain nombre de points de référence qui n’existaient pas encore il y a quelques années. Ces critères ne sont pas gravés dans le marbre: ils permettent simplement à l’analyse et à la réflexion sur la situation de tel ou tel pays d’être plus solides, et, dans le meilleur des cas, peuvent par la suite servir de base à des développements adaptés à un pays qui a ses propres traditions et se situe à une étape particulière de l’élaboration de sa politique de jeunesse.



### **6.1. Les principes essentiels des travaux de la jeunesse du Conseil de l’Europe**

Au moment de la première étude internationale sur la politique nationale de la jeunesse en Finlande, en 1997, il n’existait presque aucun repère ou indicateur pour guider les réflexions de l’équipe d’étude internationale, qui fondait donc ses conclusions sur les quatre principes essentiels des travaux de la Direction de la jeunesse du Conseil de l’Europe: la participation, la cogestion, l’apprentissage interculturel et l’approche intégrée et intersectorielle.

#### **6.1.1. La participation**

Une section essentielle de ce rapport traite de la participation et de la citoyenneté à Chypre (paragraphe 4.2.1), il n’est donc pas nécessaire de revenir dessus en détail. Il suffit de dire que les conceptions actuellement à l’origine des travaux du Conseil de la jeunesse de Chypre le guident dans la bonne direction. Elles ont été exprimées explicitement dans la réponse au questionnaire de l’UE sur la participation dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse. L’équipe d’étude internationale a toutefois l’impression que de sérieuses questions restent en suspens au sujet des niveaux de participation et de l’influence des jeunes «apolitiques», en matière de gouvernance tant municipale que nationale.

#### **6.1.2. La cogestion**

Ce point est étroitement lié aux questions de participation. Le Conseil de la jeunesse de Chypre proclame que ses travaux sont déterminés et guidés par un système de cogestion – c’est-à-dire par le gouvernement (par le biais du Comité consultatif



interministériel) et par les ONG de la jeunesse (via le comité politique de la jeunesse, le comité syndical consultatif, le comité des étudiants et le comité consultatif général, qui comprend entre autres des organisations de la jeunesse des trois précédents comités). Toutefois, l'équilibre et le poids des différentes influences au sein de ce système de cogestion sont considérés par certains comme faussés et inégaux, surtout lorsqu'il s'agit de la composition du conseil de direction et de la méthode employée pour le constituer. En bref, il semblerait que les processus décisionnels soient trop directifs (allant de haut en bas de la hiérarchie) et pas assez consultatifs (de bas en haut), d'où les controverses sur le "conseil national de la jeunesse" (voir plus haut). Compte tenu de la détermination générale, ces questions peuvent facilement trouver une solution – les travaux du Conseil de la jeunesse de Chypre sont largement soutenus et complimentés, mais tous les acteurs ne sont pas convaincus que ses structures de gouvernance se fondent sur un engagement sincère dans la gestion.

### 6.1.3. L'apprentissage interculturel

A Chypre, les discussions abondent au sujet de la connaissance d'autrui grâce à l'échange culturel et à la promotion de pratiques qui témoignent du multiculturalisme grandissant de la société. La réalité est tout autre: le discours dominant est celui de la culture, des traditions et des aspirations de la communauté chypriote grecque, tandis que les autres cultures restent subordonnées ou, en fait, invisibles. L'équipe d'étude internationale a eu un aperçu de méthodes nouvelles et passionnantes qui se veulent plus «progressistes», et estime qu'elles méritent qu'on s'y attarde, compte tenu de leur potentiel à influencer sur le courant dominant des pratiques d'aujourd'hui consacrées aux jeunes. Il existe certainement une multitude d'expériences internationales desquelles Chypre pourrait également tirer des enseignements.

### 6.1.4. Une politique et une pratique intégrées et intersectorielles

Il est toujours plus simple, en matière de politique et d'administration, de travailler dans des cadres ministériels clairement définis et où les responsabilités sont bien délimitées. Concernant les jeunes, ce type de cloisonnement n'est pas une bonne chose et rend le travail inefficace, car leurs besoins ne répondent pas à des schémas compartimentés. Par exemple, les cas de délinquance juvénile peuvent exiger des mesures de justice pénale, des mesures éducatives, ou encore d'autres mesures pour les jeunes qui ont des problèmes de santé (souvent de santé mentale ou de toxicomanie). Le Conseil de la jeunesse de Chypre a déjà mis au point un ensemble de pratiques intersectorielles grâce à ses partenariats avec les municipalités, avec le Conseil de lutte contre la drogue et avec le système d'enseignement formel. L'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il faut veiller à cultiver ces exemples. Le prochain défi sera de définir le "premier rôle", plutôt que les responsabilités exclusives dans les différents domaines de la pratique, et de garantir des voies de communication appropriées lorsque les domaines se chevauchent.

## 6.2. Les indicateurs de la politique de jeunesse

Contrairement au point de vue exprimé dans le projet de rapport national (chapitre sur la culture), selon lequel le rapport du Conseil de l'Europe (2003a) sur les indicateurs de la politique de jeunesse serait une sorte de "fardeau" ou de carcan pour l'évaluation de la politique de jeunesse, les indicateurs indiquent (au sens propre) quels éléments permettent de tester et d'évaluer l'élaboration de ce type de politique. Ils sont conçus pour mesurer précisément les progrès accomplis dans le temps. Si les politiques sont efficaces, les grands indicateurs positifs (comme la qualité des progrès en matière d'éducation ou d'accès aux nouvelles technologies)



croissent, tandis que les indicateurs négatifs (comme le nombre de grossesses précoces ou l'importance de la toxicomanie) diminuent.

Le rapport sur les indicateurs est publié et donc à la disposition du public, et peut servir de dispositif interne aux autorités chypriotes pour s'interroger sur l'impact des nouvelles initiatives de la politique de jeunesse. Compte tenu des défis spécifiques de la politique de jeunesse à Chypre, les autorités chypriotes souhaitent mettre au point leur propre liste d'indicateurs. Il est certainement prématuré de procéder à un état des lieux en utilisant le rapport publié sur les indicateurs – l'équipe d'étude internationale n'a pas reçu les données pertinentes pour ce faire, dans de nombreux domaines –, néanmoins celui-ci pourra toujours servir de base à l'élaboration ultérieure de la politique de jeunesse et permettre de la peaufiner en conséquence.

### -----> **6.3. Les cinq “C”**

Une autre façon, encore plus rudimentaire mais néanmoins utile, de concevoir la politique de jeunesse a vu le jour grâce au rapport de synthèse des sept premières études internationales sur la politique nationale de la jeunesse (voir Williamson, 2002). Contrairement à la méthode des indicateurs, qui repose largement sur des indices quantitatifs, les cinq “C” (ou tout du moins, quatre d'entre eux) sont conçus pour stimuler un débat qualitatif afin de savoir si la mise en œuvre de la politique de jeunesse est conforme aux objectifs de départ.

#### **6.3.1. La couverture**

La question de la couverture de la politique de jeunesse se rapporte sensiblement à sa portée, qui comprend trois sous-composants: la géographie, les groupes sociaux et les questions sociales. Prenons quelques exemples:

- les jeunes des grands centres urbains bénéficient d'une multitude d'accès aux services relatifs à la politique de jeunesse, mais qu'en est-il des jeunes des zones rurales? Si l'on ne s'attarde pas sur cette question, les divisions sociales risquent de s'accroître au lieu d'être atténuées;
- les jeunes qui sont déjà relativement désavantagés saisissent plus facilement les nouvelles chances offertes par la politique de jeunesse. S'ils n'y ont pas accès, alors l'écart entre “ceux qui ont” et “ceux qui n'ont pas” se creusera – et c'est précisément l'inverse des objectifs de la nouvelle politique;
- certaines dispositions de la politique de jeunesse peuvent finalement s'adresser (pour diverses raisons) à ceux qui en ont le moins besoin. Par exemple, les programmes de prévention de la drogue dans les écoles peuvent être dispensés à des jeunes qui sont le moins susceptibles d'en consommer, contrairement aux programmes d'intervention en dehors des écoles qui s'adressent aux jeunes plus “à risques”.

Les décisions relatives aux ressources influent systématiquement sur l'équilibre et sur la répartition des mesures de la politique de jeunesse, il est donc essentiel d'en tenir compte. A Chypre, l'attention portée aux jeunes des zones rurales (par exemple par le biais du réseau de clubs de jeunes et, comme il a été proposé, par la mise en place de points d'information) est digne d'éloges. Même si l'on trouve des réponses “toutes faites” à cette question de la couverture, elle mérite tout de même que l'on s'y attarde.



### 6.3.2. La capacité

La capacité se réfère à l'infrastructure par laquelle la politique devient pratique. Il est relativement aisé d'établir un document politique exposant des aspirations, leurs fondements et les groupes concernés. Par contre, s'assurer que la mise en pratique de la politique est fructueuse, par le truchement de mécanismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, ou par la combinaison des deux, est une autre histoire. Alors qu'à Chypre la prise en charge d'un ensemble de domaines de la politique de jeunesse est fortement centralisée (généralement, mais pas exclusivement, par le Conseil de la jeunesse), les mécanismes de mise en œuvre ont semblé moins clairs à l'équipe d'étude internationale. La réalisation des ambitions est toujours un défi pour la politique de jeunesse. On peut s'appuyer sur des exemples pertinents (comme Apanemi, en tant qu'ONG; KENTHEA, en tant qu'organe de coordination; ou l'école en ZEP de Limassol, en tant que "plateforme communautaire" et établissement scolaire) pour construire une infrastructure plus solide, au sein et en dehors des rouages de l'Etat.

### 6.3.3. La compétence

Pour que la politique de jeunesse porte ses fruits, il est essentiel que les personnes servant d'intermédiaire entre les objectifs à atteindre et les jeunes eux-mêmes soient compétentes. Sans les qualités et les compétences nécessaires chez ceux qui sont "en première ligne", tous les efforts fournis et toute l'énergie investie dans l'élaboration de la politique n'auront servi à rien au moment de la mise en œuvre. L'équipe d'étude internationale a rencontré une multitude de personnes s'investissant de façon remarquable dans leur travail, mais dont les compétences semblaient davantage dériver de leur investissement personnel que d'un cadre d'apprentissage professionnel. Hormis les connaissances évidemment indispensables des acteurs de terrain en matière de questions de santé, de sécurité et de protection de l'enfant, il est nécessaire de sensibiliser ces personnes aux stratégies d'intervention, au développement des programmes et aux démarches méthodologiques. Pour ce faire, il est primordial de mettre en place un cadre de formation, ce qui, dans de nombreux domaines de la politique de jeunesse de Chypre, n'a pas encore été entrepris.

### 6.3.4. La coordination

La question de la coordination est du même ordre que celle de l'approche intégrée et intersectorielle adoptée par le Conseil de l'Europe (voir plus haut). La "chaîne de communication" doit être à la fois horizontale (entre les divers maillons de la gouvernance) et verticale (entre les différentes hiérarchies de gouvernance) pour que la politique de jeunesse soit judicieusement aiguillée et pour éviter les répétitions inutiles ou les lacunes. Au niveau de la gouvernance nationale, le Comité consultatif interministériel joue un rôle important de coordination, mais les voies de communication partout ailleurs, tant verticalement qu'horizontalement, sont plus floues. Le Conseil de la jeunesse de Chypre, tel un agent de police régulant la circulation à un carrefour très fréquenté, occupe très certainement une position centrale dans ces processus: il représente la volonté politique et, en même temps, il recueille les points de vue sur le terrain grâce à ses structures consultatives. Mais il s'agit là d'un autre sujet, qui mérite la plus grande attention.

### 6.3.5. Le coût

Ce point est "tout simplement" une question de budget! Il arrive trop fréquemment que les ambitions et les discours politiques ne soient pas soutenus par des ressources



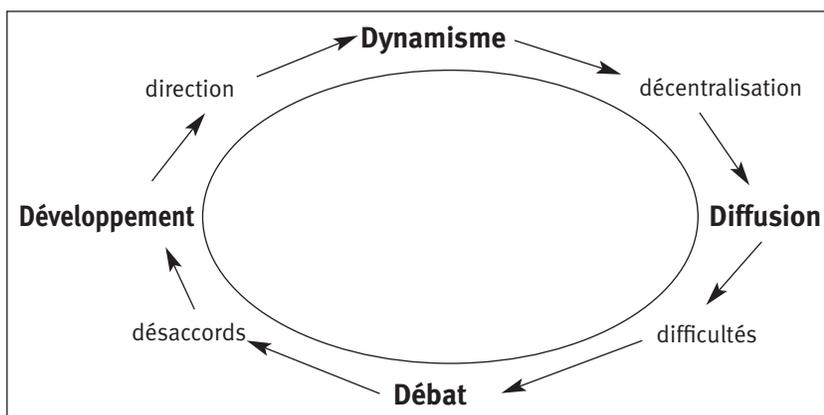
suffisantes. En effet, on entend souvent dans les discours politiques que les problèmes ne viennent pas tant du manque de ressources que de l'utilisation efficace des ressources existantes. Il est évident que, compte tenu de l'essor de la politique de jeunesse, des ressources supplémentaires sont nécessaires. Investir pour les jeunes, de préférence par le biais de dispositions centrées sur les possibilités à offrir, mais aussi d'interventions axées sur les problèmes coûte beaucoup d'argent. L'équipe d'étude internationale note avec satisfaction que le Conseil de la jeunesse de Chypre peut compter sur un financement durable et en augmentation; ces allocations généreuses (même si, bien entendu, elles ne sont "jamais suffisantes") traduisent sans aucun doute l'engagement important de Chypre dans la politique de jeunesse.

#### → 6.4. Les quatre "D" de la politique de jeunesse: une approche dynamique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de jeunesse

L'analyse des différentes façons dont la politique de jeunesse est élaborée et mise en œuvre, tant dans les pays ayant fait l'objet d'études internationales qu'en dehors, a permis de produire le schéma d'un "cercle vertueux" (voir le diagramme 2).

A différents points de ce cercle, le poids de la contribution des hommes politiques, des professionnels et des jeunes change, même si les efforts de ces trois catégories demeurent essentiels. Le cycle peut être lancé ou s'arrêter à tout moment: il s'amorce et maintient son équilibre grâce à l'ouverture à de nouvelles idées et à des points de vue critiques sur les éléments existants, et cessera si une telle réceptivité n'existe pas.

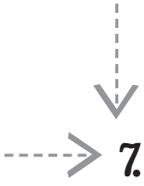
Diagramme 2: Un "cercle dynamique" pour l'élaboration de la politique de jeunesse



Toute politique de jeunesse a besoin d'un champion politique, d'une force motrice. Sans cela, les initiatives politiques et les ressources qu'elles exigent s'interrompent. Pour que la politique atteigne son but, et précisément ses groupes cibles, elle a besoin de structures et de méthodes (en matière de couverture, de capacité et de compétence, telles que décrites précédemment). Mais la mise en œuvre de toute politique se heurte à des obstacles qui nécessitent une réflexion et un débat permettant de peaufiner la pratique en conséquence (cela relève des questions de coordination évoquées plus haut, si tous les acteurs concernés prennent part aux échanges). Il y aura certainement des divergences entre les avis des professionnels sur la façon dont ces obstacles doivent être surmontés. Tôt ou tard, il faudra pourtant bien que le débat cesse et que les travaux soient entrepris; et ceux-ci s'appuieront sur

des pratiques mieux adaptées et plus constructives, grâce à un certain changement d'orientation et à la volonté politique de faire progresser les nouvelles idées et mesures. Voici la situation modèle dans ses grandes lignes. Cet exemple est optimiste, même s'il admet que le mouvement circulaire puisse ralentir ou même s'arrêter complètement. Si les structures appropriées ne sont pas en place, la mise en œuvre sera minimale. S'il n'y a pas de possibilités de débat critique, les pratiques n'évolueront pas avec le temps. Et si les professionnels (et les jeunes) font durer éternellement le débat, la mise en œuvre ne pourra avoir lieu. Pour garantir le soutien politique, les différents acteurs doivent s'accorder sur l'orientation à donner à la politique.

L'attachement politique à la notion de politique de jeunesse est actuellement très fort à Chypre et se reflète, à l'intérieur du pays, par les travaux du Conseil de la jeunesse de Chypre, et, à l'extérieur, par l'invitation de l'équipe d'étude internationale à prendre part aux réflexions en cours. Des inquiétudes se sont toutefois fait entendre à propos des mécanismes de mise en œuvre, de la capacité et des compétences pour concrétiser les aspirations du gouvernement et des jeunes. Les forums restent limités et les thèmes des débats font l'impasse sur des questions brûlantes qui méritent l'attention (notamment la situation des jeunes Chypriotes non grecs et la notion, au sens large, de multiculturalisme). Ce phénomène a pour effet de paralyser, au moins en partie, l'élaboration d'une politique de jeunesse en adéquation avec la place de Chypre au sein de l'Europe élargie. Pourtant, les fondements de cette élaboration sont en place, et l'équipe d'étude internationale espère que le Conseil de la jeunesse de Chypre, grâce à un débat plus ouvert et à une analyse moins politisée, continuera à guider le domaine de la politique de jeunesse dans cette voie constructive.



## 7. Conclusions

Il est évident que le Conseil de la jeunesse de Chypre ne reste pas les bras croisés et qu'il y a beaucoup à dire sur les travaux qu'il a réalisés au cours de sa décennie d'existence. Au moment où l'équipe d'étude internationale disséquait le contexte chypriote, sujet central de ses réflexions, le Conseil de la jeunesse s'investissait dans une démarche consultative par le biais des travaux d'un certain nombre de groupes thématiques sur:

- les droits de l'homme;
- les jeunes actifs (étudiants, syndicalistes et jeunes agriculteurs);
- la participation active au processus décisionnel;
- la jeunesse et la culture;
- la santé;
- le sport;
- le désavantage et le handicap;
- la participation sociale des jeunes;
- l'environnement;
- le "conseil national de la jeunesse".

La plupart de ces thèmes ont été évoqués dans le présent rapport et certaines des premières données obtenues par ces groupes thématiques y ont même été incluses. L'équipe d'étude internationale a véritablement conscience du fait que les informations destinées au public ne sont pas toujours conformes à la réalité, ou même qu'elles correspondent à la réalité souhaitée par des individus et des organisations – ce qui n'est pas une surprise. L'élaboration de la politique de jeunesse ne doit pas négliger l'espace créatif entre les deux entités – en éliminant les risques et en s'ouvrant aux diverses possibilités.

Malgré toutes les évolutions positives qu'elle a notées, l'équipe d'étude internationale estime que les importants "fossés des connaissances" et "fossé de la mise en œuvre" subsistent et qu'il convient d'y remédier. Le renforcement des liens – dans les deux sens – entre la recherche, la politique et la pratique est indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre fructueuse et cohérente de la politique.

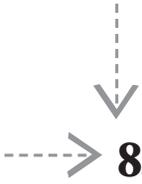
Finalement, comme l'a indiqué l'équipe d'étude internationale au début de son rapport, le "problème chypriote" n'est jamais bien loin de tout débat qui a lieu dans le pays. Il consomme beaucoup d'énergie et limite les possibilités de discussions



riches et franches. Il était donc quelque peu rassurant de voir que le Conseil de la jeunesse de Chypre, dans sa réponse au questionnaire de l'UE sur une meilleure compréhension de la jeunesse dans le cadre du Livre blanc sur la jeunesse (p. 11), a courageusement fait part de son point de vue sur les thèmes majeurs ayant trait aux jeunes chypriotes:

- “[...] l’intégration des jeunes chypriotes turcs dans la société de la République de Chypre;
- la représentation des communautés ethniques dans les structures de la jeunesse;
- le rôle des jeunes dans la résolution du problème chypriote;
- les enfants: le futur proche des jeunes.

Ces points sont véritablement au cœur du développement à venir de la politique de jeunesse à Chypre. Avant de trouver des solutions, il faudra évidemment surmonter bien des obstacles – physiques, politiques, historiques, économiques et culturels. Toutefois, l’équipe d’étude internationale a rencontré bon nombre de personnes qui s’investissent pour faire évoluer la situation dans ce sens. Il existe en outre à Chypre un fort engagement politique pour établir un cadre à une politique de jeunesse plus “moderne”, confié aux soins du Conseil de la jeunesse dont les travaux ont été largement appréciés. Il reste à espérer que le présent rapport apportera sa contribution à ce processus. L’équipe d’étude internationale ne prétend pas avoir compris le contexte chypriote dans les moindres détails ni dans toute sa complexité. Elle ne peut que regretter les erreurs et des malentendus qui n’auront pu être évités, elle invite néanmoins les Chypriotes à tenir compte des points de vue et des problèmes qu’elle a mis en avant.



## 8. Recommandations

### Recommandation 1

L'équipe d'étude internationale approuve la nécessité d'un dialogue libre et démocratique entre les jeunes, afin de déterminer leurs points de vue sur le problème chypriote.

### Recommandation 2

Compte tenu de la tranche d'âge concernée de fait par le terme de "jeunesse", il convient de renommer le "Conseil de la jeunesse de Chypre" en "Conseil de l'enfance et de la jeunesse de Chypre" – ce qui reflète plus précisément son mandat.

### Recommandation 3

Il est nécessaire de mieux définir la vision de la politique de jeunesse à Chypre, en identifiant les thèmes directeurs sur lesquels porteront les diverses activités de terrain.

### Recommandation 4

L'équipe d'étude internationale estime qu'il serait opportun que le Gouvernement de la République de Chypre modifie la composition juridique du Conseil de la jeunesse de Chypre, afin d'élargir la composition du conseil de direction et d'intégrer des jeunes autres que ceux qui représentent les différents partis politiques, et qu'il fixe des critères de parité hommes-femmes.

### Recommandation 5

L'équipe d'étude internationale accueille avec bienveillance l'initiative du Conseil de la jeunesse ainsi que des municipalités de Chypre de créer des conseils municipaux de jeunes, mais est d'avis qu'ils doivent se fonder sur davantage d'autonomie et d'autodétermination de la part des ONG de la jeunesse, et être moins entravés par le cadre politique qui, pour l'heure, régit leur existence.

### Recommandation 6

L'équipe d'étude internationale applaudit au développement d'un réseau de centres et de clubs locaux de jeunes, mais est d'avis qu'ils devraient se dégager plus nettement de l'influence et du contrôle politiques locaux, et qu'il faudrait que ceux qui dispensent les programmes d'activités aient accès à des cours de formation au niveau local, pour avoir les connaissances et les compétences nécessaires à un travail efficace auprès des jeunes.



### **Recommandation 7**

L'équipe d'étude internationale est très satisfaite de la conception et de l'ambition de ces centres multifonctionnels. Elle reconnaît le capital et les ressources considérables nécessaires à leur mise en place et soutient pleinement le Conseil de la jeunesse de Chypre dans ses efforts pour garantir un tel financement.

### **Recommandation 8**

L'équipe d'étude internationale croit fortement que les informations relatives au programme européen Jeunesse doivent être diffusées dans les deux langues officielles de Chypre: le grec et le turc. Elle souhaite également soutenir la création d'un centre d'information mobile sur la Ligne verte, au poste de contrôle de Nicosie, pour garantir un accès plus équitable aux jeunes chypriotes turcs et leur permettre de prendre part aux différentes activités du programme Jeunesse.

### **Recommandation 9**

L'équipe d'étude internationale demeure incertaine sur l'identité et le statut du "conseil national de la jeunesse" de Chypre, qui nécessitent une étude approfondie et des clarifications urgentes.

### **Recommandation 10**

Bien que l'équipe d'étude internationale n'ait pas pris connaissance du contenu du rapport du Comité sur la réforme de l'éducation, elle est d'avis que les arguments avancés dans le chapitre sur l'éducation du projet de rapport national et par les écoles en ZEP sont un pas en avant vers la réforme, plus que nécessaire, du système éducatif chypriote (grec). Ces évolutions sont cruciales pour l'apprentissage interculturel et pour la compréhension mutuelle; en outre, elles permettront probablement de répondre à des objectifs d'apprentissage et de développement plus larges.

### **Recommandation 11**

L'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il convient d'accorder davantage d'attention à la modeste mais néanmoins croissante population de jeunes qui ne sont ni Chypriotes grecs, ni Chypriotes turcs, afin d'obtenir des données plus fiables sur leur éducation et sur leur situation professionnelle, et être ainsi en mesure de remédier aux problèmes qui se dessinent.

### **Recommandation 12**

L'équipe d'étude internationale accueille avec bienveillance l'analyse critique des liens entre l'éducation et le marché de l'emploi, établie par l'université de Chypre, et est d'avis que ses propositions sont dans le droit fil des mesures relatives à la formation et au marché de l'emploi considérées comme composantes essentielles de la politique de jeunesse dans d'autres régions d'Europe.

### **Recommandation 13**

L'équipe d'étude internationale apprécie les infrastructures déjà en place pour le développement des possibilités d'apprentissage non formel pour les jeunes. Elle estime néanmoins qu'il est indispensable d'étudier plus avant la nature des services nécessaires et des compétences professionnelles de ceux qui travaillent avec les jeunes dans ce cadre.

### **Recommandation 14**

L'équipe d'étude internationale a pris connaissance de nombreuses réflexions "progressistes" sur la santé des jeunes Chypriotes et de mesures concordantes pour

y donner suite. Les travaux relatifs à la politique et à la pratique sont toutefois entravés par l'absence de toute réflexion globale sur le poids (et, par conséquent, les ressources) à donner aux diverses questions, les idées et les méthodologies à privilégier, les liens entre les différents défis à relever en matière de santé et le déséquilibre entre les données disponibles. Le plan cadre interministériel, que l'on pourrait intituler: "La santé de la jeune nation", a pour but de promouvoir une bonne hygiène de vie parmi les jeunes Chypriotes et de lutter contre les comportements à risques pour la santé.

#### **Recommandation 15**

Les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur l'élaboration de la politique de jeunesse (Conseil de l'Europe, 2003b) comprennent une analyse sur le "fossé des connaissances" et sur le "fossé de la mise en œuvre". Le premier porte sur le fossé entre les recherches et la politique, le second sur celui entre la politique et la pratique. L'équipe d'étude internationale partage l'avis qu'il existe un "fossé des connaissances" (tout particulièrement) chez les Chypriotes non grecs en matière de logement, d'assistance et de protection sociales, auquel il est nécessaire de remédier avant de se pencher sur tout "fossé de la mise en œuvre".

#### **Recommandation 16**

L'équipe d'étude internationale est d'avis que le renforcement des contacts et de l'intérêt pour la diversité et la différence entre les cultures, qui a déjà été amorcé par l'immigration, le tourisme et l'accession à l'Europe élargie, est un catalyseur essentiel de tolérance et de compréhension interculturelles. Il devrait être, le cas échéant, soutenu et encouragé par le Conseil de la jeunesse de Chypre et par d'autres instances du Gouvernement de la République de Chypre.

#### **Recommandation 17**

L'équipe d'étude internationale est inquiète au sujet des critiques quelque peu accablantes contenues dans le projet de rapport national sur le système judiciaire chypriote actuel pour les jeunes. Elle accueille avec bienveillance les mesures constructives entreprises par la Commission parlementaire des affaires juridiques et est d'avis que les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

#### **Recommandation 18**

L'équipe d'étude internationale est consciente du fait que le dialogue interreligieux dans de nombreuses régions du monde est un lieu d'échange de premier ordre pour enseigner la paix et pour l'apprentissage interculturel. A Chypre, il pourrait également servir de base pour promouvoir la tolérance et la compréhension.

#### **Recommandation 19**

L'équipe d'étude internationale pense que les principes de la participation des jeunes à Chypre sont convenablement formulés et que la base des bonnes pratiques est établie. Il importe désormais de consolider et de développer ces éléments – et de porter une attention particulière à certaines critiques légitimes concernant la place et la voix des jeunes moins organisés et moins politisés.

#### **Recommandation 20**

L'équipe d'étude internationale prend note de l'intérêt grandissant à Chypre pour la "participation active" et l'"engagement social". Mais elle note également l'absence



de cadre cohérent pour la réalisation de tels progrès. Elle recommande par conséquent de mettre au point une stratégie plus solide de volontariat, s'appuyant sur les exemples de bonnes pratiques d'autres pays Europe, dans l'intérêt des organisations de volontariat et des volontaires eux-mêmes.

#### **Recommandation 21**

L'équipe d'étude internationale partage l'avis que le Conseil de la jeunesse de Chypre et les autres instances doivent accorder plus d'attention aux besoins spécifiques des groupes de jeunes "minoritaires", comme les handicapés, les homosexuels ou les bisexuels.

#### **Recommandation 22**

L'équipe d'étude internationale recommande de procéder à un examen plus complet pour veiller à ce que l'accès des groupes sociaux de jeunes à un ensemble de possibilités sociales constructives ne soit pas entravé par des barrières, dont le "courant dominant" ne serait pas conscient. Ce n'est que par ce biais que les risques d'exclusion sociale, notamment parmi les groupes les plus marginaux et désavantagés, pourront être résorbés.

#### **Recommandation 23**

L'équipe d'étude internationale propose, puisque les services d'information de la jeunesse prolifèrent à Chypre, de créer un "comité d'éthique" national et officiel, afin de s'assurer que les informations diffusées par des documents ou des services en ligne sont validées pour leur exactitude, leur impartialité et leur justesse.

#### **Recommandation 24**

L'équipe d'étude internationale recommande d'effectuer une analyse en amont pour savoir quels jeunes ont recours aux services d'information de la jeunesse et pour quelles raisons. En dehors de ses forces et de ses qualités manifestes, cette démarche pourrait servir de système de "prévention précoce" pour affronter les obstacles et les problèmes qui se dessinent.

#### **Recommandation 25**

Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière d'élaboration de matériel destiné à l'apprentissage interculturel et à l'éducation aux droits de l'homme. Ces références doivent servir à soutenir la volonté grandissante de Chypre de réagir de façon positive aux nouveaux défis qu'elle doit relever pour sa population de plus en plus multiculturelle.

#### **Recommandation 26**

L'équipe d'étude internationale pense que la Commission européenne, en consultation avec l'Agence nationale de Chypre et le Conseil de la jeunesse de Chypre, devrait trouver des solutions pour surmonter les obstacles à la participation des Chypriotes turcs aux programmes de la jeunesse de l'UE et ainsi offrir les mêmes chances à tous les Chypriotes, sans tenir compte de leur lieu de résidence.

#### **Recommandation 27**

Etant donné que les jeunes chypriotes s'investissent de plus en plus dans une multitude de programmes de la jeunesse européens, l'équipe d'étude internationale



pense qu'il convient de mettre en place une infrastructure en réseau pour qu'ils puissent à la fois consolider et disséminer l'expérience qu'ils ont acquise.

### **Recommandation 28**

L'équipe d'étude internationale estime que les liens entre la recherche, la politique et la pratique doivent être renforcés afin d'obtenir et de clarifier les "preuves" et les "faits" sur lesquels construire la politique de jeunesse.

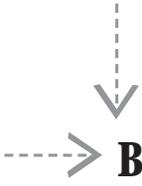
### **Recommandation 29**

L'équipe d'étude internationale d'étude estime qu'il serait judicieux de mettre en place un modeste cadre de formation (pour commencer) pour ceux qui interviennent auprès des jeunes dans tout un ensemble de domaines de la politique de jeunesse. Son intérêt ne portera pas sur un "niveau élevé" de qualifications professionnelles (comme le conseil ou la psychologie), mais sur des composantes essentielles de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques fructueuses, en établissant des liens avec les jeunes et en stimulant leur motivation.

### **Recommandation 30**

L'équipe d'étude internationale est d'avis qu'il convient de donner la possibilité aux personnes chargées d'élaborer les politiques, aux chercheurs et aux différents acteurs, de partager les connaissances théoriques et empiriques relatives aux pratiques efficaces, que ce soit au sein des domaines clés de la politique de jeunesse ou en dehors. Pour ce faire, il est indispensable de formuler une "stratégie de communication".





## Bibliographie

Commission européenne (2001), *A New Impetus for European Youth: White Paper*, Bruxelles.

Conseil de l'Europe (2003a), *Indicateurs de politique de jeunesse*, Strasbourg, European Youth Centre.

Conseil de l'Europe (2003b), *Select Committee of Experts on the Establishment of Guidelines for the Formulation and Implementation of Youth Policies: final report*, Strasbourg.

Edwards G., Anderson P., Babor T., Caswell S., Ferrence R., Giesbrecht N., Godfrey C., Holder H., Lemmens P., Makela K., Midanik L., Nostrom T., Osterberg E., Romero A., Room R., Simpura J. et Skog O. (1994), *Alcohol Policy and the Public Good*, New York, Oxford University Press.

Evans J. (2003), *La politique de la jeunesse à Malte*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.

Jones G. et Wallace C. (1992), *Youth, Family and Citizenship*, Milton Keynes, Royaume-Uni, Open University Press.

Lauritzen P. et Guidikova I. (2002), "European youth development and policy: the role of NGOs and public authority in the making of the European citizen", *Handbook of Applied Developmental Science*, vol. 3, pp. 363-382.

Rutter M. et Smith D. (eds) (1995), *Psychosocial Disorders in Young People: time trends and their causes*, Chichester, Royaume-Uni, Wiley.

Williamson H. (1997), *The needs of young people and the youth work response*, Wales Youth Agency, Caerphilly.

Williamson H. (1999), *La politique de la jeunesse en Finlande*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.

Williamson H. (2002), *Soutenir les jeunes en Europe: Principes, politique et pratique*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.





## Documents consultés

Agence nationale de Chypre, priorités du programme Jeunesse.

Apanemi – Centre d’information et de soutien pour les femmes (divers documents).

Association chypriote du planning familial, exposé sur la culture, le bénévolat.

Branche jeunesse du TKP, exposé sur la culture.

Bureau de presse et d’information de la République de Chypre, “European stand on the Cyprus problem”.

Bureau de presse et d’information du Gouvernement de la République de Chypre, site web:

- Mass media
- Turkish press
- Cultural heritage
- The 10-point agreement
- The rights of Turkish Cypriot employees
- No embargo against the Turkish Cypriots
- Turkey did not have the right of intervention
- Latest developments on the Cyprus Problem
- A brief history of the PIO
- EU-Cyprus Joint Parliamentary Committee

Bureau de presse et d’information du Gouvernement de la République de Chypre, “The Cyprus Question”.

Bureau de presse et d’information de la République de Chypre, “About Cyprus”, 2001.

Centre interculturel de Chypre, “Proposal for the development of a national youth policy of Cyprus” (thèmes: engagement social, égalité, droits de l’homme, intégration sociale et dialogue interculturel).

Communauté thérapeutique ouverte, enquête générale de population, 2003.

Conseil chypriote de la jeunesse, consultations thématiques sur la formulation de la politique de la jeunesse, documents provenant de sources diverses:

- Culture (FPA Chypre)



- Culture (Branche jeunesse du TKP)
- Égalité (Centre interculturel)
- Santé: santé sexuelle et génésique, grossesses d'adolescentes, VIH/SIDA
- Conseils nationaux pour la jeunesse
- Participation (groupe de travail)
- Engagement social (Centre interculturel)
- Engagement social (groupe de travail), dont un document intitulé "Proposal on youth social involvement"
- Activités bénévoles (présentation du PPP par la FPA Chypre).

Conseil chypriote de lutte contre la toxicomanie, dépliants.

Conseil de jeunesse, voir *Conseil de la jeunesse de Chypre*.

Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, "La structure démographique des communautés chypriotes", 1992.

Conseil de l'Europe, rapport de M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, concernant sa visite à Chypre du 25 au 29 juin 2003.

Conseil de la jeunesse de Chypre, réponses à la méthode ouverte de coordination concernant le Livre blanc de l'Union européenne sur la politique de la jeunesse:

- Participation
- Information
- Activités bénévoles
- Meilleure compréhension de la jeunesse.

Conseil de la jeunesse de Chypre, "Youth of Cyprus – free time, work, relationships, perceptions and problems", 2002.

Demetriades, E., "Survey on active participation of youth in Cypriot society", 2001 (plus annexe: questionnaire sur la participation).

Divers articles de presse britannique concernant le référendum sur le plan Annan.

Documents du Conseil de jeunesse de Chypre:

- Législation
- Dépliant
- Structure
- Conseils et personnels
- Budget 2004
- Service d'assistance téléphonique de lutte contre la toxicomanie
- Plan stratégique 1999-2003
- Membres du comité consultatif interministériel
- Programme de gouvernance du Président sur la politique de la jeunesse



- Composition de l'organe consultatif
- Liste des activités de recherche du Conseil de la jeunesse.

DFZ, Memorandum on the Republic of Cyprus boycott of sustainability forum, 25 octobre 2004.

EDEK (Démocrates sociaux), documents.

Enquête sur la participation active des jeunes à la société chypriote [et annexe: questionnaire sur la participation].

Equipe internationale d'experts, notes de la première visite.

Equipe internationale d'experts, notes de la seconde visite.

Forum bicommunautaire de la jeunesse, déclarations communes.

Gouvernement de la République de Chypre, "Current programmes on youth-related issues".

Gouvernement de la République de Chypre, "Government policy vis-à-vis the Turkish Cypriots", 30 avril 2003.

Ministère de la Santé, Plan stratégique VIH/Sida, 2004-2008.

Parlement de Chypre, discours du président de la Conférence permanente du Parlement sur les affaires pénales pour accueillir l'équipe internationale d'experts, 1<sup>er</sup> juin 2004.

Parti socialiste de Chypre, "Our concept of socialism".

Programmes en cours concernant des questions de jeunesse, Gouvernement de la République de Chypre.

Projet de rapport national, voir *université de Chypre*.

Rassemblement démocratique (DISY).

Rapports national, voir *université de Chypre*.

Rassemblement démocratique (DISY), documents.

République de Chypre voir Gouvernement de la République de Chypre/ministère de la Santé/Bureau de presse et d'information.

Taki, Y., "Are witch hunts part of the European solution", *Sunday Mail*, 24 octobre 2004.

Université de Chypre, projet de rapport national sur la politique de jeunesse à Chypre:

- Histoire
- Education
- Emploi et formation
- Santé
- Criminalité
- Culture
- Conclusions et recommandations.



# Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

## BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -  
The European Bookshop  
Rue de l'Orme, 1  
B-1040 BRUXELLES  
Tel.: +32 (0)2 231 04 35  
Fax: +32 (0)2 735 08 60  
E-mail: order@libeurop.be  
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi 202 Koningslaan  
B-1190 BRUXELLES  
Tel.: +32 (0)2 538 43 08  
Fax: +32 (0)2 538 08 41  
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com  
<http://www.jean-de-lannoy.be>

## CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.  
1-5369 Canotek Road  
OTTAWA, Ontario K1J 9J3, Canada  
Tel.: +1 613 745 2665  
Fax: +1 613 745 7660  
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766  
E-mail: order.dept@renoufbooks.com  
<http://www.renoufbooks.com>

## CZECH REPUBLIC/ REPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.  
Klecakova 347  
CZ-180 21 PRAHA 9  
Tel.: +420 2 424 59 204  
Fax: +420 2 848 21 646  
E-mail: import@suweco.cz  
<http://www.suweco.cz>

## DENMARK/DANEMARK GAD

Vimmelskafet 32  
DK-1161 KØBENHAVN K  
Tel.: +45 77 66 60 00  
Fax: +45 77 66 60 01  
E-mail: gad@gad.dk  
<http://www.gad.dk>

## FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
PO Box 128  
Keskuskatu 1  
FIN-00100 HELSINKI  
Tel.: +358 (0)9 121 4430  
Fax: +358 (0)9 121 4242  
E-mail: akatilaus@akateeminen.com  
<http://www.akateeminen.com>

## FRANCE

La Documentation française  
(diffusion/distribution France entière)  
124, rue Henri Barbusse  
F-93308 AUBERVILLIERS CEDEX  
Tél.: +33 (0)1 40 15 70 00  
Fax: +33 (0)1 40 15 68 00  
E-mail: commande@ladocumentationfrancaise.fr  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

## Librairie Kléber

1 rue des Francs Bourgeois  
F-67000 STRASBOURG  
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88  
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80  
E-mail: francois.wolfermann@librairie-kleber.fr  
<http://www.librairie-kleber.com>

## GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE  
UNO Verlag GmbH  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 BONN  
Tel.: +49 (0)228 94 90 20  
Fax: +49 (0)228 94 90 222  
E-mail: bestellung@uno-verlag.de  
<http://www.uno-verlag.de>

## GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.  
Stadiou 28  
GR-105 64 ATHINAI  
Tel.: +30 210 32 55 321  
Fax: +30 210 32 30 320  
E-mail: ord@otenet.gr  
<http://www.kauffmann.gr>

## HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service kft.  
1137 Bp. Szent István krt. 12.  
H-1137 BUDAPEST  
Tel.: +36 (06)1 329 2170  
Fax: +36 (06)1 349 2053  
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
<http://www.euroinfo.hu>

## ITALY/ITALIE

Licosa SpA  
Via Duca di Calabria, 1/1  
I-50125 FIRENZE  
Tel.: +39 0556 483215  
Fax: +39 0556 41257  
E-mail: licosa@licosa.com  
<http://www.licosa.com>

## MEXICO/MEXIQUE

Mundi-Prensa México, S.A. De C.V.  
Rio Pánuco, 141 Delegación Cuauhtémoc  
06500 MÉXICO, D.F.  
Tel.: +52 (01)55 55 33 56 58  
Fax: +52 (01)55 55 14 67 99  
E-mail: mundiprensa@mundiprensa.com.mx  
<http://www.mundiprensa.com.mx>

## NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publicaties b.v.  
M.A. de Ruyterstraat 20 A  
NL-7482 BZ HAAKSBERGEN  
Tel.: +31 (0)53 5740004  
Fax: +31 (0)53 5729296  
E-mail: books@delindeboom.com  
<http://www.delindeboom.com>

## NORWAY/NORVÈGE

Akademika  
Postboks 84 Blindern  
N-0314 OSLO  
Tel.: +47 2 218 8100  
Fax: +47 2 218 8103  
E-mail: support@akademika.no  
<http://www.akademika.no>

## POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC  
25 ul. Obroncow  
PL-03-933 WARSZAWA  
Tel.: +48 (0)22 509 86 00  
Fax: +48 (0)22 509 86 10  
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl  
<http://www.arspolona.com.pl>

## PORTUGAL

Livraria Portugal  
(Dias & Andrade, Lda.)  
Rua do Carmo, 70  
P-1200-094 LISBOA  
Tel.: +351 21 347 42 82 / 85  
Fax: +351 21 347 02 64  
E-mail: info@livrariaportugal.pt  
<http://www.livrariaportugal.pt>

## RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir  
9a, Kolpachnyi per.  
RU-101000 MOSCOW  
Tel.: +7 (8)495 623 6839  
Fax: +7 (8)495 625 4269  
E-mail: orders@vesmirbooks.ru  
<http://www.vesmirbooks.ru>

## SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, s.a.  
Castelló, 37  
E-28001 MADRID  
Tel.: +34 914 36 37 00  
Fax: +34 915 75 39 98  
E-mail: libreria@mundiprensa.es  
<http://www.mundiprensa.com>

## SWITZERLAND/SUISSE

Van Diermen Editions – ADECO  
Chemin du Lacuez 41  
CH-1807 BLONAY  
Tel.: +41 (0)21 943 26 73  
Fax: +41 (0)21 943 36 05  
E-mail: info@adeco.org  
<http://www.adeco.org>

## UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd  
PO Box 29  
GB-NORWICH NR3 1GN  
Tel.: +44 (0)870 600 5522  
Fax: +44 (0)870 600 5533  
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk  
<http://www.tsoshop.co.uk>

## UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company  
468 Albany Post Road  
CROTTON-ON-HUDSON, NY 10520, USA  
Tel.: +1 914 271 5194  
Fax: +1 914 271 5856  
E-mail: info@manhattanpublishing.com  
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>



**Le processus des analyses internationales a été introduit en vue de remplir trois fonctions distinctes:**

- **fournir des conseils sur les politiques nationales de jeunesse;**
- **identifier les composantes dont la combinaison pourrait constituer une approche à une politique de jeunesse en Europe;**
- **contribuer à un processus d'apprentissage lié au développement et à la mise en œuvre d'une politique de jeunesse.**

**La Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est engagée dès 1997 dans les analyses internationales des politiques nationales de jeunesse. Chypre est le second pays de la zone méditerranéenne, et le onzième pays de cette série à faire l'objet d'une analyse internationale. Ce rapport contient l'information recueillie par l'équipe du projet, ainsi que ses analyses et ses recommandations sur les axes de développement, les perspectives et les défis à l'horizon de la politique de jeunesse de Chypre.**

*Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.*

-----> ISBN 978-92-871-6227-4



10€/15\$US

<http://book.coe.int>